



PLAN LOCAL D'URBANISME

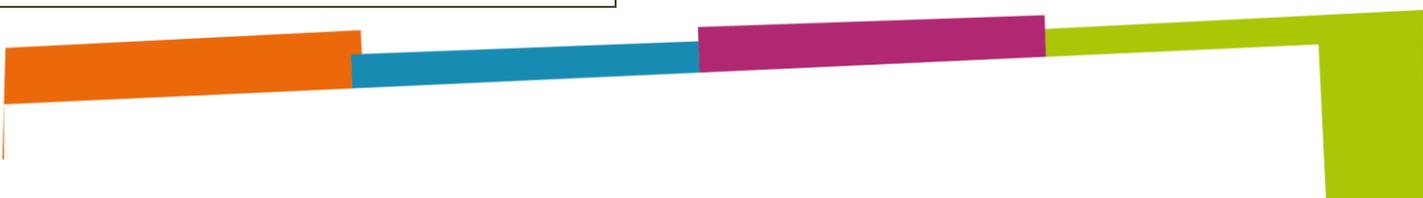
1 – PIÈCES ADMINISTRATIVES

1.2 – Délibérations

Elaboration du PLU prescrite le 30 mai 2011

Arrêt du PLU le 25 Avril 2016

Approbation du PLU le





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

2011-05-12

Urbanisme – Élaboration d'un PLU
Intercommunal

Séance du 30 Mai 2011

L'an deux mille onze, le trente du mois de Mai, à 20 heures 30, le Conseil de Communauté, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de Communes du Canton de Montrevault sous la présidence de Monsieur Alain VINCENT, Président.

- Nombre de délégués titulaires : 37
- Nombre de délégués présents : 35

Secrétaire de séance :

Convocation du : 25 Mai 2011

Publication du : 06 Juin 2011

COMMUNES	ETAIENT PRESENTS	ABSENTS EXCUSES
LA BOISSIERE SUR EVRE	M. DOUGE Christophe (T) M. THIBAUDEAU Michel (T) M. MENARD Jean-Michel (T)	
CHAUDRON EN MAUGES	Mme PAGERIT Françoise (T) M. NORMAND Jean-Luc (T) M. DUBILLOT Pierre-Yves (T)	
LA CHAUSSAIRE	Mme MARNE Sylvie (T) M. MARY Pierre (T)	Mlle TERRIEN Fabienne (T)
LE FIEF SAUVIN	M. RAIMBAULT Denis (T) M. REVEAU Stéphane (T) Mme SECHER Véronique (T)	
LE FUILET	M. VINCENT Alain (T) M. EMERIAU Damien (S) M. BORE Jean-Paul (S)	Mme COGNE Christiane (T) M. EMERIAU Guy (T)
MONTREVAULT	M. MARSAULT Joseph (T) M. TALEC Marc (T) Mme JARRY Danielle (T)	
LE PUISET DORE	M. BOURGET Joseph (T) Mme GATE Bernadette (T) M. GALLARD Benoît (T)	
ST PIERRE MONTLIMART	M. PIOU Serge (T) M. ANTIER Jean-François (T) M. CAILLAUD Jean-Patrice (T) M. PLARD Joseph (T) Mme SOURICE Sophie (S) Mme CESBRON Marie-Louise (T)	M. HODE André (T) M. BREVET Christian (T)
ST QUENTIN EN MAUGES	M. PLOQUIN Joseph (T) M. ALBERT Thierry (T) M. GOURDON Maurice (T)	
ST REMY EN MAUGES	M. VINCENT Louis (T) M. PORCHER René (T) Mme GRATON Catherine (T)	
LA SALLE ET CHAPELLE AUBRY	M. MALINGE Pierre (T) M. VERON Gérard (T) Mme RETHORE Maryvonne (T)	

2011-05-12

Urbanisme – élaboration d'un PLU Intercommunal

Monsieur le Président rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2008, la Communauté de Communes du Canton de Montrevault est compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme.

Il présente ensuite l'intérêt pour le territoire communautaire de se doter d'un Plan local d'Urbanisme Intercommunal en vue de :

- rendre les documents de planification compatible avec le SCOT du pays des Mauges en cours d'élaboration,
- mettre en cohérence les documents de planification avec le projet de territoire en cours de réflexion et permettant de définir une politique en matière d'habitat et consommation de l'espace, de développement économique et social, de déplacement sur le territoire et de protection de l'environnement
- renouveler, mettre à jour et harmoniser les documents d'urbanisme locaux des communes.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Président,
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

DECIDE à l'unanimité

De prescrire l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes.

De mener la procédure selon le cadre défini par les articles L 123-7 à L 123-10, R 123-16 du Code de l'Urbanisme en ce qui concerne l'association et la consultation des diverses personnes publiques

De fixer les modalités de concertation prévues par les articles L 123-6 et L 300-2 du Code de l'Urbanisme de la façon suivante :

- Organisation de réunions publiques au moins une par « quartier » pour la présentation du diagnostic, des enjeux ainsi que du PADD
- Exposition publique itinérante dans au moins une mairie par « quartier » pour présenter les orientations majeures du PLU avec ouverture d'un registre destiné à recevoir les observations du public
- Information par voie d'affichage en divers endroits (communauté de communes, mairies du territoire, points d'affichage divers sur les communes)
- Informations par voie de presse

De confier au Président la réalisation de la procédure nécessaire au choix d'un bureau d'études compétent conformément au code des marchés Publics

De solliciter de l'Etat une dotation pour compenser la charge financière de la Communauté de Communes correspondant aux frais matériels et éventuellement aux frais d'études liés à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Que les crédits nécessaires au financement de dépenses afférentes à l'étude du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sont inscrits au budget de l'exercice considéré.

Conformément à l'article L 123-6 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera notifiée :

à M. le Préfet de Maine et Loire, aux Présidents du Conseil Régional et du Conseil Général, aux présidents de la Chambre d'Agriculture, de la Chambre de Commerce et d'industrie, de la Chambre des métiers, aux Maires des communes voisines du périmètre de la Communauté de Communes, aux présidents des EPCI limitrophes au périmètre de la Communauté de Communes, au Président du Syndicat de pays titulaire de la compétence SCOT,

Conformément aux articles R 123-24 et R 123-25 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.



REÇU LE

27 JUIN 2011

SOUS-PREFECTURE
DE CHOLET

Pour extrait conforme,
Le président,
Alain VINCENT,



COMMUNE
DE
SAINT-PIERRE-MONTLIMART

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE du 3 octobre 2013

Convocation du 27 septembre 2013

Nombre de Conseillers en exercice : 22

Nombre de Conseillers présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

L'an deux mille treize, le trois du mois d'octobre à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal de la Mairie, en session ordinaire du mois de septembre, sous la présidence de Monsieur Serge PIOU, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mr Serge PIOU, Maire,
Mrs et Mmes Jean-François ANTIER, Sophie SOURICE, Jean-Patrice CAILLAUD, Frédérique AGENEAU, *Adjoint*
Mrs et Mmes, Christelle BIOTTEAU, Marie-Louise CESBRON, Didier THAREAU, Joseph PLARD, Pierre SAUTEJEAU, Etienne MALINGE, Denis BIOTTEAU, Michel BRUNEAU, Louis BIGEARD *Conseillers Municipaux*.

OBJET : Présentation du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) du PLUI

Secrétaire de séance : Joseph PLARD

01/10/2013 PADD

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Irène BREVET, Stéphanie LORRE, André HODÉ, Christian BREVET, Véronique ROUSSEAU, Sylvie COLONNIER, Laurent HAYE, William ROULLIER

Une présentation du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) du PLUI est faite au Conseil Municipal par Mme BARBAUD.

Ce document s'inspire notamment du SCOT du Pays des Mauges et des réflexions autour du Projet de Territoire.

Les grandes orientations ont été déterminées comme suit :

- 1 – Un territoire à l'écoute de ses entreprises et de leurs activités.
- 2 – L'armature commerciale au service de la population et du territoire.
- 3 – Un maillage urbain facteur d'ouverture et garant d'un développement local équilibré : les services et équipements.
- 4 – Un maillage urbain facteur d'ouverture et garant d'un développement local équilibré : la population et le logement.
- 5 – la maîtrise des besoins en déplacement, accessibilité et les mobilités.
- 6 – Une ruralité qui met ses atouts en valeur : l'économie agricole.
- 7 – Une ruralité qui met ses atouts en valeur : la nature, les paysages et le patrimoine.
- 8 – Un territoire attractif par sa qualité urbaine et par la vitalité de ses bourgs.
- 9 – Une approche globale en termes de gestion des risques et des nuisances.

Après cet exposé, le Conseil Municipal prend acte de la présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLUI de Montrevault Communauté et précise qu'il ne formule aucune observation à ce sujet.



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 2 octobre 2013

Convocation du : 26 septembre 2013

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Nombre de Conseillers présents : 10

Nombre de suffrages exprimés :10

L'an deux mille treize, le deux du mois de septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal de la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Christophe DOUGÉ, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Christophe DOUGÉ, Maire

Mme et MM. Pascale RÉTHORÉ, Michel THIBAUDEAU, Jean-Michel MÉNARD, adjoints

Mmes et MM Jean-Luc MÉNARD, Guy LEBRUN, Patricia GRIMAULT, Julien CHENE, Claudine BIGEARD, Jacques HUET.
Conseillers Municipaux.

OBJET : Présentation et débat sur le PADD du PLUi

Secrétaire de séance : Claudine BIGEARD

N°3 du 02/10/2013

ABSENTS EXCUSES :

Florent GABORIAU

Le P.A.D.D. = Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est présenté au Conseil municipal.

Il s'inspire notamment du SCoT du Pays des Mauges et des réflexions autour du Projet de Territoire.

9 grandes orientations ont été déterminées :

- 1 – un territoire à l'écoute de ses entreprises et de leurs activités,
- 2 – l'armature commerciale au service de la population et du territoire,
- 3 – les services et équipements
- 4 – la population et le logement
- 5 – déplacement, accessibilité et mobilités
- 6 – l'économie agricole
- 7 – la nature, les paysages et le patrimoine
- 8 – un territoire attractif par sa qualité urbaine et la vitalité des bourgs
- 9 – gestion des risques et nuisances

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal considérant cette présentation du PADD du PLUi

ENGAGE UN DEBAT au cours duquel les principales observations suivantes sont émises :

-le PADD évoque 18 logement/ha, or il avait été proposé de faire un traitement différencié par commune, la Boissière aurait eu un rapport moindre.

-le PADD ne comporte aucune remarque concernant les risques d'inondations, notamment en cas d'orage

-à ce jour il n'y a pas de zone prévue pour accueillir de l'artisanat, le conseil souhaite prévoir une zone artisanale, il faut réfléchir quant à la localisation (voir la continuité d'urbanisation et l'assainissement collectif en conséquence).

- la Boissière sur Èvre serait très proche de l'axe structurant (Cholet/Ancenis). Beaucoup de réflexions sont menées en lien avec cet axe qui n'est qu'un projet, des hypothèses ont-elles été faites en cas d'abandon de celui-ci ? La position des élus c'est d'anticiper l'arrivée de cet axe mais de ne pas être dans l'expectative. Il faut générer nos propres flux, ne pas devenir une cité dortoir.

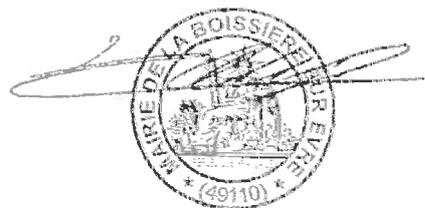
-Renforcer notre existant

SOUHAITE que ces remarques soient rapportées devant le Conseil Communautaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Christophe DOUGÉ

Affiché et transmis à la Sous-Préfecture de CHOLET le 15 OCT. 2013



REÇU LE

17 OCT. 2013

SOUS-PREFECTURE
DE CHOLET

Département de
Maine-et-Loire

Arrondissement
de CHOLET

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 13-10-01

COMMUNE DE
ST RÉMY-EN-MAUGES

SÉANCE du 2 octobre 2013

Convocation du 20 septembre 2013
Conseillers en exercice : 11
Présents : 10
Publication du 4 octobre 2013

L'an deux mille treize le deux octobre à 18H30, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de OCTOBRE sous la présidence de M. Louis VINCENT, Maire.

Etaient présents : Louis VINCENT, Christophe CHENE, Catherine GRATON, René PORCHER, Olivier SIELLER, Jean-Pierre PASQUIER, André EMERIAU, Denis CHARRON, Joëlle CHAPIN, Fabienne COLAS.

Secrétaire de séance : Catherine GRATON

Etait excusé : Jean-Michel ABLINE .

OBJET : PADD du PLUi : Présentation et débat

Le P.A.D.D. = Projet d'Aménagement et de Développement Durables est présenté au Conseil municipal .

Il s'inspire notamment du S.C.O.T. du Pays des Mauges et des réflexions autour du Projet de Territoire .

9 grandes orientations ont été déterminées :

- 1 – un territoire à l'écoute de ses entreprises et de leurs activités,
- 2 – l'armature commerciale au service de la population et du territoire,
- 3 – les services et équipements ...
- 4 – la population et le logement ...
- 5 – déplacement, accessibilité et mobilités ...
- 6 – l'économie agricole
- 7 – la nature, les paysages et le patrimoine ...
- 8 – un territoire attractif par sa qualité urbaine et la vitalité des bourgs
- 9 – gestion des risques et nuisances .

././.

Sur proposition de Mr le Maire,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

considérant cette présentation du P.A.D.D.,

ENGAGE UN DEBAT au cours duquel les principales observations suivantes sont émises :

- La gestion de l'élimination des déchets inertes est évoquée dans ce PADD . De même, l'encadrement des prélèvements en argile doit être abordé, en lien avec la protection des milieux naturels et des paysages .
- L'organisation du territoire en « Quartier » ne figure qu'en filigrane dans le PADD ; il semble nécessaire d'en parler plus ouvertement, en précisant notamment la volonté de mutualiser les équipements .
- Est souligné le nombre important de logements à créer pour le quartier Centre ; MONTREVAULT doit accueillir 100 nouveaux logements ! Cette Commune dispose-t-elle bien de la place suffisante ?

SOUHAITE que ces remarques soient rapportées devant le Conseil Communautaire .

Pour extrait certifié conforme.
Le 4 Octobre 2013.

Le Maire : *Louis VINCENT*,



REÇU LE

- 7 OCT. 2013

**SOUS-PREFECTURE
DE CHOLET**



COMMUNE DE LA CHAUSSAIRE

Département de MAINE-et-LOIRE

Arrondissement de CHOLET

Convocation du 26/09/2013

Nombre de conseillers en exercice : 11 - Nombre de conseillers présents : 10

Conformément à l'article L.2121-25 du Code des Communes, un extrait de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie le 7/10/2013.

SEANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2013

L'an deux mille treize, le TROIS OCTOBRE à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni sous la présidence de Madame MARNE Sylvie, Maire.

Etaient présents : Fabienne TERRIEN, Pierre MARY, Maurice BRETAUD, Laurent BARRÉ, Freddy BOUCHET, Dominique BUREAU, Marie-Hélène MORINIÈRE, Marc RIVEREAU, Mikaël ROBINEAU

Absent (s) excusé: Denise CARO

Secrétaire de séance : Fabienne TERRIEN

2013-10-01

Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Le PADD (Plan d'aménagement et de développement durables) constitue tout à la fois le projet de développement du territoire de Montrevault Communauté pour la prochaine décennie en tenant compte des enjeux issus de la phase diagnostic et exprime les objectifs du territoire au regard des politiques d'urbanisme, du SCOT, du SDAGE et des SAGE.

Les orientations d'aménagement et d'urbanisme retenues par le PADD de Montrevault Communauté peuvent ainsi être résumées :

- I. Un territoire à l'écoute de ses entreprises et de leurs activités
- II. L'armature commerciale au service de la population et du territoire
- III. Un maillage urbain facteur d'ouverture et garant d'un développement local équilibré : les services et équipements
- IV. Un maillage urbain facteur d'ouverture et garant d'un développement local équilibré : la population et le logement
- V. La maîtrise des besoins en déplacement, accessibilité et les mobilités
- VI. Une ruralité qui met ses atouts en valeur : l'économie agricole
- VII. Une ruralité qui met ses atouts en valeur : la nature, les paysages et le patrimoine
- VIII. Un territoire attractif par sa qualité urbaine et par la vitalité de ses bourgs
- IX. Une approche globale en termes de gestion des risques et des nuisances

Dans le cadre de la procédure d'élaboration du PLUI, le projet de développement de Montrevault communauté doit faire l'objet d'un débat.

A l'occasion de ce débat, plusieurs conseillers municipaux se sont exprimés pour donner leur point de vue sur les orientations générales du PADD évoquées précédemment et notamment sur les points suivants :

- A quoi va servir l'affichage concernant le numérique ?
 - Présenter à tous les élus le projet pour la polarité
 - Besoins en équipements sportifs (idem au Puiset), bibliothèque
 - Intérêt au rapprochement avec Centre Mauges.
 - Une expropriation en cours pour réaliser un lotissement, rien d'autre à proposer pour des constructions neuves.
-

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé

- **PREND ACTE** de la tenue du débat sur le PADD conformément à l'article L 123-9 du Code de l'Urbanisme.

Pour extrait certifié conforme

Sylvie MARNE

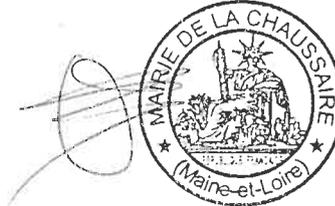
Maire de La Chaussaire

Certifiée exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Sous-Préfecture de Cholet le

17 OCT. 2013



REÇU LE

21 OCT. 2013

SOUS-PREFECTURE
DE CHOLET

Département de
Maine&Loire

Arrondissement
de Cholet

**COMMUNE DE
MONTREVAULT**

Convocation du
3 octobre 2013

Conseillers en
exercice : 12

Présents : 10

Publication du
14 octobre 2013

Transmission en
Sous-Préfecture

19 OCT. 2013

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 8 OCTOBRE 2013

L'an deux mille treize, le huit du mois d'octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois d'octobre, sous la présidence de Monsieur Joseph MARSAULT, Maire.

Présents : Joseph MARSAULT, Marc TALEC, Maryvonne BLOUIN, Joseph MÉNARD, Danielle JARRY, Martine BLIN-ALEXANDRE, Hélène TRAVERS, Anne-Marie LORET, Jean-François RÉTHORÉ, Bérengère AUDOUIN.

Excusé : Thierry JUSTEAU

Absent : Didier LELOUP

Secrétaire de séance : Hélène TRAVERS.

OBJET : N° 2013.10.01 – Présentation du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) du PLUI.

Une présentation du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) du PLUI est présenté au Conseil Municipal par Mr de Chateaubriand.

Ce document s'inspire notamment du SCOT du Pays des Mauges et des réflexions autour du Projet de Territoire.

9 grandes orientations ont été déterminées :

- 1 – Un territoire à l'écoute de ses entreprises et de leurs activités.
- 2 – L'armature commerciale au service de la population et du territoire.
- 3 – Un maillage urbain facteur d'ouverture et garant d'un développement local équilibré : les services et équipements.
- 4 – Un maillage urbain facteur d'ouverture et garant d'un développement local équilibré : la population et le logement.
- 5 – la maîtrise des besoins en déplacement, accessibilité et les mobilités.
- 6 – Une ruralité qui met ses atouts en valeur : l'économie agricole.
- 7 – Une ruralité qui met ses atouts en valeur : la nature, les paysages et le patrimoine.
- 8 – Un territoire attractif par sa qualité urbaine et par la vitalité de ses bourgs.
- 9 – Une approche globale en termes de gestion des risques et des nuisances.

Après cet exposé, le Conseil Municipal prend acte de la présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLUI et précise qu'il ne formule aucune observation à ce sujet.

Fait à Montrevault, les jour, mois et an susdits.
Extrait certifié conforme au registre.

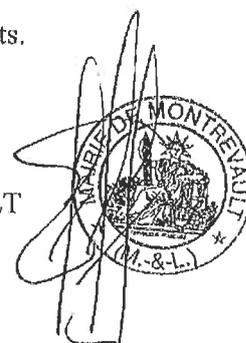


REÇU LE

21 OCT. 2013

SOUS-PREFECTURE
DE CHOLET

Le Maire,
Joseph MARSAULT



Maire
Carron

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 8 OCTOBRE 2013

**Commune
de
La Salle &
Chapelle Aubry**

OBJET

**324-URB-2013-067
PADD du PLUi :
PRÉSENTATION ET
DÉBAT**

Nombre de Conseillers : 14

Nombre ayant pris
part à la délibération : 13
Présents : 13
Absents et excusés : 1

Convocation du 3 octobre 2013

Conformément à l'article 56 de la loi du 5 Avril 1884, un extrait du procès verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie, le 19 octobre 2013.

Pour extrait conforme au registre
des délibérations,
Le Maire,
Pierre MALINGE



REÇU LE

21 OCT. 2013

SOUS-PRÉFECTURE
DE CHOLET

L'an deux mille treize, le huit du mois d' octobre à 20 H 00, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire du mois d' octobre et sous la présidence de Pierre MALINGE, Maire, pour examiner l'ordre du jour suivant arrêté par convocation en date du 3 octobre 2013 :

Etaient présents : Monsieur Pierre MALINGE, Maire,

Monsieur Gilbert CERISIER, Monsieur Gérard VERON Madame Jacqueline GAGNANT, Adjointes au Maire,

Madame Sylvie PITON, Monsieur Marc MORINIERE, Monsieur Jacky BOUTILLIER, Madame Nathalie BLOND, Monsieur Louis-Marie HUMEAU, Mme Maryvonne RÉTHORÉ, Monsieur Ludovic LUSSON, Monsieur David POIRIER et Madame Hélène BARRÉ, conseillers municipaux.

Etait excusé : Pascal VINCENT

*Madame Jacqueline GAGNANT est nommée SECRETAIRE de
SEANCE assistée de Mme Isabelle VITRAI, secrétaire de quartier et de
Mme Valérie BRAUD, référente communale*

Le P.A.D.D (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) est présenté au Conseil municipal.

Il s'inspire notamment du S.C.O.T. du Pays des Mauges et des réflexions autour du Projet de Territoire.

9 grandes orientations ont été déterminées :

- 1 – un territoire à l'écoute de ses entreprises et de leurs activités,
- 2 – l'armature commerciale au service de la population et du territoire,
- 3 – les services et équipements ...
- 4 – la population et le logement ...
- 5 – déplacement, accessibilité et mobilités ...
- 6 – l'économie agricole
- 7 – la nature, les paysages et le patrimoine ...
- 8 – un territoire attractif par sa qualité urbaine et la vitalité des bourgs
- 9 – gestion des risques et nuisances

Sur proposition de Mr le Maire, le conseil municipal, considérant cette présentation du P.A.D.D, engage un débat.

Le Conseil Municipal a débattu des orientations générales du PADD. Cette délibération prend acte de la tenue du débat sur le PADD au sein du Conseil Municipal.

Département
de
MAINE ET LOIRE
- o o o -
MAIRIE
du
FUILLET
- o o o -

Tél. 02.41.70.53.67
Fax. 02.41.70.90.96

DÉLIBÉRATION
CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2013

Sur convocation en date du deux octobre deux mille treize, se sont réunis le huit octobre deux mille treize, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal, salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Alain VINCENT, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire : Jean-Paul BORÉ

- Nombre de membres en exercice : 19
- Nombre de membres présents : 13

Etaient présents : Mr Alain VINCENT - Maire, Mme et Mrs Christiane COGNÉ, Damien EMERIAU, Guy EMERIAU - Adjointes,
Mmes et Mrs Jean BLOND, Jean-Paul BORÉ, Laurent BOURGET, Pascal BOURGET, Stéphanie FOUCHER, Aude JADEAU, Marie-Edith FRANCOIS, Michel MUSSET, Jean-Louis PETITEAU

Etaient absents excusés : Mme Béatrice PASQUIER ayant donné procuration à Mme Marie-Edith FRANCOIS, Mme Ghislaine BANVILLE, Mr Didier NAUD

Etaient absents : Mr Yannick COGNÉ, Mme Danielle QUENTIN, Mr Henri SECHER

Publication du : 14 octobre 2013

- o o o -

13-10-01

PADD du PLUi : Présentation et débat

Le P.A.D.D. (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) est présenté au Conseil Municipal.

Il s'inspire notamment du S.C.O.T. du Pays des Mauges et des réflexions autour du Projet de Territoire.

9 grandes orientations ont été déterminées :

- 1 - un territoire à l'écoute de ses entreprises et de leurs activités
- 2 - l'armature commerciale au service de la population et du territoire
- 3 - les services et équipements...
- 4 - la population et le logement...
- 5 - Déplacement, accessibilité et mobilités...
- 6 - l'économie agricole
- 7 - la nature, les paysages, et le patrimoine...
- 8 - un territoire attractif par sa qualité urbaine et la vitalité des bourgs
- 9 - gestion des risques et nuisances

Sur proposition de Mr le Maire

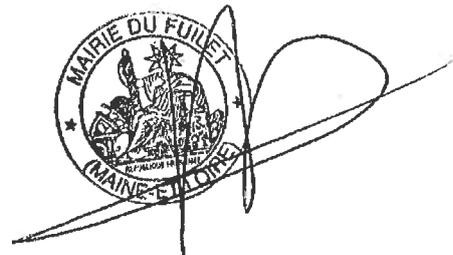
LE CONSEIL MUNICIPAL

ENGAGE UN DEBAT au cours duquel les principales observations suivantes sont émises :

- L'attribution d'un volume de 85 logements neufs pour la commune d'ici à 10 ans semble ambitieux. Les logements construits dans les années 70 - 80 vont constituer des biens mis en vente d'ici quelques années compte tenu du vieillissement de leur propriétaire. Il est répondu qu'il s'agit de logements neufs ou changements d'affectation de bâtiments existants. Certes, la construction de logements s'est très nettement ralentie depuis 2010.
- Conforter le rôle du Fület comme Pôle fonctionnel d'équipements et services. Située entre Nantes - Ancenis et les Mauges, la commune du Fület, se trouve au milieu « de rien et de tout », au risque de se retrouver isolée. La commune devra réfléchir à cette situation pour trouver sa place dans un développement harmonieux du territoire
- A la vue des autres communes, le Fület dispose de tous les services, commerces, artisans, école publique, maison de santé... mais il manque un dynamisme associatif (plus de comité des fêtes, avenir incertain pour Familles Rurales...)
- Anticiper les problèmes de déplacement, car la population souhaite se rapprocher du « bourg » car tous les services sont à proximité. Par ailleurs, la situation commerciale actuelle est fragile compte tenu d'un manque de commerces malgré des services structurants : école publique, maison de santé, pharmacie, maison de retraite...
- La commune doit se préparer pour anticiper le vieillissement de la population et offrir les services nécessaires et l'habitat adapté.
- Quelques questions sont soulevées sur : le Village Potier qui est l'identité de la commune et que les élus souhaitent ne pas perdre malgré les difficultés économiques des acteurs concernés, la dynamisation du site de la Barbotine et du Village de Gîtes. Les élus se posent la question de l'opportunité de l'inscription de ces actions au projet de territoire afin de pas être les seuls à porter ses équipements sources d'identification d'un savoir faire et savoir vivre.

SOUHAITE que ces remarques soient rapportées devant le Conseil Communautaire

Pour extrait conforme,
Le Maire



REQU LE

15 NOV. 2013

SOUS-PREFECTURE
DE CHOLET

de la commune de LE FIEF-SAUVIN

DATE DE CONVOCATION 27-09--2013
DATE D’AFFICHAGE 05-10-2013
NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE <input type="text" value="18"/>
PRESENTS <input type="text" value="14"/>
VOTANTS <input type="text" value="14"/>

Séance du **3 OCTOBRE 2013**

L' an DEUX MILLE TREIZE le TROIS OCTOBRE à 20h30,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr. Denis RAIMBAULT, Maire.

Présents :

Mmes BARON – PASQUIER – CHENE
Mrs RAIMBAULT – REVEAU – BODINEAU – MOREAU –
GUILBAULT – BRUNETIERE – COULON – JAGOU – SECHER -
AUDOIN – CLEMOT – CHEVALIER – LANIAUD – PIOUS – MARY

Absent (es) : Mme CHENE Marie-Thérèse - Mrs. Jean-François JAGOU –
Pascal GUILBAULT – Frédéric LANIAUD

M. MOREAU Jean-Marie a été élu secrétaire

2013-56-2.1

Objet : PLAN LOCAL D’URBANISME INTERCOMMUNAL
Présentation et débat sur le PADD

Le PADD (Plan d'aménagement et de développement durables) constitue le projet de développement du territoire de Montrevault Communauté pour la prochaine décennie en tenant compte des enjeux issus de la phase diagnostic et exprime les objectifs du territoire au regard des politiques d'urbanisme, du SCOT, du SDAGE et des SAGE.

Les orientations d'aménagement et d'urbanisme retenues par le PADD de Montrevault Communauté peuvent ainsi être résumées :

- I. Un territoire à l'écoute de ses entreprises et de leurs activités
- II. L'armature commerciale au service de la population et du territoire
- III. Un maillage urbain facteur d'ouverture et garant d'un développement local équilibré : les services et équipements
- IV. Un maillage urbain facteur d'ouverture et garant d'un développement local équilibré : la population et le logement
- V. La maîtrise des besoins en déplacement, accessibilité et les mobilités
- VI. Une ruralité qui met ses atouts en valeur : l'économie agricole
- VII. Une ruralité qui met ses atouts en valeur : la nature, les paysages et le patrimoine
- VIII. Un territoire attractif par sa qualité urbaine et par la vitalité de ses bourgs
- IX. Une approche globale en termes de gestion des risques et des nuisances

Dans le cadre de la procédure d'élaboration du PLUI, le projet de développement de Montrevault communauté doit faire l'objet d'un débat.

A l'occasion de ce débat, plusieurs conseillers municipaux se sont exprimés pour donner leur point

de vue sur les orientations générales du PADD évoquées précédemment et notamment sur les points suivants :

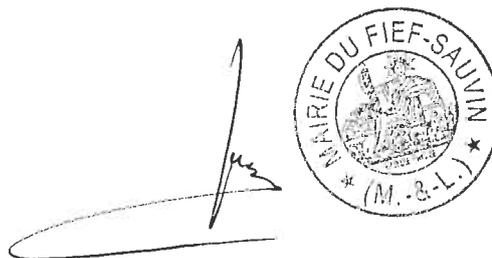
- La situation géographique du Fief-Sauvin ne favorise pas le développement à l'échelle du quartier sud ouest ; notamment en matière d'équipements sportifs
- La population est très attirée par le pôle du territoire voisin Beaupréau de part ses nombreux commerces et ses associations sportives fusionnées avec celle du Fief-Sauvin

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé

- **PREND ACTE de la tenue du débat sur le PADD conformément à l'article L 123-9 du Code de l'Urbanisme.**

Pour extrait certifié conforme
Denis RAIMBAULT Maire du Fief-Sauvin

Certifiée exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Sous-Préfecture de Cholet
Le
Publication en date du



REÇU LE
24 OCT. 2013
SOUS-PREFECTURE
DE CHOLET

DEPARTEMENT
DE MAINE-ET-LOIRE
ARRONDISSEMENT
de CHOLET

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

**Commune
de
Saint Quentin en Mauves**

SEANCE du 11 octobre 2013

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 12
Nombre ayant pris part à la délibération : 12
Convocation du : 4 octobre 2013
Date affichage : 18 octobre 2013
Cdcm

L'an deux mil treize, le onze octobre à 19 h, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Ploquin Joseph, Maire.

Présents : MM. Albert, Gourdon, Graton, Gallard, Pineau, Sécher, Raimbault,
Mmes Davy, Macé, Martin, Tharreau

Absents excusés : Mme Brevet , M. Pasquier et M. Dubois

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121.15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. Mme Davy ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Convocation du 4 octobre 2013.

DCM 314-URB-2013-66 : PADD du PLUi : Présentation et débat

Le P.A.D.D (Projet d'Aménagement et de Développement Durable est présenté au conseil municipal.

Il s'inspire notamment du S.C.O.T. du Pays des Mauves et des réflexions autour du Projet de Territoire.

9 grandes orientations ont été déterminées :

- 1 – un territoire à l'écoute de ses entreprises et de leurs activités,
- 2 – l'armature commerciale au service de la population et du territoire,
- 3 – les services et équipements ...
- 4 – la population et le logement ...
- 5 – déplacement, accessibilité et mobilités ...
- 6 – l'économie agricole
- 7 – la nature, les paysages et le patrimoine ...
- 8 – un territoire attractif par sa qualité urbaine et la vitalité des bourgs
- 9 – gestion des risques et nuisances

Sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal,

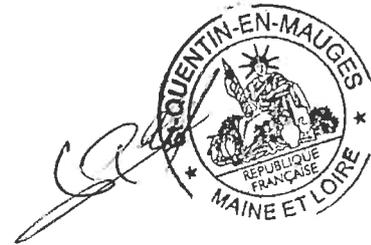
Considérant cette présentation du P.A.D.D, engage un débat.

Le conseil municipal a débattu des orientations générales du PADD. Cette délibération prend acte de la tenue du débat sur le PADD au sein du Conseil Municipal.

POUR EXTRAIT CONFORME,
Mairie de Saint Quentin en Mauges, le 18 octobre 2013

Le Maire,
J. PLOQUIN

 REÇU LE
21 OCT. 2013
SOUS-PREFECTURE
DE CHOLET



B. BATAILLÉ

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE
COMMUNE DE CHAUDRON EN MAUGES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 8 novembre 2013

L'an deux mille treize, le huit novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Françoise PAGERIT, Maire.

Etaient présents

Mme GAILLARD Marinette et MM. NORMAND Jean-Luc, DUBILLOT Pierre-Yves, CHEVALIER Daniel adjoints.

Mme MALINGE Géraldine, Mme BOURCIER Corinne

MM. de VILLOUTREYS Jean-François, GOYET Thierry, PAPIN Roger, RAIMBAULT Olivier, CARDINAUD José, MORINIÈRE Jean-Luc, BODINEAU Philippe,

Etaient absents excusés :

Date de convocation : 31/10/2013

Nombre des membres :

- afférent au conseil Municipal	: 15
- en exercice	: 14
- présents lors de la délibération	: 14

OBJET

DCM N°083-DOM-2013-098 : PADD DU PLUI : PRESENTATION ET DEBAT

Le P.A.D.D (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) est présenté au Conseil Municipal.

Il s'inspire notamment du S.C.O.T. du Pays des Mauges et des réflexions autour du Projet de Territoire.

9 grandes orientations ont été déterminées :

- 1 – un territoire à l'écoute de ses entreprises et de leurs activités,
- 2 – l'armature commerciale au service de la population et du territoire,
- 3 – les services et équipements ...
- 4 – la population et le logement ...
- 5 – déplacement, accessibilité et mobilités ...
- 6 – l'économie agricole
- 7 – la nature, les paysages et le patrimoine ...
- 8 – un territoire attractif par sa qualité urbaine et la vitalité des bourgs
- 9 – gestion des risques et nuisances

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, considérant cette présentation du P.A.D.D, engage un débat au cours duquel les principales observations suivantes sont émises :

- le nombre insuffisant de logements pour la commune de Chaudron en Mauges dans le tableau de répartition des objectifs de production de logements sur 10 ans alors que Chaudron est un pôle secondaire.

- la modification de la référence à « l'hôpital » par le terme « Village Santé Saint Joseph ».
- SOUHAITE que ces remarques soient rapportées devant le Conseil Communautaire.

Le Conseil Municipal a débattu des orientations générales du PADD. Cette délibération prend acte de la tenue du débat sur le PADD au sein du Conseil Municipal.

A Chaudron en Mauges, le 15/11/2013
Pour copie conforme au registre des
délibérations
Délibération publiée et/ou notifié
Rendue exécutoire compte tenu de la
transmission en Sous Préfecture, le 15
novembre 2013
Le Maire, Françoise PAGERIT



COMMUNE DU PUISET-DORE

Département de MAINE-et-LOIRE
Arrondissement de CHOLET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation du 7 décembre 2013

Nombre de conseillers en exercice : 11 - Nombre de conseillers présents : 10 - Nombre de votants : 10

Secrétaire de séance : Mme B. GATÉ.

Séance du 13 décembre 2013

L'an deux mille treize, le treize du mois de décembre à 20 heures, le conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Joseph BOURGET, Maire

Etaient présents : B. GALLARD, M.B. GATÉ, B. RABJEAN, Adjoints

M. PETITEAU, I. LAMBERT, S. GAUDIN, C. FONTENIT, L. HAY, L. TALAA,

Absents excusés :

Absent: C. MORVAN

2- PRESENTATION DU PADD DU PLUi

2013-94- 2.1- DÉBAT SUR LE PADD

Le PADD (Plan d'aménagement et de développement durables) constitue tout à la fois le projet de développement du territoire de Montrevault Communauté pour la prochaine décennie en tenant compte des enjeux issus de la phase diagnostic et exprime les objectifs du territoire au regard des politiques d'urbanisme, du SCOT, du SDAGE et des SAGE.

Les orientations d'aménagement et d'urbanisme retenues par le PADD de Montrevault Communauté peuvent ainsi être résumées :

1. Un territoire à l'écoute de ses entreprises et de leurs activités
2. L'armature commerciale au service de la population et du territoire
3. Les services et équipements
4. La population et le logement
5. La maîtrise des besoins en déplacement, accessibilité et les mobilités
6. Une ruralité qui met ses atouts en valeur : l'économie agricole
7. Une ruralité qui met ses atouts en valeur : la nature, les paysages et le patrimoine
8. Un territoire attractif par sa qualité urbaine et par la vitalité de ses bourgs
9. Une approche globale en termes de gestion des risques et des nuisances

Dans le cadre de la procédure d'élaboration du PLUi, le projet de développement de Montrevault communauté doit faire l'objet d'un débat.

A l'occasion de ce débat, plusieurs conseillers municipaux se sont exprimés pour donner leur point de vue sur les orientations générales du PADD évoquées précédemment et notamment sur les points suivants :

- Aménagement numérique : Haut débit pour tous, politique et financement
- La gestion de l'élimination des déchets inertes - Règlementation
- Détermination des zones de carrière d'argile
- Développement des entreprises existantes dans la commune
- Réhabilitation de l'habitat ancien dans le bourg

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, PREND ACTE de la tenue du débat sur le PADD conformément à l'article L 123-9 du Code de l'Urbanisme.

Fait au Puisse-Doré, les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Certifiée exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous-préfecture de Cholet le



REÇU LE

27 DEC. 2013

SOUS-PREFECTURE
DE CHOLET

Séance du 15 octobre 2013

L'an deux mille treize, le quinze du mois d'octobre, à 20 heures 30, le Conseil de Communauté, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de Communes du Canton de Montrevault sous la présidence de Monsieur Alain VINCENT, Président.

- Nombre de délégués titulaires : 37
- Nombre de délégués présents :

Secrétaire de séance :

Convocation du : 10 octobre 2013

Publication du : 23 octobre 2013

COMMUNES	ETAIENT PRESENTS	ABSENTS EXCUSES
LA BOISSIERE SUR EVRE	M. Christophe DOUGÉ (T) M. Michel THIBAUDEAU (T) M. Jean-Michel MÉNARD (T)	
CHAUDRON EN MAUGES	Mme Françoise PAGERIT (T) M. Jean-Luc NORMAND (T) M. Pierre-Yves DUBILLOT (T)	
LA CHAUSSAIRE	Mme Sylvie MARNÉ (T) M. Pierre MARY (T) Mlle Fabienne TERRIEN (T)	
LE FIEF SAUVIN	M. Denis RAIMBAULT (T) M. Stéphane REVEAU (T) Mme Edith BARON (T)	
LE FUILET	M. Alain VINCENT (T) Mme Christiane COGNÉ (T) Mr Damien ÉMERIAU (S)	M. Guy ÉMERIAU (T)
MONTREVAULT	M. Joseph MARSAULT (T) M. Marc TALEC (T) Mme Danielle JARRY (T)	
LE PUISET DORE	M. Joseph BOURGET (T) Mme Bernadette GATÉ (T) M. Benoît GALLARD (T)	
ST PIERRE MONTLIMART	M. Jean-François ANTIER (T) M. Jean-Patrice CAILLAUD (T) M. Christian BREVET (T) Mme Marie-Louise CESBRON (T) Mme Sophie SOURICE (S)	M. Serge PIOU (T) M. Joseph PLARD (T) M. André HODÉ (T)
ST QUENTIN EN MAUGES	M. Joseph PLOQUIN (T) M. Thierry ALBERT (T) M. Maurice GOURDON (T)	
ST REMY EN MAUGES	M. Louis VINCENT (T) Mme Catherine GRATON (T)	M. René PORCHER (T)
LA SALLE ET CHAPELLE AUBRY	M. Pierre MALINGE (T) M. Gérard VÉRON (T)	Mme Maryvonne RÉTHORÉ (T)

2013-085-2.1 - PLUI – Débat sur le Projet d'Aménagement de Développement Durables (PADD)

Monsieur le Président rappelle la procédure en cours concernant l'élaboration du PLU Intercommunal.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), est aujourd'hui terminé et a été présenté au Personnes Publiques Associées le 23 Septembre 2013.

Il revient maintenant aux différentes Assemblées (Municipales et Communautaires) de débattre sur le contenu de ce document.

Cette étape est importante dans le processus d'élaboration du PLUi car le PADD fixe les grandes orientations des politiques d'aménagement en fonction de son projet de territoire et des modalités d'aménagement qui s'imposent à lui.

Il donne ensuite la parole aux prestataires chargés d'assister les élus dans le processus d'élaboration du PLUi pour qu'ils présentent le PADD. Il invite l'assistance à exprimer ses points de vue sur ce projet qui aura ensuite des conséquences fortes sur les actions d'aménagement de l'ensemble du territoire communautaire.

Mme Barbeau et M. de Châteaubriant (prestataires) présentent ensuite le contenu du document.

Ils rappellent que le PADD constitue le projet de développement pour la prochaine décennie en tenant compte des enjeux issus de la phase diagnostic et exprime les objectifs du territoire au regard de son projet, des politiques d'urbanisme du SCOT (Schéma de Cohérence Territorial), du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) et des SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau).

Les orientations d'aménagement et d'urbanisme retenues concernent six volets :

- I- Un territoire à l'écoute de ses entreprises et de leurs activités :
 - a. Valoriser toutes les opportunités tant en termes de relations avec les territoires voisins que par anticipation en ce qui concerne la liaison Cholet – Beaupréau – Ancenis pour créer d'autres emplois.
 - ° Créer une ZAE Beaupréau – St Pierre Montrevault
 - ° Confirmer la ZA des Alliés
 - ° Garantir la pérennité à long terme de ces secteurs pour offrir une lisibilité à l'agriculture en matière de foncier.
 - b. Maintenir la dynamique interne en termes d'emploi.
 - ° Réévaluer les possibilités d'extension des zones artisanales et de reprise des bâtiments vacants
 - ° Permettre la mixité des services et activités dans les centres-villes et centres-bourgs.
 - ° Anticiper la desserte en THD (Très Haut Débit)
 - ° Examiner les besoins en covoiturage et la localisation des aires de stationnement
 - c. Accompagner en terme de qualité au-delà du traitement paysager et architectural des entreprises publiques et privées.
 - ° Encadrement des logements de fonction et des locaux de surveillance à différencier suivant les zones d'activités.

- II- L'armature commerciale au service de la population et de l'attractivité du territoire :
 - a. L'armature commerciale au service de la population et de la qualité de vie du territoire afin de contrecarrer l'évasion commerciale vers les agglomérations situées en périphérie du territoire.
 - ° Renforcer la polarité St Pierre – Montrevault et les deux autres polarités : Le Fuiet et Chaudron en Mauges,
 - ° Accompagnement qualitatif de l'évolution de l'axe Avenue de Bon Air,
 - ° Ne pas admettre de commerces dans la ZAE de « Beaupréau – St Pierre Montrevault » ni aux Alliés,
 - ° Préservation des linéaires commerciaux,

- ° Qualité de la forme urbaine des centres-villes et centre-bourgs (qualité du cadre de vie pour une attractivité favorisant la dynamique commerciale).
- III- Un maillage urbain facteur d'ouverture et garant d'un développement local équilibré :
- a. Démographie :
 - ° Un pôle principal, organisé autour des centralités de Beauréau/St Pierre-Montrevault, en coopération avec le territoire de la Communauté de Communes Centre Mauges.
 - ° Captation de flux résidentiels de qualité par les communes périphériques.
 - ° Un rythme d'évolution annuel de + 0,9 %.
 - Une croissance de la population volontairement maîtrisée et différenciée selon les parties du territoire : La pression démographique est prioritairement absorbée par le pôle de St Pierre-Montrevault.
 - ° Renouvellement de la population dans les autres communes.
 - b. Habitat et polarité
 - ° Des besoins en logements nouveaux fondés sur l'accueil d'habitants : 3 250 personnes.
 - ° Pôle principal : 46,5 % de la construction neuve
 - ° Autres communes : 53,5 %.
 - c. Mixité et renforcement des bourgs :
 - ° Densification des bourgs, supports de centralités : 30 % des nouveaux logements dans l'enveloppe urbaine. Nouvelle urbanisation en périphérie de l'enveloppe urbaine avec une densité de 16 log./ha, dont 20 % de l'espace destiné à l'espace public, la voirie et les équipements. Innovation dans les formes urbaines et dans les modes constructifs.
 - ° Mixités sociales et générationnelles. Proposer une diversité de formes et de type de logements : intégrer à 10 % de locatifs sociaux (5% dans un premier temps compte tenu de la faiblesse de la demande). Préserver une offre importante pour l'accession à bas coût.
 - d. Une offre foncière nécessaire :
 - ° Un cadre de vie économe en espace : une ambiance urbaine qualitative : 20 % VRD et espaces verts.
 - ° Densité attendu sur le Pôle St Pierre-Montrevault : 16 à 24 log/ha.
 - ° Densité attendue dans les autres communes : 14 à 18 log/ha.
 - e. L'organisation du territoire :
 - ° Accueil différencié de la population selon les parties du territoire : trois niveaux d'organisation. Maintenir les centralités des bourgs placés au contact du pôle : St Rémy en Mauges, le Fief Sauvin, la salle et Chapelle Aubry. Renouvellement dans les autres communes.
 - ° Renforcement des polarités quelque soit le niveau d'organisation : lutte contre l'étalement urbain, renforcement de l'identité et de la qualité urbaine. 3 pôles concentrant plusieurs fonctions : St Pierre-Montrevault, le Filet, Chaudron en mauges : accueil d'équipements ; mutualisation éventuelle d'autres équipements à l'appui des trois pôles.
- IV- Une ruralité qui met ses atouts en valeur
- a. Les ressources
 - ° S'appuyer sur les atouts du territoire, son identité.
 - ° Une vision dynamique et de préservation sur le long terme de ses ressources.
 - Valorisation patrimoniale et paysagère du territoire qui prend appui sur le levier du tourisme : paysage et patrimoine bâti et culturel.
 - Rendre plus accessibles les vallées
 - Valorisation des activités industrielles
 - Bâti traditionnel agricole
 - Gérer les transitions paysagères agricoles.
 - ° Renforcer la qualité des paysages urbains
 - Des éléments identitaires emblématiques à protéger tout en leur conservant un usage :
 - Les potagers au cœur des bourgs,
 - La trame viaire traditionnelle des Mauges, les centres-villes, centres-bourgs...
 - Les vallées à l'appui des bourgs
 - La trame verte et bleue.
 - ° Préserver la qualité et la ressource en eau – enjeu pour l'agriculture
 - Maîtrise des risques de pollution
 - Préservation des cours d'eau et de leurs abords

Gestion des eaux de ruissellement via la préservation, voire la création d'un bocage

Mettre en adéquation la capacité d'épuration des eaux usées avec le projet de développement du territoire

Zones humides, élément complémentaire à la trame verte et bleue, enjeux en terme de fonctionnalité.

° préserver la biodiversité – restaurer, préserver, valoriser la trame verte et bleue à l'appui de l'identité paysagère du territoire.

Protéger les sites naturels emblématiques de manière pérenne

Restauration de continuité

Attention particulière apportée à l'interface

« Vallée/agglomération ».

Anticiper les mutations paysagères majeures : Axe structurant – extensions urbaines

Concilier : valorisation agricole et préservation des complexes bocagers considérés comme corridors écologiques.

° Décliner le Plan Climat Energie au niveau local (réduction de la production des Gaz à Effet de Serre (GES) :

Energies renouvelables : solaire – éolien – biomasse – méthanisation

Mobilité : co-voiturage – liaisons douces – TIC – Valorisation des productions locales

b. la place de l'agriculture :

° Une fonction productive en tant que telle

° L'agriculture, un rôle clé dans l'organisation et la valorisation du territoire qui nécessite une concertation sur les enjeux croisés entre une économie agricole viable et durable, la préservation des ressources naturelles (zones humides, trame verte et bleue, bocage, patrimoine bâti...), et la valorisation touristique (itinéraires de randonnée, protection de points de vue, de paysages...) – La gestion des coteaux, ceux de l'Evre en particulier.

V-Un territoire attractif par sa qualité urbaine et par la vitalité de ses bourgs

° La qualité du tissu urbain

° Affirmation du pôle St Pierre-Montrevault et de la vocation des différents quartiers du pôle

° Préservation de la qualité du paysage urbain des villages qui se rapproche de celui des bourgs.

Globalement : adapter la typologie des nouveaux programmes de logements à la typologie des bourgs.

° Affirmation du pôle St Pierre-Montrevault :

Opportunité de rénovation urbaine : anciens presbytères – friche industrielle devant la mairie de St Pierre.

° Organiser les mobilités internes au pôle : anticiper un pôle multimodal sur l'axe – prévoir des liaisons douces

° Stratégie d'implantation des équipements et des commerces en lien avec le futur axe structurant : renforcement de la vocation commerciale de l'Avenue de Bon Air.

VI- Une approche globale en termes de gestion des risques et des nuisances :

a. les risques :

° Risque de mouvement de terrain

° Transports de matières dangereuses

° Sites et sols pollués : anciens sites industriels en friches à reconquérir.

b. Anticiper les nuisances

° Prise en compte des risques de nuisances – schéma de circulation arrivée de l'axe structurant.

° Définir des limites d'agglomérations qui anticipent les risques de nuisances – cohabitation entre habitat /activité – les carrières (St Pierre Montlimart.

Après cette présentation, Monsieur le Président sollicite les réactions de l'Assemblée.

Le premier thème abordé lors du débat concerne l'agriculture et l'importance qu'elle revêt sur le territoire. La pérennité de l'agriculture est un enjeu important tant économique que paysager (notamment la préservation des zones non productives - coteaux). D'où l'intérêt d'un travail en partenariat avec les acteurs du monde agricole. Le nombre d'exploitations est en baisse.

Les contraintes environnementales leur coûtent cher, d'où la nécessité de sortir de la vision négative pour l'économie agricole et travailler avec les exploitants pour que chacun - agriculteurs et collectivité - trouvent un intérêt dans les actions à mener en partenariat.

Concernant l'axe structurant annoncé, il sera nécessaire de mesurer son incidence sur les flux qui pourraient avoir une répercussion sur les activités commerciales notamment. Les incidences sur l'environnement pourraient aussi ne pas être neutres. Dans un contexte où le projet de territoire met en avant l'intérêt paysager et la vallée de l'Evre, cette notion nécessite une vigilance sur les effets induits pas la future route.

Au sujet de la démographie, il est rappelé les objectifs de croissance définis par le SCOT de 1,4 % sur les polarités et 0,7 % sur le reste du territoire. Au vu des tableaux présentés relatant la répartition entre les communes du crédit de logements à créer sur la décennie, il est relevé une anomalie sur le quartier dans lequel la Commune de la Salle et Chapelle Aubry se voit attribué 70 logements alors que Chaudron en Mauges, identifiée comme pôle secondaire, n'en a que 65. Après débat, il est convenu que la Salle et Chapelle Aubry aurait un potentiel de 65 logements et Chaudron en Mauges 70.

La gestion des carrières est aussi un sujet qui préoccupe les élus notamment de l'ouest du territoire compte tenu de la présence d'anciennes carrières d'extraction d'argile qui sont difficiles à gérer. Il est suggéré que l'agriculture puisse retrouver un usage de ces surfaces après remblaiement des excavations. Le territoire aura aussi besoin de plateformes de traitement des déchets inertes et certains de ces espaces pourraient y trouver une vocation. Un travail en association avec les acteurs des carrières et les producteurs de déchets inertes pourrait être mené afin de définir les besoins en surface et volume et mettre en place une politique de gestion des remblaiements.

La qualité de la desserte numérique du territoire est également un sujet important pour le rendre attractif alors que certaines zones sont aujourd'hui très mal, voire non desservies par les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). Le département a récemment présenté les résultats de son étude visant à la création du STDAN (Schéma Territorial de développement et d'Aménagement du Numérique). Une réflexion s'engage autour de ce schéma qui suscite des réactions et qui amènera probablement les intercommunalités vers une étude de définition de leur propre plan d'aménagement numérique dans l'objectif de desservir au mieux l'ensemble du territoire.

Plusieurs pistes importantes autour du projet de territoire sont ensuite abordées :

- L'importance de l'Evre et du Jeu qui doit être plus marquée dans le PADD.
- Marquer la volonté de suivre le projet d'axe routier et d'être présent dans les instances d'élaboration du projet.
- Une cohésion avec les territoires voisins doit être recherchée pour assoir une cohésion dans les actions d'un ensemble intercommunautaire.
- Mobilité : compte tenu des déplacements des habitants du territoire, il y a lieu de programmer des expérimentations d'actions de développement du covoiturage et de facilitation de la mobilité solidaire.
- Enfin, l'importance de l'aspect qualitatif dans l'aménagement des centres bourgs est notée afin de les rendre plus attractifs et renforcer les services commerciaux.

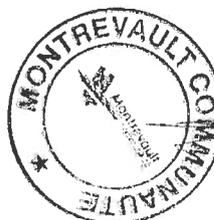
A l'issue de ces discussions, Monsieur le Président clôture le débat riche en échanges sur les perspectives de développement du territoire.



REÇU LE

18 NOV. 2013

**SOUS-PREFECTURE
DE CHOLET**



Pour extrait conforme,

Le Président,

Alain VINCENT



PLU : BILAN DE LA CONCERTATION



SOMMAIRE

- 02** 2012 - Le lancement?
- 03** 2013 - Le diagnostic
- 05** 2014 - Le PADD : des réunions publiques
- 15** 2014 - Le PADD : l'exposition itinérante
- 20** 2014 - La concertation active : d'abord deux réunions publiques
- 29** 2014 - La concertation active : ensuite les randos PLUi
- 34** 2014 - La concertation active : enfin une réunion publique
- 36** 2015 - La concertation Bimby
- 39** 2015 - Les dernières réunions publiques de concertation
- 43** Communication permanente sur le site Internet

2012 - Le lancement

1/ PRESSE

Point presse avec dossier de presse
Ouest France 05/10/2012

Montrevault

Le plan local d'urbanisme intercommunal en marche



Les représentants des différentes commissions de Montrevault-Communauté réunis autour du président et de la chargée de communication du PLUI.

Montrevault-Communauté est pionnière, puisqu'elle est la première dans le département à s'engager dans la création d'un Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI). Elle a été retenue par le ministère de l'Environnement en 2011, pour être l'une des 31 collectivités françaises à mettre en œuvre ce document d'urbanisme de la loi Grenelle 2. « Une suite logique dans notre processus de mutualisation, pour un développement cohérent et partagé afin de renforcer l'attractivité de notre territoire. C'est un outil indispensable pour le profiler », a souligné le président Alain Vincent.

Le PLUI remplace les PLU communaux et les POS (plans d'occupation des sols) afin de promouvoir une planification partagée de l'habitat, du développement, des transports, des infrastructures, de la gestion des continuités écologiques... Le projet, qui va s'étaler sur deux ans, en est

actuellement à la phase de diagnostic. Le coût s'élève à 350 000 € HT. Montrevault-Communauté a obtenu une subvention couvrant 80 % du montant global. L'État a apporté son soutien financier à hauteur de 120 000 € (dont une subvention de 50 000 €, au titre de l'expérimentation) et la Région à hauteur de 160 000 €.

■ Fnath, association des accidentés de la vie

Permanence lundi 8 octobre, 15 h 30 à 16 h 30, mairie. Victime d'un accident du travail, de la circulation, de maladies professionnelles ou d'un handicap, la Fnath, association des accidentés de la vie vous propose de rencontrer un conseiller juridique afin de vous informer et vous aider à défendre vos droits. Contact : 02 41 48 50 25.

2/ LE MAG'

Bulletin d'informations générales de la communauté de communes. Numéro de décembre 2012, distribué dans toutes les boîtes aux lettres : Vignette en une + dossier de 3 pages sur le diagnostic



DOSSIER SUR...

Les cartes du territoire pour dessiner son avenir

MONTREVALT COMMUNAUTÉ EST L'UNE DES PREMIÈRES COLLECTIVITÉS EN FRANCE À ELABORER UN PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) À HORIZON DIX ANS. CE DOCUMENT FONDAMENTAL, QUI SERA EN VIGUEUR D'ICI DEUX ANS, DÉFINIT UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT ET RÉGLEMENTE L'OCCUPATION DU SOL. AVANT DE PRÉMIÈRE LES ZONES, LA PREMIÈRE ÉTAPE DU PROCESSUS CONSISTE À OBSERVER LE DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE.

DÉMOGRAPHIE : UNE POPULATION CROISSANTE
Montrevault-Communauté compte 15 400 habitants (chiffre 2009) répartis sur onze communes. Plus d'un tiers de la population se concentre sur le pôle urbain des communes de Saint-Herme-Montdard et Montevault. Alors que les tentatives de densification dans les années 90, les années 2000 ont vu la tentation d'étalement. La croissance reste modérée (1,1 %). Les communes situées à l'ouest (La Chapelle-Auzay, Le Fief-Sauvay) ont vu leur population augmenter de manière notable, notamment une évolution plus forte, ainsi que les communes proches de Boussais-le-Château (La Chapelle-Auzay, Le Fief-Sauvay). La tendance à la préurbanisation conduit à des déplacements qui de 1999 à 2007, sous l'impulsion de familles des ménages venus trouver terrain peu onéreux et disponibles. La préurbanisation a conduit de 2004 à 2007 avant de cesser les effets de la crise économique. L'offre en terrain à bâtir a engendré une forte consommation d'espace du fait d'une production de logements naufs essentiellement en individuel avec exploitation en milieux de parcelles. En 2009, le nombre total de logements neufs représentait un peu plus de 6 % du parc. Dans certaines communes (La Chapelle-Auzay, Le Fief-Sauvay), ce taux est exceptionnellement élevé, preuve de la tension du marché de la pression de la demande en logements. Il reste toutefois quelques marges de récupération du bâti ancien existant dans les bourgs. Les ententes et sorties de bourgs sont bénéfiques et diffuses du fait de l'étalement des constructions. L'un des objectifs du PLUI sera de densifier les bourgs en urbanisant les friches et de limiter la consommation d'espace en respectant une densité de logement/habitant dans le V.O.C.



HABITAT : UN MARCHÉ CROISSANT
L'offre en terrain à bâtir a engendré une forte consommation d'espace du fait d'une production de logements naufs essentiellement en individuel avec exploitation en milieux de parcelles. En 2009, le nombre total de logements neufs représentait un peu plus de 6 % du parc. Dans certaines communes (La Chapelle-Auzay, Le Fief-Sauvay), ce taux est exceptionnellement élevé, preuve de la tension du marché de la pression de la demande en logements. Il reste toutefois quelques marges de récupération du bâti ancien existant dans les bourgs. Les ententes et sorties de bourgs sont bénéfiques et diffuses du fait de l'étalement des constructions. L'un des objectifs du PLUI sera de densifier les bourgs en urbanisant les friches et de limiter la consommation d'espace en respectant une densité de logement/habitant dans le V.O.C.

ECONOMIE ET TRANSPORTS
Montrevault-Communauté compte 5 800 emplois en 2009, avec une affirmation de la polarité Saint-Herme-Montdard et Montevault qui rassemble le moitié des emplois du territoire. Le secteur industriel de l'industrie chimique de 1990 à 2000, en particulier dans les secteurs traditionnels du cuir et de l'habillement, impactant des communes comme La Chapelle-Auzay et Le Fief-Sauvay, continue pourtant son poids important, notamment par deux entreprises emblématiques : Fran et L'union électronique. Les activités tertiaires, en particulier les services non marchands, augmentent et se concentrent sur le pôle Saint-Herme / Montevault, ainsi qu'à Chausson, marquée par les services aux personnes. La construction, à travers l'artisanat, est également un secteur dynamique. Les réseaux routier et ferroviaire, situés par rapport à Nantes, Angers et Cholet, ne facilitent pas la mobilité alors que les lignes départementales manquent les liaisons. Le coût du terrain peut directement impacter et manquer de solutions alternatives

à la vocation individuelle. L'offre en maisons individuelles reste modeste du fait pour être plus élevée. Les surfaces patrimoniales, abas, existent, souvent de qualité, mais il faut développer les communes.
UN PLEIN DE L'ACTIVITÉ
L'agriculture est présente dans toutes les communes, notamment au Fief-Sauvay (50% des emplois) et à Saint-Quentin (40%). Néanmoins une distribution globale du nombre d'exploitants, elle représente 30% des actifs du territoire. 28 exploitations, dont 14 en grande culture, ont été recensées.

Le mouvement d'âge des exploitants est de 46,4 ans. L'élevage bovin reste ancré sur le territoire même si une diversification s'opère avec la volaille, le porc, oies et canards. La vocation agricole est présente. Les productions végétales sont spécialisées avec un panel de cultures emblématiques comme les pommes ou les légumes. De plus en plus de céréales sont cultivées, avec 500 ha supplémentaires depuis dix ans, mais les surfaces fourragères augmentent. L'agriculture biologique en développement. Les exploitations agricoles sont spécialisées avec un panel de cultures emblématiques comme les pommes ou les légumes. De plus en plus de céréales sont cultivées, avec 500 ha supplémentaires depuis dix ans, mais les surfaces fourragères augmentent. Les exploitations agricoles sont spécialisées avec un panel de cultures emblématiques comme les pommes ou les légumes. De plus en plus de céréales sont cultivées, avec 500 ha supplémentaires depuis dix ans, mais les surfaces fourragères augmentent.

3/ WEB : article publié le 08 juillet 2012 (1308 clics)



ACCUEIL - A LA UNE - A LA UNE - AMENAGER PROTÉGER Le PLUI en phase diagnostic

ACCUEIL
PRÉSENTER CONNAÎTRE
HABITER VIVRE
TRAVAILLER ENTREPRENDRE
AMENAGER PROTÉGER
SE DIVERTIR SE PROMENER
A LA UNE
ACTUALITES
AGENDA
MARCHES PUBLICS
CONTACTS

A LA UNE

Le PLUI en phase diagnostic

Publié le dimanche 8 juillet 2012 09:41

Le Plan local d'urbanisme intercommunal est l'un des gros dossiers sur lequel les élus planifient pour les deux ans à venir. Les délégués communautaires comme les conseillers municipaux sont mobilisés à travers le comité de pilotage et les groupes communautaires qui suivent le sujet.

Le PLUI a été lancé le printemps dernier. Il démarre par une phase de diagnostic en compilant des données (démographie, économie, habitat...) et en se déplaçant sur le terrain. Chaque groupe communal a reçu la visite du bureau d'études pour présenter son territoire et discuter des réalisations et des projets.

Premiers constats : Contrairement à la décennie 90, la population a légèrement progressé dans les années 2000 sur le territoire de Montrevault-Communauté, notamment à l'ouest qui bénéficie de l'immense résidentielle depuis Nantes. Des logements forts consommateurs d'espaces ont été construits pour suivre cette évolution. L'un des objectifs prioritaires du PLUI sera de densifier l'urbanisation dans les bourgs et de limiter au maximum la consommation d'espace au détriment des surfaces agricoles.

DOSSIER SUR...

Pourquoi un PLUI ?

UN DOCUMENT UNIQUE ET RÉCENT
Aujourd'hui, chaque commune a son propre PLU ou POS (plan d'occupation des sols). Le Diapason est, selon le plan d'occupation des communes, plus ou moins daté, à un moment donné, souvent le tableau de bord. Le PLUI doit garantir un développement cohérent et durable de la communauté de communes ponctuelle.

LES BÉLÉTS CILÉS
Le PLUI formalise les objectifs de développement durable en sorte d'être intercommunales. Le PLUI définit les objectifs à moyen et long terme de la communauté de communes. Les habitants prennent également une place importante dans les orientations d'aménagement et de programmation. Les élus ont obtenu des élus professionnels de développement. Le Diapason est, selon le plan d'occupation des communes, plus ou moins daté, à un moment donné, souvent le tableau de bord. Le PLUI doit garantir un développement cohérent et durable de la communauté de communes ponctuelle.

UN CONTEXTE PROPICE
Parallèlement à l'élaboration du Schéma de cohésion territoriale (SCT) du Pays des Hauges, les élus de Montrevault-Communauté ont initié un processus de réflexion : projet de territoire, en cours de finalisation. Recherche intercommunale d'opportunités de développement. Au même moment, l'Etat a lancé un appel à projets pour mettre en œuvre le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Tous ces documents d'urbanisme ont permis à la communauté de communes de bénéficier de subventions importantes qui couvrent 80% du coût d'élaboration.

UNE ÉLABORATION COMMUNE ENTRE EXPERTS, ELUS ET POPULATION
Le développement durable est un enjeu commun. Le PLUI est un document unique qui rassemble les compétences de tous les acteurs. Le PLUI est un document unique qui rassemble les compétences de tous les acteurs. Le PLUI est un document unique qui rassemble les compétences de tous les acteurs.

UN CALENDRIER SERRÉ

Étape	Début	Fin
1	Janvier 2012	Janvier 2012
2	Février 2012	Février 2012
3	Mars 2012	Mars 2012
4	Avril 2012	Avril 2012
5	Mai 2012	Mai 2012
6	Juin 2012	Juin 2012
7	Juillet 2012	Juillet 2012
8	Septembre 2012	Septembre 2012
9	Octobre 2012	Octobre 2012
10	Novembre 2012	Novembre 2012
11	Décembre 2012	Décembre 2012
12	Janvier 2013	Janvier 2013
13	Février 2013	Février 2013
14	Mars 2013	Mars 2013
15	Avril 2013	Avril 2013
16	Mai 2013	Mai 2013
17	Juin 2013	Juin 2013
18	Juillet 2013	Juillet 2013
19	Septembre 2013	Septembre 2013
20	Octobre 2013	Octobre 2013
21	Novembre 2013	Novembre 2013
22	Décembre 2013	Décembre 2013
23	Janvier 2014	Janvier 2014
24	Février 2014	Février 2014
25	Mars 2014	Mars 2014
26	Avril 2014	Avril 2014
27	Mai 2014	Mai 2014
28	Juin 2014	Juin 2014
29	Juillet 2014	Juillet 2014
30	Septembre 2014	Septembre 2014
31	Octobre 2014	Octobre 2014
32	Novembre 2014	Novembre 2014
33	Décembre 2014	Décembre 2014
34	Janvier 2015	Janvier 2015
35	Février 2015	Février 2015
36	Mars 2015	Mars 2015
37	Avril 2015	Avril 2015
38	Mai 2015	Mai 2015
39	Juin 2015	Juin 2015
40	Juillet 2015	Juillet 2015
41	Septembre 2015	Septembre 2015
42	Octobre 2015	Octobre 2015
43	Novembre 2015	Novembre 2015
44	Décembre 2015	Décembre 2015
45	Janvier 2016	Janvier 2016
46	Février 2016	Février 2016
47	Mars 2016	Mars 2016
48	Avril 2016	Avril 2016
49	Mai 2016	Mai 2016
50	Juin 2016	Juin 2016
51	Juillet 2016	Juillet 2016
52	Septembre 2016	Septembre 2016
53	Octobre 2016	Octobre 2016
54	Novembre 2016	Novembre 2016
55	Décembre 2016	Décembre 2016
56	Janvier 2017	Janvier 2017
57	Février 2017	Février 2017
58	Mars 2017	Mars 2017
59	Avril 2017	Avril 2017
60	Mai 2017	Mai 2017
61	Juin 2017	Juin 2017
62	Juillet 2017	Juillet 2017
63	Septembre 2017	Septembre 2017
64	Octobre 2017	Octobre 2017
65	Novembre 2017	Novembre 2017
66	Décembre 2017	Décembre 2017
67	Janvier 2018	Janvier 2018
68	Février 2018	Février 2018
69	Mars 2018	Mars 2018
70	Avril 2018	Avril 2018
71	Mai 2018	Mai 2018
72	Juin 2018	Juin 2018
73	Juillet 2018	Juillet 2018
74	Septembre 2018	Septembre 2018
75	Octobre 2018	Octobre 2018
76	Novembre 2018	Novembre 2018
77	Décembre 2018	Décembre 2018
78	Janvier 2019	Janvier 2019
79	Février 2019	Février 2019
80	Mars 2019	Mars 2019
81	Avril 2019	Avril 2019
82	Mai 2019	Mai 2019
83	Juin 2019	Juin 2019
84	Juillet 2019	Juillet 2019
85	Septembre 2019	Septembre 2019
86	Octobre 2019	Octobre 2019
87	Novembre 2019	Novembre 2019
88	Décembre 2019	Décembre 2019
89	Janvier 2020	Janvier 2020
90	Février 2020	Février 2020
91	Mars 2020	Mars 2020
92	Avril 2020	Avril 2020
93	Mai 2020	Mai 2020
94	Juin 2020	Juin 2020
95	Juillet 2020	Juillet 2020
96	Septembre 2020	Septembre 2020
97	Octobre 2020	Octobre 2020
98	Novembre 2020	Novembre 2020
99	Décembre 2020	Décembre 2020
100	Janvier 2021	Janvier 2021

2013 - Le diagnostic

1/ NOTE D'INFORMATION 1 : Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal, distribuée en mars dans toutes les boîtes aux lettres

Voir document en annexe. Mis en ligne sur www.montrevaultcommunaute.fr : 933 téléchargements

2/ COMMUNICATION GLOBALE sur les 4 réunions publiques en mars 2013 : articles dans la presse, sur le site Internet et dans le Mag' de juillet 2013.

Courrier de l'Ouest - 22 mars 2013

La Chaussaire

Elaboration du PLUI présentée à la population

Les habitants de quartier ont été conviés à la première réunion publique présentant l'élaboration du (PLUI) Plan local d'urbanisme intercommunal.



Une première réunion publique présentant l'élaboration du PLUI était organisée mercredi dernier afin d'informer les habitants et élus des communes du Puisset-Doré, du Fief-Sauvin et de La Chaussaire. Le PLUI s'inscrit dans un cadre réglementaire découlant du code de l'urbanisme, du schéma d'aménagement et de gestion des eaux, et du schéma de cohérence territoriale des Mauges.

Le PLUI a deux finalités
Les lois Grenelle imposent au PLUI des principes généraux de développement durable : lutte contre l'étalement urbain et maîtrise de la consommation d'espace, contribuer à l'adaptation du changement climatique et à l'efficacité énergétique, prendre en compte la biodiversité, anticiper l'aménagement opérationnel durable. Le PLUI a deux finalités : instruire les permis de construire, les déclarations de travaux, et organiser l'aménagement du territoire dans une vision globale et durable pour une dizaine d'années. La présentation a porté sur l'état des lieux et les grands enjeux pour la Communauté de communes : évolution de la population, parc de logements, l'offre locative, une priorité aux personnes âgées, les emplois, les entreprises, l'économie agricole, les commerces et services, les milieux remarquables. Cette première réunion publique avait pour objectif de partager avec la population les réflexions conduisant à élaborer un projet d'aménagement et de développement durables. Chaque citoyen peut inscrire ses remarques ou idées sur ce sujet sur un registre mis à disposition dans les mairies, et ce jusqu'à fin 2013.

La Chaussaire, mercredi. Les maires des communes du quartier et Louis Vincent de Montrevault communauté ont répondu à certaines interrogations.

Ouest France - 23 mars 2013

Le plan local d'urbanisme intercommunal dissequé



L'assistance, soucieuse du devenir du territoire dans les 10 ans à venir.

Une réunion publique portant sur le PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal) vient d'avoir lieu au centre social, plus particulièrement destinée aux personnes qui résident sur les communes de Montrevault et Saint-Pierre-Montlimat (4 500 habitants), formant un quartier au sein de 11 communes du canton. Une cinquantaine de participants, soucieux de la construction du territoire dans les 10-15 ans, ont porté un vif intérêt à l'analyse faite par le cabinet Ouest Am, représenté par Chantal Barbeau.

L'intervenante a également bien pris note des réflexions de Serge Plou, maire et conseiller général, et d'Alain Vincent, président de la communauté de communes. « Nous avons souhaité, à travers cette réunion publique, mettre en évidence les contraintes, mais surtout les potentialités sur lesquelles s'appuyer pour construire notre territoire de demain (15 941 résidents en 2009). »

Après un rappel du contexte réglementaire « lois Grenelle », l'urbaniste a mis l'accent sur les enjeux en terme de développement économique. L'étude a porté aussi sur le commerce, les équipements et les services. Elle a mis en exergue également les déplacements et la préservation de la biodiversité... « Une exposition publique itinérante dans au moins une mairie par quartier, pour présenter les orientations majeures du PLUI, va se mettre en place. Déjà dans chaque commune, un registre, destiné à recevoir les observations du public est mis à disposition. »

Une deuxième réunion ouverte à tous se tiendra dans les quartiers. Elle permettra d'en savoir un peu plus sur l'approbation par le conseil communautaire.



PLUi : le projet expliqué aux habitants

LES ÉLUS, ACCOMPAGNÉS DES EXPERTS, ONT MENÉ QUATRE RÉUNIONS PUBLIQUES EN MARS DERNIER POUR DÉTAILLER AUX HABITANTS DE MONTREVAULT COMMUNAUTÉ LES ENJEUX DU PLUI (PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL) EN COURS D'ÉLABORATION.



Les élus et les experts ont expliqué au public les changements que le PLUI apportera.

Le soir du 19 mars, une cinquantaine d'habitants assistaient à l'Feipos du cabinet OuestAm, salle du centre social à Saint-Pierre-Montlimat. L'urbaniste Chantal Barbeau a présenté

les résultats du diagnostic mené par son bureau d'études, ainsi que les futures échéances. « Le PLUI se substituera aux plans locaux d'urbanisme de chaque commune. Cela veut dire que tout le

monde sera légal à la même enseigne. Par exemple, les permis de construire seront tous instruits selon les mêmes critères. »

Parmi ces critères, ceux de la loi Grenelle, qui lutte contre l'étalement urbain au profit d'une densification des zones déjà construites. « L'Etat nous dit : on ne peut plus faire des parcelles de 1000 mètres carrés, résume Alain Vincent, président de Montrevault Communauté. « L'enjeu, c'est aussi de réduire autant que possible les besoins en transports », complète Chantal Barbeau.

Plusieurs participants ont soulevé la question des routes en projet pour desservir le territoire. Selon l'urbaniste, il sera difficile de se passer totalement de la voiture dans un territoire rural, mais des efforts sont à prévoir pour préserver l'environnement.

« Nous sommes en train de définir une stratégie pour les dix ans à venir, peut-être même un peu plus », conclut Alain Vincent. »

Plus d'informations sur www.montrevaultcommunaute.fr

UN PARC DE LOGEMENTS EN ÉVOLUTION



Au cours des dix dernières années, 2012 logements ont été créés sur le territoire de Montrevault communauté, ou 15491 habitants ont été recensés en 2009. L'offre de logements vacants est modeste : on en compte 360, dont 40% à Saint-Pierre-Montlimat. L'objectif est d'atteindre une densité de 16 à 20 logements par hectare en zone rurale et de 20 à 25 logements par hectare à Saint-Pierre-Montlimat.

Plus d'informations sur www.montrevaultcommunaute.fr

juillet 2013 **mag'** 9

2013 - Le diagnostic

Article web publié
le 05/03/2013 :
593 clics

PLUi : Quatre réunions pour comprendre les enjeux



Dans le cadre de l'élaboration de son Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), Montrevault Communauté organise quatre réunions publiques pour échanger avec les habitants.

- mardi 12 mars à 20h30, salle du Souchay à Saint-Rémy-en-Mauges
- mercredi 13 mars à 20h30, salle de spectacle à Saint-Quentin-en-Mauges
- mardi 19 mars à 20h30, salle du Centre Social à Saint-Pierre-Montlimart
- mercredi 20 mars à 20h30, salle commune des Loisirs à la Chaussaire

Lors de ces réunions, l'état des lieux et les grands enjeux pour les 10 ans à venir seront présentés. Ce PLUi doit permettre d'organiser l'aménagement du territoire dans une vision globale et durable, en équilibrant sur l'ensemble des onze communes les besoins en logements, équipements, services, zones agricoles et naturelles.

Une exposition itinérante sera également visible dans chaque quartier pour détailler les enjeux de ce plan.

Ces réunions sont ouvertes à tous.

Article web publié
le 27/03/2013 :
1075 clics

A LA UNE

Premières rencontres du PLUi : le projet expliqué aux habitants

Publié le mercredi 27 mars 2013 10:00

Du 12 au 20 mars, les élus de Montrevault Communauté sont allés à la rencontre des habitants pour expliquer le futur Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), qui définira les règles d'urbanisme pour les dix à quinze prochaines années.



Mardi dernier à Saint-Pierre-Montlimart, pendant deux heures, le cabinet Ouest Am et les élus ont expliqué les grands enjeux de la démarche et répondu aux questions de la salle.

Le PLUi en cours d'élaboration tient compte des futurs besoins du territoire, mais aussi de la réglementation en vigueur, qui incite à densifier les zones urbaines plutôt qu'à les étaler. Ce plan doit également définir quelles seront les zones résidentielles, les zones artisanales ou industrielles.

Pour l'heure, le diagnostic a été dressé : le territoire bénéficie de l'attraction Nantaise, l'offre de logements est cohérente avec l'accroissement de population, mais il faut renforcer la « centralité » de Montrevault et Saint-Pierre-Montlimart.

Parmi les points évoqués par le public, les axes routiers, et notamment la liaison entre Cholet, Beaupréau et Ancenis. Là aussi, il s'agit d'un enjeu structurant, mais qui doit tenir compte des futures évolutions des moyens de transport, ainsi que des lois du grenelle de l'environnement.

La représentante du bureau d'études Ouest Am et les élus ont indiqué que d'autres réunions publiques auraient lieu d'ici l'été. D'ici là, des registres sont accessibles à tous en mairies.

2014 - Le PADD : réunions publiques

1/ Débat en conseil communautaire en octobre 2013 : article web (883 clics)



ACCUEIL > A LA UNE > A LA UNE - AMENAGER PROTÉGER > Dessiner l'avenir du territoire intercommunal

- ACCUEIL
- PRÉSENTER CONNAÎTRE >
- HABITER VIVRE >
- TRAVAILLER ENTREPRENDRE >
- AMENAGER PROTÉGER >
- SE DIVERTIR SE PROMENER >
- A LA UNE**
- ACTUALITES >
- AGENDA
- MARCHES PUBLICS
- CONTACTS

A LA UNE

Publié le vendredi 25 octobre 2013 15:29

Dessiner l'avenir du territoire intercommunal

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) avance. Le PADD, projet d'aménagement et de développement durable, est un document clé du processus. Le conseil communautaire du 15 octobre en a débattu, comme l'exige la réglementation.



Le conseil communautaire s'est réuni le 15 octobre 2013 pour débattre du PADD.

Derrière les sigles se cache des enjeux très concrets : quelles zones sont vouées à l'urbanisation ? Quel périmètre est consacré aux activités économiques ? Comment protège-t-on l'environnement ?

« Les résultats de l'urbanisme se voient dix ans après, une fois que c'est construit » avertit Loïc de Chateaubriand, du cabinet Futuroouest retenu pour l'élaboration du PLUI.



Les prestataires qui rédigent le PLUI ont animé le débat communautaire sur le PADD.

Avant d'aboutir au zonage et au règlement, les élus ont donc réfléchi à une vision commune de l'organisation du territoire. Celle-ci a été transcrite dans le PADD qui servira de socle à l'écriture des règles d'urbanisme intercommunales.

Place de l'agriculture, questions démographiques, construction maîtrisée de logements ou desserte numérique ont été abordés lors du débat sur le PADD. Ce dernier n'est pas décisionnel, mais marque un point d'étape avant la concertation publique. Une note d'informations sera distribuée à tous les habitants d'ici la fin de l'année. Une exposition itinérante et des réunions publiques seront organisées par la suite.

PRÉSENTER
CONNAÎTRE

Historique et compléments
Enfance
Fonctionnement :
Organisation, budget
Conseil de communauté
Nos publications
Nos communes
Offres d'emploi

HABITER
VIVRE

Petite enfance
Enfance
Jeunesse
Portage de repas
Santé
Location La Pétrinière

TRAVAILLER
ENTREPRENDRE
SE DÉPLACER

Espace emploi
Bâtiments et Zones
d'activités
Transports

AMÉNAGER
PROTÉGER

Construire
Aménagement du territoire
Environnement

SE DIVERTIR
SE PROMENER
SE JOURNER

Réseau de lecture
publique
Ecole de musique
Ludothèque
Spectacles : ciné et
scènes de pays
Sentiers de randonnées
Le tourisme : OTI, Maison
du Potier...

[Crédit](#) | [Mentions légales](#) | [Plan du site](#) | [Contact](#)

2014 - Le PADD : réunions publiques

2/ NOTE D'INFORMATION n°2 distribuée avec le Mag' de décembre 2013 à 7300 foyers

Note d'information n°2 en annexe. Mis en ligne sur www.montrevaultcommunaute.fr : 1106 téléchargements.

AMÉNAGER



Logement, place de l'agriculture ou de dessert numérique : autant de sujets du PADD débattus en conseil communautaire le 15 octobre dernier.

Les grandes orientations du PLUI fixées

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) est arrivée à une étape cruciale : le PADD, Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Avant d'écrire le zonage et le règlement du PLUI, les conseillers communautaires ont réfléchi à une vision commune de l'avenir du territoire. Celle-ci est retranscrite dans le PADD qui définit les grands axes d'aménagement et les orientations d'urbanisme.

Le PADD, qui sera mis à disposition des habitants et des acteurs du territoire,

sert de base à une nouvelle consultation publique. Un document synthétique est distribué à tous les habitants avec ce magazine. Une exposition itinérante passera dans les différentes mairies pour exposer de manière claire et illustrée les enjeux et le contenu du PADD.

Parallèlement, de nouvelles réunions publiques seront organisées au cours du 1^{er} trimestre 2014.

L'actualité du PLUI sur www.montrevaultcommunaute.fr

► Montrevault communauté

Urbanisme : réunion publique le 10 février

Le travail sur le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) de Montrevault communauté en est à ce jour au Projet d'aménagement et de développement durable (PADD). Ce document est la clé de voûte du PLUI car il contient toutes les orientations du PLUI, abordant tous les champs de l'aménagement et du développement durable : habitat, transports, communications numériques, commerces, économie, loisirs... Il fixe par ailleurs les objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain, comme l'imposent les réglementations européenne et française.

Les assemblées communales et communautaires ont débattu sur ce document entre octobre et décembre derniers. Des réunions publiques permettront de le présenter à la population. Une réunion aura lieu à La Chaussaire, à la Maison commune des loisirs, lundi 10 février à 20 h 30. Tous les habitants sont invités à y participer, sans distinction géographique. Co 29/01

3/ PRESSE

Courrier de l'Ouest - 27/01/2014

► Montrevault Communauté. Une réunion publique le 18 février parlera urbanisme

Le travail sur le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) de Montrevault Communauté en est à ce jour au projet d'aménagement et de développement durable (PADD). Ce document est la clé de voûte du PLUI car il contient toutes les orientations, abordant tous les champs de l'aménagement et du développement durable : habitat, transports, communications numériques, commerces, économie, loisirs... Il fixe par ailleurs les objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain,

comme l'imposent les réglementations européenne et française. Les assemblées communales et communautaires ont débattu sur ce document au cours des mois d'octobre à décembre. Des réunions publiques permettront de le présenter à la population. Une réunion aura lieu à Saint-Quentin-en-Mauges, espace La-Fontaine, mardi 18 février à 20 h 30. Tous les habitants de la Communauté de communes sont invités à y participer.

Réunion d'information sur le PLUI, le 11 février

Le travail sur le PLUI de Montrevault Communauté en est à ce jour au Projet d'aménagement et de développement durable (PADD). Ce document est la "clé de voûte" car il contient toutes les orientations du PLUI et aborde tous les champs de l'aménagement et du développement durable : habitat, transports, communications numériques, commerces, économie, loisirs, etc. Il fixe aussi les objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre

l'étalement urbain, comme l'imposent les réglementations européenne et française. Les assemblées communales et communautaires ont débattu sur ce document entre les mois d'octobre et décembre. Des réunions publiques permettront de le présenter à la population. Au Fuiet, le rendez-vous est prévu à l'Espace Figulina le mardi 11 février à 20h30. Tous les habitants sont invités à y participer sans distinction géographique.

Echo d'Ancenis et du Vignoble - 30/01/2014

Ouest France - 31/01/2014

La Salle-et-Chapelle-Aubry

■ PLUI de Montrevault communauté

Le travail sur le plan local d'urbanisme intercommunal de Montrevault communauté en est à ce jour au Projet d'aménagement et de développement durable (PADD). Les assemblées communales et

communautaires ont débattu sur ce document au cours des mois d'octobre à décembre. Des réunions publiques permettront de le présenter à la population. Une réunion aura lieu à Saint-Quentin-en-Mauges, mardi 18 février à 20 h 30, à l'Espace La fontaine.

Montrevault

Montrevault communauté : les enjeux des 10 ans à venir

Pourquoi ? Comment ?

Le Projet d'aménagement et de développement durables

Lancé depuis 2011 dans l'élaboration de son PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal) Montrevault-Communauté est arrivée à une étape cruciale, le PADD. Un document qui transcrit les grandes orientations choisies par les élus, en conformité avec les obligations légales, imposées par l'état. Il respecte notamment les objectifs de consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain, imposés par les réglementations européenne et française.

Quels en sont les enjeux ?

Ils touchent à l'occupation du sol : délimitation des zones constructibles,

des périmètres à protéger, des zones artisanales...

Pourquoi avoir élaboré un PLUI ?

Parce qu'il va harmoniser les pratiques des onze communes du canton⁽¹⁾ en offrant la même base pour instruire les permis de construire, déclarations de travaux... Il dessine également une stratégie de développement cohérente à l'échelle du territoire, valorisant les atouts de chaque commune dans une vision globale et durable.

Quelles sont les orientations du PLUI ?

Elles sont condensées dans le PADD qui aborde différentes thématiques : l'habitat, les transports et les déplacements, le numérique, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs.

Pourquoi quatre réunions publiques ?

Le PADD s'accompagne obligatoirement d'une consultation publique. Elle portera sur l'état des lieux et les grands enjeux pour les 10 ans à venir. Au-delà des écrits, les élus de Montrevault-Communauté ont souhaité donner la parole aux habitants en programmant une réunion publique par quartier, soit quatre dates pour comprendre, expliquer, échanger.

(1) Montrevault communauté (15 871 hab). Elle regroupe 11 communes : La Boissière-sur-Evre, Chaudron-en-Mauges, La Chaussaire, Le Fief-Sauvin, Le Fulelet, Montrevault, Le Puiset-Doré, Saint-Pierre-Montlimart, Saint-Quentin-en-Mauges, Saint-Rémy-en-Mauges et La Salle-et-Chapelle-Aubry.

Les dates des quatre réunions publiques par « quartier »

Quartier Ouest (La Chaussaire, Le Puiset-Doré, Le Fief-Sauvin) : lundi 10 février, 20 h 30, Maison commune des loisirs à La Chaussaire.

Quartier Centre (Saint-Pierre-Montlimart et Montrevault) : mercredi 12 février, à 20 h 30, centre de loisirs à

Saint-Pierre-Montlimart.

Quartier Nord-Ouest (Le Fulelet, La Boissière-sur-Evre,

Quartier Centre (Saint-Pierre-Montlimart et Montrevault) : mercredi 12 février, à 20 h 30, centre de loisirs à

Quartier Est (Saint-Quentin-Chaudron-en-Mauges et La Salle-et-Chapelle-Aubry) : mardi 18 février, à 20 h 30, espace La Fontaine à Saint-Quentin-en-Mauges.

La Chaussaire

Réunion publique sur le PLUI le 10 février

Le travail sur le PLUI de Montrevault communauté en est à ce jour au PADD (Projet d'aménagement et de développement durable). Ce document est la « clé de voûte » du PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal) car il contient toutes les orientations du PLUI, abordant tous les champs de l'aménagement et du développement durable : habitat,

transports, communications numériques, commerces, économie, loisirs... Il fixe par ailleurs les objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain comme l'imposent les réglementations européenne et française. Les assemblées communales et communautaires ont débattu sur ce

document au cours des mois d'octobre à décembre. Des réunions publiques permettront de le présenter à la population.

Une réunion aura lieu à La Chaussaire, à la Maison commune des loisirs, lundi 10 février à 20 h 30. Tous les habitants sont invités à y participer sans distinction géographique.

DIMANCHE 2 FÉVRIER 2014

► Montrevault. Un projet d'aménagement du territoire, quatre réunions publiques



Les élus étaient réunis jeudi dernier pour la présentation du PADD.

Echo d'Ancenis et du Vignoble - 06/02/2014

Réunion d'information sur le PLUI, le 11 février

Le travail sur le PLUI de Montrevault Communauté en est au Projet d'aménagement et de développement durable (PADD). Ce document aborde tous les champs de l'aménagement et du développement durable : habitat, transports, communications

numériques, commerce, économie, loisirs, etc. Il fixe aussi les objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. Une réunion publique est prévue à l'Espace Figulina mardi 11 février à 20h30.

Jeudi, le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) a été présenté aux élus du canton à Montrevault communauté. Ce même projet sera présenté aux habitants en réunion publique.

En 2011, Montrevault communauté s'est lancée dans l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), dont le PADD constitue une pièce maîtresse. Il définit des règles en matière de construction, inscrit des périmètres à protéger et délimite les zones artisanales.

Ce travail réalisé avec les onze élus du territoire rend aussi obligatoire une étude des sols des zones et des terrains constructibles, afin d'éviter des catastrophes comme dans certains départements (inondations ou glissements de terrains).

Le débat public va permettre à

chacun de comprendre l'importance des délimitations des zones constructibles, de la préservation des terres agricoles, de la protection des espaces naturels, et de mesurer les avantages des zones artisanales, qui réduiraient le passage des poids lourds en centre bourg.

Le PADD aborde différentes thématiques : habitat, transports et déplacements, communications numériques, équipement commercial, loisirs et développement économique. Des réunions publiques sont programmées, à 20 h 30, le 10 février à la Maison commune de La Chaussaire, le 11 février à l'espace Figulina au Fulelet, le 12 février au centre des loisirs de Saint-Pierre-Montlimart et le 18 février à l'espace La Fontaine de Saint-Quentin-en-Mauges.

Plus d'infos sur www.montrevaultcommunaute.fr

Courrier de l'Ouest - 03/02/2014

2014 - Le PADD : réunions publiques

Courrier de l'Ouest
07/02/2014

Courrier de l'Ouest
10/02/2014

Série d'infos locales

La Boissière-sur-Èvre OF 07/02

Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI)

Mardi 11 février, 20 h 30. Montrevault communauté convie les habitants à s'exprimer sur le PADD lors d'une

réunion publique à l'espace Figulina du Fuilet. Le PADD est un document qui explique les grands axes d'aménagement du futur PLUI.

Le Fief-Sauvin OF 06/02

Urbanisme

Lundi 10 février, 20 h 30. Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) est en cours d'élaboration. Montrevault communauté convie les habitants à s'exprimer sur le

Padd lors d'une réunion publique au centre des loisirs de La Chaussaire. Le Padd est un document qui explique les grands axes d'aménagement du futur PLUI.

Le Puiset-Doré OF 07/02

Plan local d'urbanisme intercommunal

Réunion publique lundi 10 février, 20 h 30. Organisateur : Montrevault communauté. Montrevault élabore son PLUI. Le PADD, document qui détaille les grandes orientations du futur PLUI, est soumis à consultation publique. La Communauté de communes organise une réunion publique à la Maison commune des loisirs de La Chaussaire pour les habitants du secteur.

Le Fuilet CO 03/02

Une réunion sur le Plui, mardi 11 février

Le travail sur le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) de Montrevault Communauté en est à ce jour au Padd (Projet d'aménagement et de développement durable). Ce document est la clé de voûte du Plui car il contient toutes les orientations du Plui et aborde tous les champs de l'aménagement et du développement durable : habitat, transports, communications numériques, commerces, économie, loisirs... Il fixe par ailleurs les objectifs de modération de consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Les assemblées communales et communautaires ont débattu sur ce document d'octobre à décembre. Il sera présenté à la population au Fuilet, salle Figulina, mardi 11 février à 20 h 30.

Saint-Rémy-en-Mauges OF 08/02

Plan local d'urbanisme intercommunal

Réunion publique mardi 11 février, 20 h 30. Figulina, Le Fuilet. Organisateur : Montrevault communauté. Montrevault élabore son PLUI. Le PADD, document qui détaille les grandes orientations du futur PLUI, est soumis à consultation publique. La Communauté de communes organise une réunion publique pour les habitants et acteurs économiques du secteur. Contact : www.montrevaultcommunaute.fr

La Chaussaire

PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal). Montrevault communauté invite les habitants du territoire à s'exprimer sur le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD), un document qui présente les grandes orientations d'aménagement du futur PLUI, en réunion publique lundi 10 février à 20 h 30, à la Maison commune des loisirs. Trois autres réunions publiques sont programmées dans d'autres communes. CO 08/02

Saint-Rémy-en-Mauges CO 08/02

Plan local d'urbanisme intercommunal. Montrevault élabore son PLUI. Le PADD, document qui détaille les grandes orientations du futur PLUI, est soumis à consultation publique. La Communauté de communes organise une réunion publique pour les habitants et acteurs économiques du secteur, mardi 11 février à 20 h 30, salle Figulina au Fuilet.

PLUI de Montrevault communauté. Montrevault communauté organise une réunion publique mardi 18 février à 20 h 30, à l'espace la Fontaine, à Saint-Quentin-en-Mauges. Le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) est la clé de la voûte du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) car il contient toutes les orientations du PLUI abordant tous les champs de l'aménagement et du développement durable. Il a pour objectifs la modération de la consommation de l'espace et la lutte contre l'étalement urbain.

La Boissière-sur-Èvre

PLUI. Montrevault communauté convie les habitants à s'exprimer sur le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) lors d'une réunion publique, mardi 11 février à 20 h 30 à l'espace Figulina du Fuilet. Le PADD est un document qui explique les grands axes d'aménagement du futur Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI).

Le Fief-Sauvin

Urbanisme. Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) est en cours d'élaboration. Montrevault communauté convie les habitants à s'exprimer sur le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) lors d'une réunion publique au centre des loisirs de La Chaussaire, lundi 10 février à 20 h 30. Le PADD est un document qui explique les grands axes d'aménagement du futur PLUI.

Le Puiset-Doré

Plan local d'urbanisme intercommunal. Montrevault communauté élabore son PLUI. Le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD), document qui détaille les grandes orientations du futur PLUI, est soumis à consultation publique. La Communauté de communes organise une réunion publique à la Maison commune des loisirs de La Chaussaire pour les habitants du secteur, lundi 10 février à 20 h 30.

Le Fuilet

PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal). Une réunion publique est organisée demain mardi 11 février à 20 h 30, à l'espace Figulina. Montrevault communauté invite les habitants du territoire à s'exprimer sur le Projet d'aménagement et de développement durable (Padd), un document qui présente les grandes orientations d'aménagement du futur PLUI.

Le Puiset-Doré

Élections municipales. Une réunion publique est organisée mercredi 12 février à 20 h 30, à la salle communale, à côté de la mairie.

Montrevault

Fnath. L'association des accidentés de la vie tient une permanence aujourd'hui de 15 h 30 à 16 h 30, à la mairie. Plan local d'urbanisme intercommunal. Une réunion publique est organisée mercredi 12 février à 20 h 30, au centre des loisirs de Saint-Pierre-Montlimart. Montrevault communauté invite les habitants et acteurs économiques du secteur à s'exprimer sur le Projet d'aménagement et de développement durable (Padd), un document qui détaille les grandes orientations du futur PLUI et qui est soumis à consultation publique. Contact : www.montrevaultcommunaute.fr

Ouest France - 10/02/2014

Le Fuilet

Le plan d'urbanisme intercommunal à l'étude

Le travail sur le Plui (plan local d'urbanisme intercommunal) de Montrevault Communauté en est à ce jour au Padd (Projet d'aménagement et de développement durable).

Ce document est la « clé de voûte » du Plui car il contient toutes les orientations du Plui, abordant tous les champs de l'aménagement et du développement durable : habitat, transports, communications numériques, commerces, économie, loisirs... Il fixe par ailleurs les objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain comme l'imposent

les réglementations européennes et françaises.

Les assemblées communales et communautaires ont débattu sur ce document au cours des mois d'octobre à décembre. Des réunions publiques permettront de le présenter à la population. Tous les habitants du quartier Le Fuilet, La Boissière-sur-Èvre et Saint-Rémy-en-Mauges sont invités à participer à celle de mardi soir 11 février, sans distinction géographique.

Mardi 11 février, à 20 h 30, réunion publique sur le Plui, salle Figulina au Fuilet.

Plan local d'urbanisme intercommunal

Réunion publique mercredi 12 février, 20 h 30, centre des loisirs, Saint-Pierre-Montlimart. Organisateur : Montrevault communauté. Organisé par la Communauté de communes, pour les habitants et acteurs économiques du secteur, Montrevault élabore son PLUI. Le Padd, document qui détaille les grandes orientations du futur Plui, est soumis à consultation publique. Contact : www.montrevaultcommunaute.fr OF 10/02

Plan local d'urbanisme intercommunal OF 11/02

Réunion publique mercredi 12 février, 20 h 30, centre des loisirs, allée des Plantes. Organisateur : Montrevault Communauté. Le travail sur le PLUI de Montrevault Communauté est, à ce jour, au niveau du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable). Une réunion publique est organisée par quartier pour présenter ce document à la population.

Le Fuilet CO 11/02

PLUI. Le travail sur le Plui de Montrevault communauté en est à ce jour au Padd (Projet d'aménagement et de développement durable), « clé de voûte » du Plui dont il contient toutes les orientations en abordant tous les champs de l'aménagement et du développement durable : habitat, transports, communications numériques, commerces, économie, loisirs... Il sera présenté en réunion publique ce soir à 20 h 30, salle Figulina. Tous les habitants sont invités à y participer sans distinction géographique.

Saint-Pierre-Montlimart

PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal). Montrevault communauté organise une réunion publique mercredi 12 février à 20 h 30, au centre des loisirs. Les habitants du territoire sont invités pour s'exprimer sur le Projet d'aménagement et de développement durable (Padd), un document d'urbanisme qui présente les grandes orientations d'aménagement du futur PLUI.

La Chaussaire

Quel visage pour Montrevault communauté en 2025 ?

Lundi, la maison commune des loisirs accueillait la 1^{ère} réunion du projet d'aménagement et de développement durable mis en œuvre par Montrevault communauté. Une réunion suivie par une centaine d'habitants, venue de La Chaussaire, Le Puiset-Doré, Le Fief-Sauvin.

C'est en 2011 que démarre le plan local d'urbanisme intercommunal. Une étape importante maintenant avec ce projet qui indique les grandes orientations choisies par les élus. Orientations qui doivent être en conformité avec les obligations légales.

Lutter contre l'étalement urbain

Un exemple d'orientation avec la préservation des terres agricoles : les lotissements auront des parcelles plus petites. Au Puiset-Doré, le futur lotissement aura ainsi des parcelles deux fois plus petites que le lotissement précédent. Une autre nouveauté qui suscite des inquiétudes : densifier le bourg en construisant sur des parcelles actuellement en jardin ou en



Un public très intéressé par l'avenir des communes de Montrevault communauté.

herbe.

Des propriétés menacées ?

Après la présentation du nouveau visage des communes, place aux réactions des participants. « J'ai un terrain constructible dans le bourg du Puiset. La commune veut me

l'acheter pour une bouchée de pain. Je ne suis pas d'accord. » La réponse d'Alain Vincent, président de Montrevault communauté : « Il faut de la concertation. Elle doit être l'aiguillon pour le changement. Des propriétaires changeront peut-être d'avis dans quelques années.

On ne veut rien prendre. On peut avoir une autre situation dans le cas de parcelles avec plusieurs propriétaires. Si la majorité est d'accord pour construire, on ne peut accepter qu'un seul puisse bloquer. »

Des problèmes avec internet

Question d'un habitant de La Chaussaire : « Vous voulez rendre nos communes attractives, mais on a des débits insuffisants chez nous. » Alain Vincent : « La fracture numérique, ce n'est pas acceptable. Montrevault communauté lance une étude. »

En fin de réunion, le maire Sylvie Marné indique que des cahiers sont disponibles en mairie pour des questions ou des remarques sur ce projet.

Gesté

■ État civil

Naissance : Axel Dupé, 90, route de Tillières.

La Chaussaire - Le Puiset-Doré - Le Fief-Sauvin

Projet d'aménagement du territoire rédigé

Montrevault Communauté avance dans l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal. Étape importante : le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) a été rédigé. Il fixe les grandes orientations du PLUI.

Lundi 10 février, une présentation a été faite aux habitants du quartier, La Chaussaire, Le Puiset-Doré et Le Fief-Sauvin. Le PLUI s'inscrit dans la continuité du travail collectif ambitieux et de long terme de Montrevault Communauté sur ses ressources internes. Le PADD (document complet sur montrevaultcommunaute.fr), en lien avec le code de l'urbanisme, doit obligatoirement figurer dans le dossier du PLUI.

Il aborde l'aménagement et le développement durable : habitat, transports et déplacements, communications numériques, équipement commercial développement économique et loisirs. Il précise les orientations concernant la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers. Il fixe les objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. Le travail actuel sur les 3 communes



Les élus présents ont répondu à quelques interrogations des habitants : numériques, surfaces constructibles, vieilles bâtisses...

a été présenté à l'assemblée : les liaisons routières, piétonnes, les espaces commerciaux, industriels ou artisanaux, les extensions possibles de logements, la valorisation de certains espaces dans l'enveloppe urbaine pour de nouveaux logements. Sur le quartier, la densité moyenne à mettre en œuvre pour de nouveaux logements est de 18 par hectare, et de 16 par hectare dans des extensions urbaines.

Les surfaces d'extension destinées

à recevoir de nouvelles opérations de logements sont plafonnées à 40 hectares pour l'ensemble des communes de Montrevault Communauté. L'optimisation des parcelles doit se faire avec beaucoup de travail et de concertation, et une réflexion sur leur avenir pour d'éventuelles constructions. Le PADD fera l'objet d'une exposition itinérante au 1^{er} semestre 2014.

Courrier de l'Ouest
14/02/2014

Le Fuleit

Le projet d'aménagement a été présenté



Le Fuleit, mardi dernier. Après les exposés des urbanistes, M^{me} Barbeau et M. De Chateaubriant, les maires, ont répondu aux différentes questions de la population.

Mardi dernier, le Projet d'aménagement et de développement durable a été présenté à plus de 150 habitants du Fuleit, de Saint-Rémy-en-Mauges et de La Boissière-sur-Evre.

Novateurs dans l'organisation intercommunale, les élus de Montrevault communauté poursuivent leur avancée et leur anticipation. Ils présentent actuellement aux habitants du territoire, le Projet d'aménagement et de développement durable (PPAD) pour les 15 ans à venir, composant essentiel du futur Plan local d'urbanisme intercommunal.

Un vaste projet qui a pour objectif de proposer une organisation du territoire en abordant l'habitat, les transports, les équipements commerciaux, le développement économique, les

espaces naturels et agricoles ou encore la préservation des continuités écologiques, tout en tenant compte des nouvelles réglementations.

Mettre en valeur les atouts de chaque commune

« Il faut anticiper l'organisation pour ne pas bloquer l'avenir », précise Louis Vincent, maire de Saint-Rémy-en-Mauges. Une organisation collective qui s'articule autour de pôles mettant en valeur les atouts de chaque commune, qu'ils soient économiques, sociales ou naturels et touristiques.

Avec 85 nouvelles habitations au Fuleit, 60 à Saint-Rémy-en-Mauges et 20 à La Boissière-sur-Evre, le plan prévoit un développement plutôt à l'intérieur des enveloppes urbaines

pour modérer la consommation de l'espace agricole comme le prévoient les nouvelles directives françaises et européennes mais aussi pour que les bourgs soient toujours des lieux vivants. « Certains terrains aujourd'hui constructibles risquent de revenir en terres agricoles », préviennent les maires qui appellent aussi la population à avoir une vision générale pour une bonne harmonie des communes.

Enfin comme le précise Alain Vincent, maire du Fuleit, « la concertation avec les habitants et l'information seront toujours privilégiées ». Le PPAD fera l'objet d'une exposition itinérante dans les différentes communes à partir du printemps 2014.

Ouest France - 18/02/2014

Le Fuleit

Le plan d'aménagement et de développement durable détaillé

Une centaine de personnes du quartier Saint-Rémy-en-Mauges, Le Fuleit et La-Boissière-sur-Evre est venue jeudi dernier écouter Loïc De Chateaubriant et Chantal Barbeau, du bureau d'étude FuturOuest, sur l'explication du plan d'aménagement et de développement durable (Padd), à l'Espace Figulina.

Dans les dix ans à venir, le volume de logements supplémentaires sera de 85 pour le Fuleit, de 60 pour Saint-Rémy et 20 pour La Boissière.

La commune du Fuleit a d'abord été passée au crible. Celle-ci dispose d'un tissu urbain étiré. Il faut le réorganiser et le restructurer, conforter le centre bourg autour des activités, services de proximité et des équipements. Les paysages particuliers (zones humides, anciennes carrières) sont à protéger et à transformer en continuités de coulées vertes. D'ailleurs, le secteur de la gâtine peut en être une continuité piétonne. En ce qui concerne le développement économique, la surface



Un peu inquiets sur le sujet, certains sont sortis rassurés après la réunion publique sur le Padd.

du triangle entre la zone des Aillés et la Croix des Victoires va être réduite et la connexion sur le secteur des chèvres sera à traiter avec attention.

Puis, ce fut le tour de Saint-Rémy-en-Mauges, qui a déjà mené une politique d'acquisition foncière et de réaménagements. Ses espaces

peuvent être utilisés et valorisés. La possibilité d'extension du centre bourg sera à l'aplomb du château et la route du Fief-Sauvin, sans dénaturer le paysage. La ZA Mont-Rémy sera restreinte en faveur du paysage et de la possibilité de développement de l'exploitation agricole. Le

village du Pinier peut se développer avec une identité qualitative, en respectant l'équilibre du bourg.

Pour finir, La Boissière-sur-Evre, qui a des atouts de qualité d'implantation de son centre bourg. Le travail d'extension se fera à l'Ouest et derrière l'école et il faudra matérialiser des continuités piétonnes. La municipalité dispose d'un potentiel de terrains qui leur permet de positionner ses logements. Quand à l'Evre, il faut continuer de dialoguer avec elle et la rendre accessible. Le projet urbain ne doit pas interférer dans le développement des exploitations agricoles.

« Nous ne sommes pas là pour forcer les gens à vendre, il faut juste réfléchir ensemble », expliquait alors le maire Alain Vincent. Et Louis Vincent de Montrevault Communauté de rassurer : « Le but n'est pas de réquisitionner, mais d'anticiper sur l'organisation et éviter de bloquer l'avenir. »

Saint-Pierre-Montlimart

OF 14/02

La réunion publique pour le quartier boudée par les résidents

La réunion publique, mercredi soir au centre de loisirs, portant sur l'aménagement du territoire dans les 10 à 25 ans à venir n'a attiré qu'une vingtaine d'habitants (hors élus) du quartier Saint-Pierre-Montlimart-Montrevault.

Organisée par Montrevault-communauté, elle avait pourtant le mérite de rendre compte du travail réalisé sur le PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal) et le PADD (projet d'aménagement et de développement durable), clé de voûte, qui explique les choix retenus en lien avec la réglementation prévue par le code de l'urbanisme.

Le diagnostic sur l'état des lieux et les enjeux, détaillées par Loïc de Chateaubriand, du cabinet Futuroest, et Chantal Barbeau, géographe au cabinet Ouest Am, ont fait réagir que trop peu de citoyens, sinon des connaisseurs du dossier (consultable sur le site de Montrevault-communauté).

Parmi les quelques réflexions : « En terme de voirie, comment la règle qui va être éditée, incitera les riverains à assurer leur desserte en cas



Seulement une vingtaine de résidents du quartier Saint-Pierre-Montlimart-Montrevault, sans compter les élus, ont assisté à la réunion publique.

ou les parcelles de terrains viendraient à changer ? » Pour ce type de questions, des réponses, des précisions seront données lors de futures réunions publiques, assurent les techniciens.

À l'issue des discussions, les élus se disent déçus, voire affectés de la faible participation du public. « Le travail à faire ensemble, dans l'intérêt public et privé, c'est maintenant ! Pensons aux générations futures ! », assènent les élus. Dernière

réunion publique sur le sujet, mardi 18 février à 20 h 30, espace La Fontaine à Saint-Quentin-en-Mauges. Viendra ensuite, une exposition publique, itinérante, dans au moins une mairie par quartier pour présenter les orientations majeures. « D'ores et déjà des registres destinés à recevoir les observations du public sont à disposition dans les mairies du territoire », ont souligné les élus.

Chaudron-en-Mauges

OF 15/02

■ PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal)

Réunion publique mardi 18 février, 20 h 30. Organisateur : Montrevault communauté. Montrevault communauté invite les habitants et les acteurs économiques du terri-

toire à s'exprimer sur le PADD, un document qui présente les grandes orientations d'aménagement du futur PLUI. Contact : www.montrevaultcommunaute.fr

La Salle-et-Chapelle-Aubry

OF 14/02

■ PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal)

Réunion publique mardi 18 février, 20 h 30. Organisateur : Montrevault communauté. Montrevault communauté invite les habitants et les acteurs économiques du territoire à s'exprimer sur le PADD, un docu-

ment qui présente les grandes orientations d'aménagement du futur PLUI, lors d'une réunion publique à l'espace La Fontaine de Saint-Quentin-en-Mauges. Contact : www.montrevaultcommunaute.fr

► Chaudron-en-Mauges

CO 15/02

PLUI. Montrevault communauté. Montrevault communauté invite les habitants et les acteurs économiques du territoire à s'exprimer sur le PADD, un document qui présente les grandes orientations d'aménagement du futur PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal) lors de la réunion qui se déroulera mardi 18 février à 20h 30. Contact : www.montrevaultcommunaute.fr

Saint-Quentin-en-Mauges

OF 17/02

■ PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal)

Réunion publique mardi 18 février, 20 h 30, espace La Fontaine à Saint-Quentin-en-Mauges. Organisateur : Montrevault communauté. Montrevault communauté invite les habitants et les acteurs économiques du territoire à s'exprimer sur le PADD, un document qui présente les grandes orientations d'aménagement du futur PLUI. Contact : www.montrevaultcommunaute.fr

Courrier de l'Ouest - 18/02/2014

Saint-Pierre-Montlimart

Urbanisme : un pôle Saint-Pierre - Montrevault

Une réunion publique était organisée mercredi dernier sur le Plan local d'urbanisme intercommunal, et plus précisément sur le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD).

M. de Chateaubriant et M^{me} Barbeau, des cabinets d'études en charge du dossier relatif au Plan local d'urbanisme intercommunal, ont présenté le PADD à une cinquantaine de personnes, parmi lesquelles une majorité d'élus, mercredi dernier.

Ils ont d'abord rappelé les règles qui régissent et contraignent l'élaboration des documents d'urbanisme. Ainsi, les notions de densification urbaine et de non-consommation des terres agricoles ont pu être abordées. Un PLUI est un document fixant les règles d'aménagement de l'espace pour les dix ans à venir, dans le respect d'un projet destiné à maintenir une dynamique locale et élaboré en fonction des atouts et des points faibles du territoire. Ainsi, le projet urbain du pôle Saint-Pierre-Montlimart - Montrevault a pu être développé.

Les priorités

Une attention particulière sera portée aux entreprises et à l'accueil de leurs salariés, à la dynamisation des



Serge Plou et Jo Marsault, maires de Saint-Pierre-Montlimart et Montrevault.

commerces de proximité, à l'habitat, à la mise en valeur du patrimoine et à l'environnement. L'amélioration de la qualité de vie urbaine est également très présente dans ce projet : il s'agit de revaloriser l'image de la ville.

Côté environnement, l'Evre représente un atout majeur pour attirer les habitants et ouvrir le territoire vers les territoires voisins. Cette perspective ne pourra se faire sans un travail de concertation avec les

agriculteurs, acteurs de la préservation des paysages.

Le débat a ensuite porté sur les opérations de divisions parcelaires destinées à permettre de nouvelles constructions et à densifier ainsi les centres agglomérés. Il est conseillé sur ce point de réfléchir collectivement pour monter des opérations globales sur des espaces ne se limitant pas à un seul propriétaire, et de rationaliser les surfaces disponibles.

Plus d'informations sur www.montrevaultcommunaute.fr

Echo d'Ancenis et du Vignoble - 20/02/2014

LE FUILET

PLUi : le projet d'aménagement présenté aux habitants

Novateurs dans l'organisation intercommunale, les élus de Montrevault Communauté présentent actuellement aux habitants le projet d'aménagement et de développement durable pour les quinze ans à venir. Le PPAD est la composante essentielle du futur plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

Le mardi 11 février, celui-ci a été présenté à plus de 150 habitants du Fuiet, de Saint-Rémy-en-Mauges et de La Boissière-sur-Evre. Ce vaste projet a pour objectif de proposer une organisation du territoire en abordant l'habitat, les transports, les équipements commerciaux, le développement économique, les espaces naturels, agricoles et la préservation des continuités écologiques, tout en tenant compte des nouvelles



Après les exposés des urbanistes, les maires ont répondu aux questions de la salle.

réglementations. « Il faut anticiper l'organisation pour ne pas bloquer l'avenir », a précisé Louis Vincent, maire de Saint-Rémy.

Avec un maximum de 85 nouvelles habitations au Fuiet, 60 à Saint-Rémy-en-Mauges et 20 à La Boissière-sur-Evre dans les dix ans à venir, le

PLUi prévoit un développement plutôt à l'intérieur des enveloppes urbaines pour modérer la consommation de l'espace agricole, comme le prévoient les nouvelles directives françaises et européennes, mais aussi pour que les bourgs restent des lieux vivants. « Certains terrains, aujourd'hui constructibles, risquent de revenir en terres agricoles », ont prévenu les maires qui ont appelé la population à « avoir une vision générale pour une bonne harmonie des communes ». Comme l'a précisé Alain Vincent, maire du Fuiet, « la concertation avec les habitants et l'information seront toujours privilégiées ». Le PPAD fera l'objet d'une exposition itinérante dans les différentes communes à partir du printemps 2014.

2014 - Le PADD : réunions publiques

4/ WEB

Article publié sur le site Internet le 14 janvier 2014 : 840 clics

PLUi : 4 réunions publiques



Montrevault communauté avance dans l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Étape importante, le Projet d'Aménagement et de Développement durable (PADD) a été rédigé. Il fixe les grandes orientations du PLUi. Ces documents d'urbanisme peuvent être considérés par certains comme une atteinte à la propriété privée, mais ils existent pour le bien des usagers dans le cadre de l'intérêt général. L'objectif reste de gérer les infrastructures et les équipements publics au plus près des besoins et selon les moyens.

De tels documents nécessitent l'implication des élus, mais aussi de la population. C'est pourquoi  le PADD est soumis à une procédure de consultation publique. "Nous devons expliquer les nouvelles règles d'urbanisme aux habitants, avance Alain Vincent, Président de Montrevault communauté. Les nouvelles réglementations vont amener à regarder ce que l'on peut améliorer dans le centre bourg avant de créer un lotissement".

Une  note d'information a déjà été distribuée aux habitants. Une exposition itinérante sera présentée dans toutes les communes et quatre réunions publiques sont programmées sur le territoire pour expliquer les grands axes d'aménagement :

- le **lundi 10 février à 20h30** à la Maison commune de loisirs de **La Chaussaire** pour le quartier Ouest (La Chaussaire, Le Puiset-Doré, Le Fief-Sauvin).
- le **mardi 11 février à 20h30** à l'espace Figulina du **Fuilet** pour le quartier Nord Ouest (Le Fuilet, La Boissière-sur-Evre, Saint-Rémy-en-Mauges).
- le **mercredi 12 février à 20h30** au centre des loisirs de **Saint-Pierre-Montlimart** pour le quartier Centre (Saint-Pierre-Montlimart et Montrevault).
- le **jeudi 18 février à 20h30** à l'espace La Fontaine de **Saint-Quentin-en-Mauges** pour le quartier Est (Saint-Quentin-en-Mauges, Chaudron-en-Mauges et La Salle-et-Chapelle-Aubry).

Les personnes qui ne sont pas disponibles pour les réunions dans leur commune seront les bienvenues un autre soir.

2014 - Le PADD : réunions publiques

A LA UNE

Penser notre territoire dans dix ans

Publié le mardi 18 février 2014 13:37

Les réunions publiques sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) sont l'occasion pour les habitants de se projeter dans l'avenir, qui s'écrira dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

A La Chaussaire le 10 février puis le lendemain au Fuleit, les élus et les prestataires présentent les pistes identifiées pour l'aménagement futur du territoire (consulter le [PADD](#)). Loin de jouer les "Madame Soleil", ils ont étudié les caractéristiques des communes pour imaginer une évolution collective réaliste et la préparer.



Quatre réunions publiques ont été organisées sur le territoire en février 2014 pour présenter le PADD à la population.

Attirer de nouveaux habitants et entrepreneurs

Premier constat : le territoire est sous l'influence des grandes agglomérations voisines (Nantes et Angers) sans être traversé par de grands flux. Résultat, la population vieillit. "Si on ne reçoit pas de population en âge de travailler, il y a forcément un impact sur l'emploi à un moment donné" alerte Loïc de Chateaubriant, urbaniste du groupement Futuroouest qui accompagne les élus dans l'élaboration du PLUi.

Montrevault communauté pèse pourtant lourd en terme d'emplois avec un tissu artisanal riche et des entreprises de grande valeur comme Eram ou Lacroix electronics, et bien d'autres. Mais ces emplois ne progressent plus. Le risque est de devenir des communes dorts, une perspective rejetée par les élus.

Article publié sur le site Internet le 18 février 2014 : 558 clics



Une exposition itinérante sera visible dans les mairies du territoire.

Maîtriser la consommation d'espace

Les élus doivent appliquer les lois Grenelle qui visent à protéger les surfaces agricoles. Concrètement, 40 hectares maximum pourront être consacrés à des logements sur le territoire alors que 180 ha sont provisionnés aujourd'hui. Cela signifie que des zones identifiées comme urbanisables en périphérie des bourgs ne seront plus constructibles.

"Cela n'a rien de définitif, tempère Alain Vincent, président de Montrevault communauté. La priorité, aujourd'hui, est de revitaliser les bourgs en densifiant l'habitat et en développant les liaisons douces, mais nous ne forcerons pas les gens à vendre". "C'est aux propriétaires d'anticiper pour que les opérations actuelles ne pénalisent pas l'avenir en bloquant des accès à des parcelles par exemple" précise Louis Vincent, maire de Saint-Rémy-en-Mauges.

Pour les aider à anticiper, Montrevault communauté envisage une concertation participative avant l'été pour que les habitants prennent conscience des enjeux et des contraintes que les élus ont pris en compte pour définir le PADD.



Autre problématique soulevée par des participants aux réunions : les vieilles maisons, souvent en centre bourg, qui ne trouvent pas preneurs. Le PLUi ne va pas trouver des acheteurs, mais il va permettre d'identifier des secteurs fragiles qui pourraient bénéficier d'aides pour la rénovation, dans le cadre du Plan Local de l'Habitat, rédigé simultanément au PLUi, et le Contrat départemental de l'Habitat.

Plus globalement, le défi consiste à créer un environnement attractif pour donner envie à de nouveaux habitants, notamment des familles, de racheter les demeures existant dans les centres bourgs, où sont concentrés les services et les infrastructures.

2014 - Le PADD : l'exposition itinérante

1/ WEB

Article d'annonce publié sur le site Internet le 30 avril 2014 : 958 clics

A LA UNE

Une exposition pour comprendre le PLUi

Publié le mercredi 30 avril 2014 13:29

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est en cours d'élaboration. Après les réunions publiques, une exposition itinérante présente l'état des réflexions aux habitants.



Le PLUi est un document administratif qui intéresse tous les habitants et acteurs du territoire puisqu'il définit la destination des parcelles de terrain (agricole, constructible, constructible sous certaines réserves...) en fonction de la stratégie d'aménagement du territoire et des contraintes réglementaires.

Cette détermination vaudra pour les quinze ans à venir. Elle est décidée après un processus de réflexion engagée il y a deux ans au niveau de Montrevault communauté. Le fruit de ce travail prospectif a été présenté en réunions publiques en février. Désormais, il est visible dans une exposition itinérante. L'occasion de prendre connaissance de l'avenir du territoire dessiné par les élus avant de le décliner en réglementation et zonage. Huit panneaux présentent différents enjeux du PLUi.



L'exposition fera halte dans les onze mairies du territoire selon le planning ci-dessous. Vous pouvez la consulter dans les différentes mairies aux dates prévues.

Jusqu'au 30 juillet : Mairies de

- Montrevault
- Chaudron-en-Mauges
- Saint-Rémy-en-Mauges
- Le Fief-Sauvin

Du 1er août au 14 septembre : Mairies de

- Saint-Pierre-Montlimart
- Saint-Quentin-en-Mauges
- Le Fueille
- Le Puiset-Doré

Du 16 septembre au 5 octobre : Mairies de

- La Boissière-sur-Evre
- La Salle-et-Chapelle-Aubry
- La Chaussaire.

2014 - Le PADD : l'exposition itinérante

2/ PRESSE

Ouest France - 05/05/2014

■ PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal)

Exposition. Après les réunions publiques, le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) est présenté sous forme d'exposition itinérante, qui peut être vue aux horaires d'ouverture habituels. Jusqu'au dimanche 18 mai, siège de la Communauté de communes, 2, rue Arthur-Gibouin. Contact : www.montrevaultcommunaute.fr

Saint-Quentin-en-Mauges

■ PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal)

Exposition. Après les réunions publiques, le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) est présenté sous forme d'exposition itinérante, qui peut être vue aux horaires d'ouverture habituels. Jusqu'au dimanche 18 mai, mairie. Contact : www.montrevaultcommunaute.fr

■ Allocations familiales : permanence annulée

Permanence mercredi 7 mai, mairie.

La Chaussaire

■ PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal)

Exposition. Après les réunions publiques, le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) est présenté sous forme d'exposition itinérante, qui peut être vue aux horaires d'ouverture habituels. Jusqu'au dimanche 18 mai, mairie, 28, rue de Bretagne. Contact : www.montrevaultcommunaute.fr

► La Salle-et-Chapelle-Aubry

PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal). Après les réunions publiques, le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) est présenté sous forme d'exposition itinérante dans les onze communes du territoire. Différents panneaux détaillent les grands axes d'aménagement. Ils sont visibles aux horaires d'ouverture habituels de la mairie. Jusqu'au dimanche 8 juin, mairie. Contact : www.montrevaultcommunaute.fr

La Boissière-sur-Èvre

■ PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal)

Exposition. Après les réunions publiques, le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) est présenté sous forme d'exposition itinérante dans les onze communes du territoire. Différents panneaux détaillent les grands axes d'aménagement. Ils sont visibles aux horaires d'ouverture habituels de la mairie. Jusqu'au dimanche 8 juin, mairie. Contact : www.montrevaultcommunaute.fr

■ PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal)

Exposition. Après les réunions publiques, le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) est présenté sous forme d'exposition itinérante dans les onze communes du territoire. Différents panneaux détaillent les grands axes d'aménagement. Ils sont visibles aux horaires d'ouverture habituels de la mairie. Jusqu'au dimanche 8 juin, mairie. Contact : www.montrevaultcommunaute.fr

Courrier de l'Ouest
23/05/2014

► La Boissière-sur-Èvre

PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal). Après les réunions publiques, le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) est présenté sous forme d'exposition itinérante dans les onze communes du territoire. Différents panneaux détaillent les grands axes d'aménagement. Ils sont visibles aux horaires d'ouverture habituels de la mairie jusqu'au dimanche 8 juin. Contact : www.montrevaultcommunaute.fr

► Le Puiset-Doré

PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal). Après les réunions publiques, le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) est présenté sous forme d'exposition itinérante dans les onze communes du territoire. Différents panneaux détaillent les grands axes d'aménagement. Ils sont visibles aux horaires d'ouverture habituels de la mairie jusqu'au dimanche 8 juin. Contact : www.montrevaultcommunaute.fr

Ouest France - 22/05/2014

La Salle-et-Chapelle-Aubry

■ PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal)

Exposition. Après les réunions publiques, le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) est présenté sous forme d'exposition itinérante dans les onze communes du territoire. Différents panneaux détaillent les grands axes d'aménagement. Ils sont visibles aux horaires d'ouverture habituels de la mairie. Jusqu'au dimanche 8 juin, mairie. Contact : www.montrevaultcommunaute.fr

■ PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal)

Exposition. Après les réunions publiques, le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) est présenté sous forme d'exposition itinérante, qui peut être vue aux horaires d'ouverture habituels. Jusqu'au dimanche 18 mai, mairie. Contact : www.montrevaultcommunaute.fr

Courrier de l'Ouest - 23/05/2014

Saint-Pierre-Montlimart

■ PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal)

Exposition. Après les réunions publiques, le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) est présenté sous forme d'exposition itinérante dans les onze communes du territoire. Différents panneaux détaillent les grands axes d'aménagement. Ils sont visibles aux horaires d'ouverture habituels de la mairie. Jusqu'au dimanche 8 juin, mairie, 11, avenue du Parc. Contact : www.montrevaultcommunaute.fr

► Saint-Pierre-Montlimart

PLUi. Après les réunions publiques, le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) est présenté sous forme d'exposition itinérante dans les onze communes du territoire. Différents panneaux détaillent les grands axes d'aménagement. Ils sont visibles aux horaires d'ouverture habituels de la mairie. Jusqu'au dimanche 8 juin, en mairie, 11, avenue du Parc. Contact : www.montrevaultcommunaute.fr

2014 - Le PADD : l'exposition itinérante

2/ PRESSE

Ouest France - 12/06/2014

Le Fief-Sauvin

■ PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal)

Exposition. Après les réunions publiques, le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) est présenté sous forme d'exposition itinérante dans les onze communes du territoire. Différents panneaux détaillent les grands axes d'aménagement. Ils sont visibles aux horaires d'ouverture habituels de la mairie. Jusqu'au mercredi 30 juillet, mairie, 1, place Notre-Dame. Contact : www.montrevaaultcommunaute.fr

Saint-Rémy-en-Mauges

■ PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal)

Exposition. Après les réunions publiques, le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) est présenté sous forme d'exposition itinérante dans les onze communes du territoire. Différents panneaux détaillent les grands axes d'aménagement. Ils sont visibles aux horaires d'ouverture habituels de la mairie. Jusqu'au mercredi 30 juillet, Mairie. Contact : www.montrevaaultcommunaute.fr

Courrier de l'Ouest
13/06/2014

Exposition PLUI. Le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) est présenté sous forme d'exposition itinérante dans les onze communes du territoire. Différents panneaux détaillent les grands axes d'aménagement. Ils sont visibles aux horaires d'ouverture habituels de la mairie jusqu'au mercredi 30 juillet, mairie. Contact : www.montrevaaultcommunaute.fr

Saint-Rémy-en-Mauges

OF 11/06

Une exposition présentant les futurs aménagements

Après les réunions publiques, le Plan d'aménagement du développement durable (PADD) du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) est présenté sous la forme d'une exposition itinérante dans les onze communes du territoire. Différents panneaux détaillent les grands axes d'aménagement.

À Saint-Rémy-en-Mauges, ils seront visibles dans la salle communale derrière la mairie, du mardi au vendredi, de 9 h à 16 h 30, du 11 juin au 29 juillet.

Montrevault

OF 11/06

■ PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal)

Exposition. Après les réunions publiques, le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) est présenté sous forme d'exposition itinérante dans les onze communes du territoire. Différents panneaux détaillent les grands axes d'aménagement. Ils sont visibles aux horaires d'ouverture habituels de la mairie. Du mercredi 11 juin au mercredi 30 juillet, mairie. Contact : www.montrevaaultcommunaute.fr

Chaudron-en-Mauges

■ PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal)

Exposition. Après les réunions publiques, le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) est présenté sous forme d'exposition itinérante dans les onze communes du territoire. Différents panneaux détaillent les grands axes d'aménagement. Ils sont visibles aux horaires d'ouverture habituels de la mairie. Du mercredi 11 juin au mercredi 30 juillet, mairie. Contact : www.montrevaaultcommunaute.fr

► Chaudron-en-Mauges

PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal). Exposition. Après les réunions publiques, le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) est présenté sous forme d'exposition itinérante dans les onze communes du territoire. Différents panneaux détaillent les grands axes d'aménagement. Ils sont visibles aux horaires d'ouverture habituels de la mairie. Du mercredi 11 juin au mercredi 30 juillet, mairie. Contact : www.montrevaaultcommunaute.fr

CO 12/06

► Saint-Rémy-en-Mauges

Exposition. Après les réunions publiques, le Plan d'aménagement du développement durable (PADD) du Plan local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) est présenté sous forme d'exposition itinérante dans les onze communes du territoire. Différents panneaux détaillent les grands axes d'aménagement. Ils sont visibles dans la salle communale derrière la mairie, du mardi au vendredi, de 9 heures à 16 h 30 du 11 juin au 29 juillet.

CO 12/06

Le Puiset-Doré

OF 05/08

■ PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal)

Exposition. Après les réunions publiques, le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) est présenté sous forme d'exposition itinérante. Différents panneaux détaillent les grands axes d'aménagement. Ils sont visibles aux horaires d'ouverture habituels. Jusqu'au dimanche 14 septembre, mairie. Contact : www.montrevaaultcommunaute.fr

► Le Puiset-Doré

PLUi. Après les réunions publiques, le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) est présenté sous forme d'exposition itinérante. Différents panneaux détaillent les grands axes d'aménagement. Ils sont visibles jusqu'au dimanche 14 septembre, aux horaires d'ouverture habituels de la mairie. Un registre est à disposition pour les remarques. Contact : www.montrevaaultcommunaute.fr

CO 06/08

► Saint-Pierre-Montlimart

CO 01/08

Exposition. Après les réunions publiques, le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) est à découvrir sous forme d'exposition. Huit panneaux détaillent les grands axes d'aménagement. Ils sont visibles aux horaires d'ouverture habituels de la mairie. Un registre est à disposition pour les remarques. Du vendredi 1^{er} août au dimanche 14 septembre, mairie. Contact : www.montrevaaultcommunaute.fr

► Saint-Quentin-en-Mauges

Exposition. Après les réunions publiques, le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) est à découvrir sous forme d'exposition. Huit panneaux détaillent les grands axes d'aménagement. Ils sont visibles aux horaires d'ouverture habituels de la mairie. Un registre est à disposition pour les remarques. Du vendredi 1^{er} août au dimanche 14 septembre, mairie. Contact : www.montrevaaultcommunaute.fr

Saint-Pierre-Montlimart

OF 01/08

■ État civil
Naissance : Gabriel Pinheiro, 10, allée de la Baronnerie.

■ PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal)

Exposition. Après les réunions publiques, le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) est à découvrir sous forme d'exposition. Huit panneaux détaillent les grands axes d'aménagement. Ils sont visibles aux horaires d'ouverture habituels de la mairie. Un registre est à disposition pour vos remarques. Du vendredi 1^{er} août au dimanche 14 septembre, mairie, 11, avenue du Parc. Contact : www.montrevaaultcommunaute.fr

► Le Fuilet

CO 04/08

Exposition. Après les réunions publiques, le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) est présenté sous forme d'exposition itinérante, qui peut être vue aux horaires d'ouverture habituels de la mairie. Un registre est à disposition pour les remarques. Jusqu'au dimanche 14 septembre à la mairie. Contact : www.montrevaaultcommunaute.fr

Saint-Quentin-en-Mauges

■ PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal)

Exposition. Après les réunions publiques, le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) est à découvrir sous forme d'exposition. Huit panneaux détaillent les grands axes d'aménagement. Ils sont visibles aux horaires d'ouverture habituels de la mairie. Un registre est à disposition pour vos remarques. D'aujourd'hui au dimanche 14 septembre, mairie. Contact : www.montrevaaultcommunaute.fr

■ Correspondant Ouest-France
Jean-Christian Raimbault, 02 41 58 68 54 ou 06 61 14 66 25. Par mail à jean-christian.raimbault@sfr.fr

Le Fuilet

OF 04/08

■ PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal)

Après les réunions publiques, le PLUi est présenté sous forme d'exposition itinérante, qui peut être vue aux horaires d'ouverture de la mairie. Un registre est à votre disposition. Jusqu'au dimanche 14 septembre, mairie. Contact : www.montrevaaultcommunaute.fr

2014 - Le PADD : l'exposition itinérante

2/ PRESSE

Montrevault *Co 15/09*

■ Plan local d'urbanisme intercommunal

Exposition itinérante dans les onze communes du territoire. Des panneaux détaillent les grands axes d'aménagement. Du mardi 16 septembre au dimanche 5 octobre, mairies, aux horaires d'ouverture, La Chaussaire, La Boissière, la Salle-et-Chapelle-Aubry. Contact : www.montrevaultcommunaute.fr

► Montrevault *Co 15/09*

Exposition PLUI. Présentation sous forme d'exposition itinérante dans les onze communes du territoire. Différents panneaux détaillent les grands axes d'aménagement visibles aux heures d'ouverture habituels de la mairie. Du mardi 16 septembre au dimanche 5 octobre, mairies, La Chaussaire, La Boissière, la Salle-et-Chapelle-Aubry. Contact : www.montrevaultcommunaute.fr

COMMUNES EXPRESS

► La Chaussaire *Co 16/09*

Exposition. Le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) est présenté sous forme d'exposition itinérante. Différents panneaux détaillent les grands axes d'aménagement visibles du mardi 16 septembre au dimanche 5 octobre, à la mairie, aux horaires d'ouverture habituels. Un registre est à disposition pour les remarques. Contact : www.montrevaultcommunaute.fr

► La Boissière-sur-Èvre

Exposition. Le PLUI est présenté sous forme d'exposition itinérante dans les onze communes du territoire. Différents panneaux détaillent les grands axes d'aménagement. Ils sont visibles du mardi 16 septembre au dimanche 5 octobre, à la mairie, aux horaires d'ouverture habituels. Contact : www.montrevaultcommunaute.fr

► La Salle-et-Chapelle-Aubry

Exposition. Le PLUI est présenté sous forme d'exposition itinérante dans les onze communes du territoire. Différents panneaux détaillent les grands axes d'aménagement. Ils sont visibles du mardi 16 septembre au dimanche 5 octobre, à la mairie, aux horaires d'ouverture habituels. Contact : www.montrevaultcommunaute.fr

Saint-Rémy-en-Mauges

Ouest France 07/10/2014

■ PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal)
Exposition. Parallèlement à la concertation en cours, le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) est présenté sous forme d'exposition. Différents panneaux détaillent les grands axes d'aménagement par commune. Ils sont visibles aux horaires d'ouverture habituels de la mairie. Du mardi 7 au dimanche 26 octobre, mairie. Contact : www.montrevaultcommunaute.fr

Ouest-France
Mardi 7 octobre 2014

Le Fief-Sauvin

■ PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal)
Exposition. Parallèlement à la concertation en cours, le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) est présenté sous forme d'exposition. Différents panneaux détaillent les grands axes d'aménagement par commune. Ils sont visibles aux horaires d'ouverture habituels de la mairie. Du mardi 7 au dimanche 26 octobre, mairie, 1, place Notre-Dame. Contact : www.montrevaultcommunaute.fr

COMMUNES EXPRESS

► Chaudron-en-Mauges *Co 09/10*

PLUI. Parallèlement à la concertation en cours, le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) est présenté sous forme d'exposition. Différents panneaux détaillent les grands axes d'aménagement par commune. Ils sont visibles aux horaires d'ouverture habituels de la mairie, du mardi 7 au dimanche 26 octobre. Contact : www.montrevaultcommunaute.fr

► Le Fief-Sauvin

PLUI. Parallèlement à la concertation en cours, le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) est présenté sous forme d'exposition. Différents panneaux détaillent les grands axes d'aménagement par commune. Ils sont visibles aux horaires d'ouverture habituels de la mairie, du mardi 7 au dimanche 26 octobre. Contact : www.montrevaultcommunaute.fr

► Saint-Rémy-en-Mauges

Courrier de l'Ouest 05/10/2014

Exposition PLUI. Parallèlement à la concertation en cours, le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) est présenté sous forme d'exposition, à la mairie. Différents panneaux détaillent les grands axes d'aménagement, commune par commune. Ils sont visibles aux horaires d'ouverture habituels de la mairie, du mardi 7 au dimanche 26 octobre. Contact : www.montrevaultcommunaute.fr

► La Chaussaire

Exposition. Le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) est actuellement présenté sous forme d'exposition itinérante. Différents panneaux détaillent les grands axes d'aménagement visibles jusqu'au dimanche 5 octobre, à la mairie, aux horaires d'ouverture habituels. Un registre est à disposition pour les remarques. Contact : www.montrevaultcommunaute.fr

► La Boissière-sur-Èvre *Co 25/09*

Exposition. Le PLUI est actuellement présenté sous forme d'exposition itinérante dans les onze communes du territoire. Différents panneaux détaillent les grands axes d'aménagement. Ils sont visibles jusqu'au dimanche 5 octobre, à la mairie, aux horaires d'ouverture habituels. Contact : www.montrevaultcommunaute.fr

► La Salle-et-Chapelle-Aubry

Exposition. Le PLUI est actuellement présenté sous forme d'exposition itinérante dans les onze communes du territoire. Différents panneaux détaillent les grands axes d'aménagement. Ils sont visibles jusqu'au dimanche 5 octobre, à la mairie, aux horaires d'ouverture habituels. Contact : www.montrevaultcommunaute.fr

3/ AFFICHAGE

Annnonce de l'exposition par voie d'affichage dans différents lieux des communes.

Voir exemple A3 en annexe

L'urbanisme comme outil de développement territorial

AVEC L'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI), LES ÉLUS DESSINENT L'AVENIR DU TERRITOIRE POUR QU'IL RESTE DYNAMIQUE ET ATTRACTIF. ILS ONT DÉTAILLÉ LEUR VISION À LA POPULATION LORS DE RÉUNIONS PUBLIQUES EN FÉVRIER ET VIA UNE EXPOSITION ITINÉRANTE TOUJOURS EN COURS DANS LES MAIRIES.

UNE CONTRAINTÉ : MAÎTRISER LA CONSOMMATION DE L'ESPACE

La croissance démographique d'ici 2025, estimée à 1500 habitants sur notre territoire, nécessitera 900 à 950 nouveaux logements. Mais il n'est plus possible de faire sortir des dizaines de lotissements en périphérie des bourgs. Les lois Grenelle banissent ce modèle pour protéger les surfaces agricoles. Concrètement, 40 hectares maximum pourront être consacrés à des logements sur le territoire alors que 180 ha sont provisionnés aujourd'hui. Des zones identifiées comme constructibles redeviendront des terres agricoles.

UN NOUVEAU MODÈLE D'URBANISME

L'étalement urbain étant restreint, la priorité est de revitaliser les bourgs dans lesquels 30 à 45 % des nouveaux logements devront être réalisés. Cette orientation permet de

densifier l'habitat où les infrastructures (voirie, assainissement...) et services existent déjà. «Il faut créer des éléments d'environnement qualitatif dans les bourgs pour que les gens aient envie d'y habiter et d'y travailler» estime le prestataire chargé de l'élaboration du PLUI. Une analyse à concilier avec les intérêts privés des propriétaires puisque les terrains à aménager pourront être issus de friches ou de zones rachetées par la collectivité, mais aussi d'opérations privées (voir encadré ci-dessous).

QUE FAIRE DES VIEILLES BÂTISSSES DE CENTRE-BOURG ?

De nombreuses maisons, souvent situées en cœur de ville, restent longtemps en vente sur le territoire. La faute, notamment, à un décalage avec la demande actuelle. Le PLUI ne va pas trouver des acheteurs, mais il va permettre d'identifier des secteurs fragiles qui pourraient bénéficier d'aides pour la rénovation. Il va également lancer



Les habitants ont pu prendre connaissance des grands axes d'aménagement souhaités par les élus lors de réunions publiques, comme ici au Fullet. Ils peuvent les voir actuellement dans une exposition qui tourne dans les mairies.

une dynamique pour rendre les bourgs attractifs avec un travail sur le tissu économique et commercial, les liaisons douces et les connexions informatiques. ●

L'actualité du PLUI sur www.montrevaultcommunaute.fr



IMPLIQUER LES HABITANTS

Le PLUI définit l'orientation de chaque parcelle de terrain selon les objectifs communs d'aménagement. Les propriétaires sont donc les premiers concernés. Des recueils, deux séries de réunions publiques et une exposition ont informé la population sur les grands axes du projet. Les élus de Montrevault communauté souhaitent aller plus loin. Un travail participatif sera proposé d'ici cette fin de l'année pour imaginer les possibilités d'aménagement à l'échelle des propriétaires. «Nous ne forcerons personne à vendre, précise Alain Vincent, président de la Communauté de communes. Nous souhaitons amener les propriétaires à anticiper pour que les opérations immobilières actuelles ne pénalisent pas les suivantes en bloquant des accès par exemple». A terme, des services d'accompagnement et diverses aides pourraient être mises en oeuvre pour faciliter la coopération immobilière.

Trois propriétaires vendent des terrains où se construisent des maisons. Faute d'accès, les propriétaires des terrains centraux ne peuvent plus les valoriser. Une alternative consiste à se concerter en amont pour imaginer une viabilisation qui optimise le foncier.

2014 - La concertation active : d'abord 2 réunions publiques

1/ PRESSE

Echo d'Ancenis et du Vignoble - 07/08/2014

Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)

Les élus associent la population à un avenir commun

Montrevault communauté est l'une des premières collectivités de France à s'être lancée dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Ce document d'urbanisme nécessite une vision à long terme du territoire. Les élus ont décidé d'associer les habitants dans cette démarche. Au-delà des traditionnelles réunions publiques et expositions sur le sujet, une phase de concertation active s'ouvre. Elle se déroulera à l'automne en trois phases.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) façonnera le territoire de Montrevault Communauté pour les quinze ans à venir. Les élus invitent les habitants à les rejoindre dans leur réflexion à travers des ateliers participatifs et des randonnées.

Un document administratif indispensable

Le territoire de Montrevault Communauté bouge. Chaque année, de nouveaux habitants arrivent, des entreprises s'installent, des logements et des équipements sont construits... Comment anticiper ces évolutions ? Comment organiser le bassin de vie dans les 15 prochaines années, faire les bons choix d'aménagement et d'équipement tout en préservant l'identité du territoire et de ses onze communes ? Pour répondre à toutes ces interrogations, Montrevault communauté et ses onze communes membres se sont lancées en 2012 dans une démarche commune de PLUi. Ce document réglementera les zones à construire, celles protégées, les secteurs préservés pour une activité... Il est obligatoire et régi par la loi Grenelle 2. Loin d'être un simple "droit des sols", il transcrit la vision du futur cadre de vie. Une vision à imaginer en amont, avec les habitants et les acteurs locaux.

Une élaboration ouverte à la population

Après le diagnostic, le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) a vu le jour. C'est une étape incontournable dans l'élaboration du PLUi. Avant de descendre dans chaque parcelle, une réflexion globale sur l'aménagement du territoire a été menée pour définir des orientations qui guideront le zonage. Le PADD a été présenté en réunions publiques l'hiver dernier, il circule actuellement par le biais d'expositions dans les mairies. Les élus souhaitent aller plus loin dans l'information à la population, en les invitant à imaginer eux-mêmes le territoire dans quinze ans. Pas besoin d'être expert, tous les habitants et les acteurs locaux (entreprises, artisans, commerces...) sont concernés. Chacun peut venir enrichir les débats lors de plusieurs rendez-vous automnaux.

Une concertation publique planifiée en trois temps

1- Réunions publiques

La première réunion publique posera les bases de cette concertation originale. Ouverte à tous, elle aura lieu le jeudi 18 septembre à partir de 19 heures au Centre des loisirs de Saint-Pierre-Montlimart. Une seconde est prévue le mardi 7 octobre, toujours à 19 heures à la salle du Souchay à Saint-Rémy-

en-Mauges.

Les participants seront appelés à s'exprimer sur les avantages et inconvénients des modèles d'urbanisation actuels (écarts, lotissements...) en ateliers participatifs. L'idée n'est pas de partir dans de grandes théories, mais que chacun puisse exposer des problématiques concrètes comme la difficulté de certaines entreprises à recruter des profils précis (designers à Eram...), la vitalité des centres bourgs... Les notions de centralité et de pôles, développées dans le projet de PLUi, seront également abordées par atelier afin d'identifier les services et équipements nécessaires selon les lieux.

Le second rendez-vous remettra en perspective les discussions engagées lors de la première soirée. Les interactions entre les différents enjeux seront explicitées : comment on affecte le transport ou l'économie si on touche au foncier, l'équilibre entre agriculture et environnement, etc. Un travail sur des cartes du territoire sera proposé pour permettre aux participants d'appréhender les contraintes et les enjeux liés à l'élaboration d'un PLUi.

2- Randonnées sur le terrain

Elles se dérouleront les samedis 11, 18 et 25 octobre de 9h30 à 17h. Gratuites et ouvertes à tous, elles sont ouvertes sur inscription

auprès de la Communauté de communes (02 41 30 02 65 ou accueil@cc-montrevault.fr) avec restauration prévue.

Le principe : chaque journée, un secteur regroupant plusieurs communes du territoire sera parcouru. Les participants arpenteront les lieux où des enjeux sont identifiés, notamment dans les centres bourgs, pour visualiser, sur le terrain, les possibilités d'aménagement. L'occasion de voir, concrètement, les implications du PLUi.

Programme : samedi 11 octobre : Saint-Pierre-Montlimart et Montrevault ; samedi 18 octobre : Saint-Quentin-en-Mauges, Chaudron-en-Mauges, La Salle-et-Chappelle-Aubry, Le Fief-Sauvin et Saint-Rémy-en-Mauges ; samedi 25 octobre : Le Fuiet, La Boissière-sur-Evre, La Chaussaire et Le Puiset-Doré.

3- Réunion finale

Vendredi 21 novembre à partir de 19 heures au Centre des loisirs de Saint-Pierre-Montlimart. Entrée libre. Ouvert à toutes et tous.

Cette réunion finale s'appuiera sur des ateliers en salle pour dégager des champs d'action et leur priorité. Les observations de terrain seront mises en perspective par le bureau d'études qui accompagne la démarche PLUi.

Contact : 02 41 30 02 65.

2014 - La concertation active : d'abord 2 réunions publiques

1/ PRESSE

Courrier de l'Ouest - 16/09/2014

Ouest France - 12/09/2014

► Montrevault. Onze maires de la comcom participent aux randos PLUI

Depuis plusieurs années, les onze maires de Montrevault communauté participent à la mise en place des PLUI.

Ce travail de grande envergure a été le résultat de nombreuses réunions et concertations.

Le 18 septembre à 19 heures, au Centre des loisirs, ce sont les habitants qui auront la parole pour donner leurs avis sur tout ce qui touche à leur commune (zones constructibles, secteurs protégés et toutes les normes d'urbanismes). Habitant, propriétaire ou entrepreneur, cette réunion est

faite pour éclairer sur l'avenir et les changements prévus dans le futur.

D'autre part, trois randos PLUI vont être mises en place en octobre : le 11 sur Saint-Pierre, Montrevault ; le 18 Saint-Quentin, Chaudron, La Salle-et-Chapelle-Aubry et le 25 le Fullet, Saint-Rémy, La Boissière, Le Puiset-Doré et La Chaussaire.

Les randos se feront à la journée de 9 h 30 à 17 heures avec transport en car et déambulation sur les zones à enjeux.

Contact : 02 41 30 02 65 ou accueil@cc-montrevault.fr



Une partie des maires de Montrevault communauté aux côtés d'Alain Vincent son président (3^e à gauche).

Montrevault

Plan local d'urbanisme intercommunal : la parole aux habitants

Le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), lancé il y a deux ans par Montrevault-Communauté, arrive dans une phase de concertation active. Après avoir tenu des réunions publiques et mis en place des expositions sur le sujet, les élus ont décidé d'associer les habitants à cette démarche. Et ce, dès l'automne, par des rencontres dans plusieurs communes du territoire. Des concertations publiques planifiées en trois temps.

Phase 1 : raconter son territoire

Une première réunion, jeudi 18 septembre, à 19 h, au centre des loisirs de Saint-Pierre-Montlimart, s'articulera autour d'« un territoire à plusieurs voix ». Elle visera avant tout à faire remonter la vision des acteurs sur les enjeux, les atouts du territoire, les problèmes... Ils constitueront les ingrédients pour la suite des réflexions. « L'objectif de la réunion sera de faire parler les gens, de les encourager à débattre entre eux, sans ambition de technicité », insiste Alain Vincent, président de Montrevault-Communauté.

Au carrefour des grands enjeux

Une deuxième réunion, mardi 7 octobre, à partir de 19 h, à la salle du Souchay à Saint-Rémy-en-Mauges,



Les élus, avec Alain Vincent, invitent les habitants à la concertation.

« Chacun peut participer à l'un ou aux six rendez-vous programmés ».

permettra d'échanger, débattre sur cinq ou six thèmes dégagés lors de la première rencontre. « Les participants seront invités à travailler en petits groupes, sur un problème qui aura émergé. Cette mise en situation leur permettra de prendre conscience de la complexité des enjeux et des interactions. Par exemple, comment faire pour préserver l'activité agricole, pour maintenir un bourg vivant ? » A l'issue de cette séance, une présentation plus complète des axes du projet de territoire sera proposée aux participants.

Phase 2 : voir le territoire

Trois randos PLUI sont prévues. Rendez-vous au pôle central de Saint-

Pierre-Montlimart et Montrevault, samedi 11 octobre, de 9 h 30 à 17 h, pour visiter les deux communes de l'est : Saint-Quentin et Chaudron-en-Mauges. Puis deux communes périurbaines, la Salle-et-Chapelle-Aubry, le Fief-Sauvin, samedi 18 octobre aux mêmes heures. Enfin, samedi 25 octobre, les communes de Saint-Rémy-en-Mauges, Le Fullet, la Boissière-sur-Evre, La Chaussaire et Le Puiset-Doré.

Phase 3 : imaginer le territoire

Ce sera une réunion de synthèse, vendredi 21 novembre, à 19 h, au centre des loisirs de Saint-Pierre-Montmart. Le contenu sera développé ultérieurement.

2014 - La concertation active : 2 réunions publiques

1/ PRESSE

Courrier de l'Ouest - 17/09/2014

► Le Fuilet. Un séminaire sur le PLUi destiné aux nombreux élus



Une centaine d'élus ont pu s'informer sur le projet concernant le PLUi.

De nombreux élus de tout le territoire étaient conviés vendredi soir à un séminaire sur le PLUi.

Le séminaire sur le PLUi est destiné aux nouveaux conseillers municipaux, vendredi, ce rendez-vous leur a permis de connaître les bases du document d'urbanisme, en cours d'élaboration.

Pour les conseillers municipaux fraîchement élus en mars, un dossier important les attend : l'élaboration du PLUi, le Plan local d'urbanisme intercommunal. Pour la première fois, ce document est conçu au niveau intercommunal afin d'harmoniser les règles d'urbanisme sur les onze communes et servir un projet commun d'aménagement. Un tel dossier requiert quelques rudiments pour en saisir tous les enjeux et les sigles. Une centaine d'élus ont répondu présents, preuve de l'intérêt pour ce sujet qui touchera au quotidien, leurs concitoyens.

Alain Vincent, président de Montrevault communauté, et

Denis Raimbault, vice-président en charge de l'aménagement du territoire, ont expliqué à leurs collègues le contenu d'un PLUi, les différentes étapes de l'élaboration, la méthode de travail et le planning prévisionnel. Julien Ehrenfeld, recruté au 1^{er} septembre 2014 comme chargé de mission du suivi de l'élaboration du PLUi, a détaillé certaines notions, comme le zonage ou le règlement.

Les lettres A, N, AU, U qui parsèment les plans ont ainsi pris tout leur sens. Elles traduisent une zone agricole, naturelle, à urbaniser ou urbaine. Ce zonage est complété par un règlement qui détermine les constructions autorisées, les conditions de dessertes, l'aspect extérieur. Satisfaits de cette entrée en matière, les élus doivent maintenant convaincre les habitants de participer à la concertation qui s'ouvre le jeudi 18 septembre à 19 heures au Centre des loisirs de Saint-Pierre-Montlimart. Celle-ci permettra à chacun de comprendre les enjeux du PLUi.

Ouest France - 18/09/2014

Le Fuilet

Urbanisme : le plan intercommunal expliqué aux nouveaux élus

Vendredi soir, les élus étaient conviés à un séminaire sur le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). Ce rendez-vous, organisé par Montrevault communauté au Fuilet, a permis aux nouveaux conseillers municipaux de connaître les bases de ce document d'urbanisme, en cours d'élaboration.

Pour la première fois, ce document est conçu au niveau intercommunal, afin d'harmoniser les règles d'urbanisme pour les onze communes et servir un projet commun d'aménagement.

Une centaine d'élus ont répondu présent, preuve de l'intérêt pour ce sujet qui touchera au quotidien de leurs concitoyens.

Alain Vincent, président de Montrevault communauté, et Denis Raimbault, vice-président en charge de l'aménagement du territoire, ont expliqué à leurs collègues le contenu d'un PLUi, les différentes étapes de l'élaboration, la méthode de travail et



Les élus sont venus nombreux s'informer sur ce sujet qui touchera le quotidien des concitoyens.

le planning prévisionnel.

Julien Ehrenfeld, recruté au 1^{er} septembre comme chargé de mission du suivi de l'élaboration du PLUi, a détaillé certaines notions, comme le zonage ou le règlement. Les lettres A, N, AU, U qui parsèment les plans ont ainsi pris tout leur sens. Elles traduisent une zone agricole, naturelle, à urbaniser ou urbaine. Ce zonage est complété par un règlement qui

détermine les constructions autorisées, les conditions de dessertes, l'aspect extérieur...

Satisfaits de cette entrée en matière, les élus devaient convaincre les habitants de participer à la concertation qui s'ouvre ce jeudi, à 19 h, au centre des loisirs de Saint-Pierre-Montlimart. Celle-ci permettra à chacun de comprendre les enjeux du PLUi.

Le PLUi expliqué aux nouveaux élus

Les élus de tout le territoire étaient conviés le vendredi 12 septembre à un séminaire sur le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). Destiné aux nouveaux conseillers municipaux, ce rendez-vous a permis de connaître les bases du document d'urbanisme, en cours d'élaboration. Pour les conseillers municipaux fraîchement élus en mars dernier, c'est en effet un dossier important qui les attend. « Pour la première fois, ce document est conçu au niveau intercommunal afin d'harmoniser les règles d'urbanisme sur les onze communes et servir un projet commun d'aménagement », a déclaré Alain Vincent, le président de Montrevault Communauté, rappelant qu'un tel dossier requiert quelques rudiments pour en saisir tous les enjeux et les sigles.

Une centaine d'élus ont répondu présent, preuve de l'intérêt pour ce sujet qui touchera, au quotidien, leurs concitoyens. Alain Vincent et Denis Raimbault, vice-pré-

sident en charge de l'aménagement du territoire, ont expliqué à leurs collègues le contenu d'un PLUi, les différentes étapes de l'élaboration, la méthode de travail et le planning prévisionnel. Julien Ehrenfeld, recruté au 1^{er} septembre dernier comme chargé de mission du suivi de l'élaboration du PLUi, a détaillé certaines notions, comme le zonage ou le règlement. Les lettres A, N, AU et U, qui parsèment les plans, ont ainsi pris tout leur sens. Elles traduisent une zone agricole, naturelle, à urbaniser ou urbaine. Ce zonage est complété par un règlement qui détermine les constructions autorisées, les conditions de dessertes, l'aspect extérieur.

Satisfaits de cette entrée en matière, les élus doivent maintenant convaincre les habitants de participer à la concertation ouverte depuis le 18 septembre au centre des loisirs de Saint-Pierre-Montlimart. Celle-ci permettra à chacun de comprendre les enjeux du PLUi.

Echo d'Ancenis et du Vignoble
02/10/2014

of 17/09

Saint-Pierre-Montlimart

Urbanisme : pour comprendre le PLUi

Réunion publique jeudi 18 septembre, 19 h, centre des Loisirs. Organisateur : Montrevault communauté. Libre échange sur les atouts et faiblesses du territoire. Comprendre les enjeux et les contraintes liés au PLUi, un document qui aura des conséquences sur le paysage de demain. Contact : 02 41 30 02 65, www.montrevaultcommunaute.fr

► Saint-Pierre-Montlimart

of 18/09

Urbanisme : pour

comprendre le PLUi. La réunion publique organisée par Montrevault communauté aura lieu jeudi 18 septembre, à 19 heures, au Centre des loisirs. Libre échange sur les atouts et faiblesses du territoire. Comprendre les enjeux et les contraintes liés au PLUi, un document qui aura des conséquences sur le paysage de demain. Contact : 02 41 30 02 65, www.montrevaultcommunaute.fr

2014 - La concertation active : d'abord 2 réunions publiques

1/ PRESSE

Saint-Pierre-Montlimart

OF 20/09

Les habitants pointent les atouts et faiblesses du territoire

La première réunion sur le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), qui laisse la parole aux habitants du territoire, a eu lieu jeudi soir, au centre de loisirs. Elle a drainé une centaine de personnes.

« Certes, c'est un faible nombre de participants à l'échelle d'une communauté de communes qui compte plus de 15 000 habitants. Malgré tout, c'est un nombre convenable pour s'exprimer par petits groupes et échanger sur les atouts et les faiblesses du territoire », ont fait remarquer les élus.

Au terme de deux heures de libre parole, les protagonistes, élus et techniciens de cette rencontre, se disent frappés par autant de convergences sur les sujets évoqués.

Beaucoup d'habitants reviennent sur la diversité et la qualité des services dans le territoire.

D'autres constatent l'absence de pôles forts, en signalant qu'aucune véritable ville n'est présente dans le canton.



Quatre groupes de paroles comme celui-ci ont permis de dégager des éléments qui seront débattus, le mardi 7 octobre prochain.

Des questions reviennent également sur la mobilité, le transport, l'état routier, l'agriculture...

Certains affirment que toutes les

ressources ne sont pas forcément là. La nature, les jardins sont omniprésents dans les discussions de groupes. L'Èvre, la rivière, inégalement

ment accessible, pose aussi question.

Les participants l'auront bien compris, le PLUI, qui façonnera le territoire de Montrevault-communauté dans les 15 ans à venir, se fera aussi avec eux, et par le dialogue.

La concertation publique se poursuivra avec un deuxième rendez-vous, dès le mardi 7 octobre, à 19 h, à la salle du Souchay, à Saint-Rémy-en-Mauges.

À partir d'éléments dégagés lors de la première soirée, cinq ou six thèmes seront proposés au débat afin de rentrer à bras-le-corps « au carrefour des grands enjeux ».

■ Messes

Paroisse Saint-Joseph en Mauges : samedi 20 septembre, 18 h, église, Montrevault ; et dimanche, à 10 h 30 à Saint-Pierre-Montlimart. Au cours de cette messe sera fêté l'installation de François Richer, le nouveau curé de la paroisse.

interco communalités



Interco
(mensuel de
l'AdCF) -
Septembre 2014

TERRITOIRES interco 15



MONTREVAULT COMMUNAUTÉ

Un PLUi au service de l'attractivité du territoire

Miser sur l'urbanisme pour stimuler l'emploi local : c'est le pari qu'a fait la communauté de communes de Montrevault, en Maine-et-Loire, en se lançant dans l'élaboration d'un plan local d'urbanisme à l'échelle intercommunale.

Si le tissu d'entreprises de la communauté de communes rurale de Montrevault reste riche, son taux d'emploi stagne et sa population vieillit progressivement. La proximité des pôles urbains de Nantes et d'Angers ne crée pas, aujourd'hui, les conditions d'un dynamisme

développement de l'économie agricole ou encore le dynamisme des centres-bourgs. Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) insiste sur la vocation qu'a le PLUi à tenir compte du Scot du Pays des Mauges, du projet de territoire de la communauté, des SAGE

par la communauté avec les communes d'une part et les habitants de l'autre. À cet égard, le territoire de Montrevault ne fait pas exception, avec sa démarche participative et pédagogique exemplaire. De nombreuses réunions ont eu lieu avec les élus afin de s'accorder sur les grandes orientations du document d'urbanisme. Les habitants ont pu bénéficier de documents d'information. Une exposition itinérante présentant sur huit panneaux les grands enjeux du

PLUi circule actuellement parmi les onze mairies du territoire. Enfin, une concertation publique débutera en septembre, articulée autour de six rencontres à travers tout le territoire, dont la vocation est d'écouter et d'expliquer. Trois temps rythmeront cette démarche : « raconter le territoire » (ateliers de discussions et d'échanges), « voir le territoire » (visites de terrain et randonnées) et « imaginer le territoire » (réunion finale prospective). AP

« La démarche PLUi s'inscrit dans la continuité du travail de mutualisation des services »

local important. Forts de ce diagnostic, les élus se sont donnés pour objectif de rendre leur territoire plus attractif en actionnant le levier de l'urbanisme, et se sont ainsi lancés dans une démarche d'élaboration d'un PLU intercommunal.

Le développement économique comme axe fort

Sans surprise, les grandes orientations du document reflètent cette préoccupation économique : l'accent est mis sur l'écoute des entreprises, la garantie d'une armature commerciale solide, le maillage territorial en matière d'équipements, de services, de logement et de transports, le

et du diagnostic opéré spécialement pour le PLUi. Ce document a été élaboré en parallèle du plan local de l'habitat (PLH), permettant ainsi de mener une action forte et cohérente, en matière de rénovation des bâtiments anciens de centres-bourgs par exemple. Les élus insistent, enfin, sur une inscription de la démarche dans la continuité du travail de mutualisation des services et de coordination des politiques communales porté par la communauté sur le long terme.

Concertation et pédagogie

La réussite d'un PLUi repose pour beaucoup sur la qualité de la concertation organisée



2014 - La concertation active : 2 réunions publiques

1/ PRESSE

Saint-Rémy-en-Mauges

of 02/10

Une 2^e réunion publique sur le plan local d'urbanisme

Montrevault communauté poursuit sa concertation sur le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). La deuxième réunion publique se déroulera le mardi 7 octobre à 19 h à Saint-Rémy-en-Mauges.

Après une première réunion qui a réuni une centaine de participants à Saint-Pierre-Montlimart, Montrevault communauté donne rendez-vous aux habitants pour un deuxième temps de concertation. Organisé sous forme de réunion publique, ce rassemblement s'éloigne de toute présentation technocrate pour se concentrer sur la participation active du public.

Les participants seront, une nouvelle fois, regroupés en petits groupes pour favoriser les échanges. Ils discuteront autour de photomontages sur le principe « Cherchez l'erreur ». Chaque groupe se verra présenter par l'animateur des photographies de situations concrètes et problématiques (par exemple en matière de densification, de mobilité, de rénovation, de commerce, de stationnement, etc.). Chacune des photographies ouvrira le débat sur l'identification des problèmes, sur leurs implications et sur la recherche

de solutions possibles. Une mise en commun clôturera la soirée.

Les échanges permettront de sensibiliser les participants aux enjeux opérationnels du PLUi et de préparer les visites de terrain (randos-PLUi). Celles-ci se dérouleront sur trois jours, les samedis 11, 18 et 25 octobre avec la possibilité d'y participer à la demi-journée. Le programme complet est disponible sur www.montrevaultcommunaute.fr

Mardi 7 octobre, à 19 h à la salle du Souchay à Saint-Rémy-en-Mauges ; entrée libre et gratuite.

Courrier de l'Ouest -
03/10/2014

Echo d'Ancenis et du Vignoble - 16/10/2014

SAINT-REMY-EN-MAUGES

PLUi : les habitants se mettent dans la peau des élus

Le mardi 7 octobre, les 90 participants à la concertation publique sur le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) ont été invités à se glisser dans la peau des décideurs. Répartis dans quatre groupes, ils ont réagi face à des clichés qui leur présentaient des situations concrètes.

Le cas d'une boulangerie en centre-bourg a permis d'aborder le problème du commerce et des modalités pour faciliter son activité : accessibilité, visibilité, stationnement. La question du devenir des habitats vétustes s'est aussi posée. Faut-il les réhabiliter ? Si oui, en logement ou en commerce ? Ou alors faut-il les raser pour de nouvelles opérations ? Des questions qui se posent aussi pour de vieilles granges, avec plus ou moins de cachet, ou des friches industrielles.



Par petits groupes, les participants ont dû se poser les bonnes questions sur des cas concrets pris en photo.

Autant de choix complexes auxquels les participants ont été confrontés, comme le sont les élus dans l'élaboration du PLUi et de ses règles. Surtout que ces choix s'opèrent sur des hypothèses et du moyen, voire long terme.

« Ce n'est pas facile de se projeter », a reconnu une habitante. La photographie sur des potagers, là encore en centre-bourg, a fait réagir. Faut-il les supprimer pour densi-

fier l'habitat dans les zones déjà urbanisées ? Majoritairement, les participants ont répondu négativement si les jardins sont cultivés, mettant en avant l'aspect convivial de ces espaces. Toutefois, les parties en friche pourraient être valorisées, tout étant une question d'équilibre.

Pour mieux appréhender ces problématiques, les habitants sont désormais conviés aux randonnées PLUi. Pour participer, ils doivent s'inscrire selon le programme communiqué sur www.montrevaultcommunaute.fr

Pour Le Fuiet, Saint-Rémy et La Boissière, la randonnée aura lieu le samedi 25 octobre après-midi. Le rendez-vous est fixé à 13h30 au siège de Montrevault Communauté. Un parcours en car emmènera les participants vers différents points de ces trois communes.

Ouest France - 10/10/2014

Saint-Rémy-en-Mauges

Urbanisme : les habitants se glissent dans la peau des décideurs

Mardi, les 90 participants à la concertation publique sur le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) ont été invités à se glisser dans la peau des décideurs. Répartis dans quatre groupes, ils ont réagi face à des clichés qui leur présentaient des situations concrètes.

Le cas d'une boulangerie en centre-bourg a permis d'aborder le problème du commerce et des modalités pour faciliter son existence : accessibilité, visibilité, stationnement.

La question du devenir des habitats vétustes s'est posée. Faut-il les réhabiliter ? En logements ou en commerces ? Ou faut-il les raser pour de nouvelles opérations ? Ces questions se posent aussi pour de vieilles granges avec plus ou moins de cachet, ou pour les friches industrielles.

Autant de choix complexes auxquels les participants ont été confrontés, comme le sont les élus dans l'élaboration du PLUi et de ses règles. Surtout que ces choix s'opèrent sur des hypothèses et du moyen, voire du long terme.

« Ce n'est pas facile de se projeter ! » a reconnu une habitante.

Randonnée samedi 25 octobre

La photo sur des potagers en centre-bourg a fait réagir. Faut-il les supprimer pour densifier l'habitat dans les zones déjà urbanisées ? Majoritairement, les participants ont répondu négativement si les jardins sont cultivés, mettant en avant l'aspect convivial de ces espaces. Toutefois, les parties en friche pourraient être valorisées. Tout est une question d'équilibre.

Pour mieux appréhender ces problématiques, les habitants sont désormais conviés aux randos PLUi. Ils peuvent s'inscrire à la demi-journée, selon le programme communiqué sur www.montrevaultcommunaute.fr. Pour Le Fuiet, Saint-Rémy et La



90 personnes représentant toutes les communes de Montrevault-Communauté étaient présentes à la concertation publique sur le PLUi.

Boissière, la randonnée aura lieu samedi 25 octobre, à 13 h 30, au siège de Montrevault-Communauté, pour un parcours en car vers différents points de ces communes.

► Montrevault communauté

PLUi : une 2^e réunion mardi à Saint-Rémy



La première réunion a réuni une centaine de participants.

Une centaine d'habitants a répondu à l'invitation des municipalités de Montrevault communauté pour débattre sur le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), à Saint-Pierre-Montlimart. C'est une participation un peu faible, mais les présents se sont montrés très intéressés par l'avenir du territoire. Répartis en quatre groupes, ils ont pu donner leur avis sur les atouts et les faiblesses de leur commune. Plusieurs axes ont été abordés, et notamment les services de proximité : transport, structures médicales, modes de garde petits enfance, agriculture et autres.

Toutes les tranches d'âges sont concernées par les objectifs du PLUi, avec chacune des attentes et des besoins différents. Les 10-15 ans abordent en priorité les loisirs et la possibilité de se déplacer. Les jeunes couples évoquent avant tout les problèmes de logement. Les jeunes parents s'intéressent aux modes de garde des enfants. Quant aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap, ils s'intéressent aux services de maintien à domicile. Toutes les remarques vont permettre aux élus, au fil des réunions, de trouver des solutions pour les 15 années à venir. Afin de poursuivre et de développer les premières remarques, une deuxième réunion aura lieu mardi 7 octobre à 19 heures, salle du Souchay à Saint-Rémy-en-Mauges.

2014 - La concertation active : d'abord 2 réunions publiques

1/ PRESSE

Courrier de l'Ouest - 10/10/2014

Montrevault

« L'urbanisme, ça vous concerne ! »

Les Plans locaux d'urbanisme (PLU) permettent d'esquisser le projet de développement d'un territoire. À Montrevault, il a été pris en main par la Comcom qui sollicite aujourd'hui l'avis de ses habitants.

Fabienne SUPLOT

fabienne.suplot@courrier-ouest.com

Dans le Pays des Mauges, on n'a pas les deux pieds dans le même sabot. Après un projet de Maison de santé novateur, la Communauté de communes de Montrevault le démontre encore avec son Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI).

Un terme barbare que bon nombre d'habitants voient régulièrement passer sous leurs yeux sans jamais vraiment comprendre de quoi il retourne. C'est précisément ce qu'ont voulu changer les élus, alors que l'enjeu prenait une toute autre dimension.

Car désormais, il s'agit d'harmoniser l'urbanisation des 11 communes qui composent la Comcom par le biais de ce document officiel. D'où le 1, pour Intercommunal. Une démarche encore peu fréquente même si la loi pousse les municipalités à ne plus travailler la question chacune dans leur coin.

« L'urbanisme, c'est la vie quotidienne »

La Communauté de communes de Montrevault a été une des premières à se lancer sur cette voie en France, de grandes orientations se dégageant dès 2011. « Il s'agit de mettre en place un projet de territoire cohérent, qui va permettre de le développer de façon dynamique et harmonieuse » insiste Benoît Batardière, le directeur général des services, très impliqué dans ce dossier. « L'urbanisme,



Saint-Pierre-Montlimart, le 18 septembre, au centre de loisirs. Une centaine de personnes lors de la réunion.

c'est la vie quotidienne. Un PLU demande d'imaginer comment on va organiser les espaces pour qu'ils puissent assurer les services souhaités par la population. »

Quel terrain sera réservé pour l'éventuelle construction d'une salle de spectacle, d'une médiathèque, d'une piscine intercommunale, d'un terrain de sport... Quelles parcelles devront être réservées à la construction de lotissements. Quelles sont celles qui doivent être préservées pour des questions écologiques ? Dans quelle mesure peut-on encourager la revitalisation des centres-bourgs ? Où envisager le développement d'une zone économique ?

Autant de questions auxquelles les élus souhaitent répondre en concertation avec la population. « Nous avons constitué des groupes de travail avec des chefs d'entreprises, des représentants d'associations, des commerçants, etc. De grandes orientations ont commencé à se dégager début 2011 » raconte Alain Vincent, le président de la Communauté de communes de Montrevault. Une des

contraintes étant, de rester dans les clous du Schéma de cohérence territoriale établie à l'échelle du Pays des Mauges

Aujourd'hui, la population est directement appelée à prendre position lors de réunions aux cours desquelles des cas concrets, et des ateliers de réflexion leur sont proposés. Trois randonnées sont même organisées pour lui permettre de mieux appréhender son territoire, avec ses atouts et ses contraintes.

« C'est une bonne manière de faire

comprendre les avantages qu'il y a à faire primer l'intérêt collectif sur les intérêts particuliers » résume Alain Vincent, conscient que ce nouveau PLUI fera des mécontents. « C'est évident que quand la carte définitive sera présentée fin 2015, certains viendront se plaindre du fait que leur terrain n'est pas, ou plus constructible. Mais ils ne pourront pas dire qu'on ne leur a pas proposé de participer au débat. »

À SAVOIR

Des randos pas comme les autres

Les randos PLUI s'étaient sur trois journées, avec des départs à la demi-journée, depuis le siège de Montrevault communauté.

La première journée se déroulera samedi 11 octobre. Départ à 9 h 30 pour parcourir Saint-Pierre-Montlimart (ville de 3 400 habitants qui

accueille le siège d'Eram) puis départ à 13 h 30 pour la cité pittoresque de Montrevault.

Les deux autres journées des 18 et 25 octobre couvriront les neuf autres communes du territoire.

Renseignements :
Tél : 02 41 30 02 65.

2014 - La concertation active : d'abord 2 réunions publiques

2/ Articles dans les bulletins municipaux

Voir les 3 exemples en annexe

3/ Affichage et distribution de flyers

Voir les exemplaires en annexe

4/ WEB

Article d'annonce publié le 05 août 2014 et mis à jour au fur et à mesure des rendez-vous : 1133 clics

Le territoire de Montrevault communauté bouge. Chaque année, de nouveaux habitants arrivent, des entreprises s'installent, des logements et des équipements sont construits... Comment anticiper ces évolutions ? Comment organiser notre bassin de vie dans les 15 prochaines années, faire les bons choix d'aménagement et d'équipement tout en préservant l'identité du territoire et de ses onze communes ?

Le **PLUi** est l'une des réponses. C'est un document administratif qui régleme les zones à construire, celles protégées, les secteurs préservés pour une activité... Il est obligatoire et régi, notamment, par la loi Grenelle 2. Loin d'être un simple "droit des sols", il transcrit la vision du futur cadre de vie. Une vision à imaginer en amont, avec les habitants et les acteurs locaux.

Une concertation en trois temps

Phase 1/ Raconter son territoire

> Réunion 1 : Un territoire à plusieurs voix

Jeudi 18 septembre à partir de 19 heures au Centre des loisirs de Saint-Pierre-Montlimart. Entrée libre. Ouvert à toutes et tous.

Pas de grand messe ! Cette réunion se veut une séance ludique d'échanges sur les atouts et faiblesses du territoire.

> Réunion 2 : Au carrefour des grands enjeux

Mardi 07 octobre à partir de 19 heures à la salle du Souchay à Saint-Rémy-en-Mauges. Entrée libre. Ouvert à toutes et tous.

Les participants seront invités à travailler, en petit groupe, sur un problème qui aura émergé lors de la première séance, par exemple: comment préserver l'activité agricole ? Comment maintenir un bourg vivant ?

Phase 2/ Voir le territoire

Trois randonnées sont programmées pour prendre le temps de visiter les différents secteurs du territoire et découvrir les enjeux auxquels ils doivent répondre :

> Samedi 11 octobre : le pôle central de Saint-Pierre-Montlimart et Montrevault

> Samedi 18 octobre : les 2 communes de l'Est (Saint-Quentin-en-Mauges et Chaudron-en-Mauges) et 2 communes péri-urbaines (La Salle-et-Chapelle-Aubry, Le Fief-Sauvin).

> Samedi 25 octobre : Saint-Rémy-en-Mauges, Le Fuilet, La Boissière-sur-Evre, La Chaussaire et Le Puiset-Doré.



3 randonnées **PLUi**, de 9h30 à 17h, gratuites et ouvertes à tous. Restauration prévue, mais inscription vivement recommandée auprès de la Communauté de communes au 02 41 30 02 65 ou accueil@cc-montrevault.fr

Phase 3 / Imaginer le territoire

Vendredi 21 novembre à partir de 19 heures au Centre des loisirs de Saint-Pierre-Montlimart. Entrée libre. Ouvert à toutes et tous.

Réunion de synthèse et de conclusion avec l'étude de cas concrets sur carte.

Tous les habitants et les acteurs locaux sont invités à cette concertation. Vous pouvez participer à l'un des rendez-vous, même si les dates ont été pensés dans une démarche globale. L'**idéal** serait de pouvoir participer aux trois réunions et à une **rando-PLUi**. Pour tout renseignement, contactez Montrevault communauté au 02 41 30 02 65.

[En savoir plus sur le PLUi.](#)

2014 - La concertation active : d'abord 2 réunions publiques

4/ AWEB

22/09/2014 : 530 clics

Des débuts prometteurs pour la concertation PLUi

Une centaine de participants a échangé sur les atouts et faiblesses du territoire lors de la première réunion de concertation. Denis Raimbault, vice-président de Montrevault communauté en charge de l'aménagement du territoire, les a accueillis au centre des loisirs de Saint-Pierre-Montlimart.



"C'est un bon début pour nourrir des discussions en petits groupes, estime Denis Raimbault, vice-président de Montrevault communauté en charge de l'aménagement du territoire, même si nous espérons toujours toucher plus d'habitants".

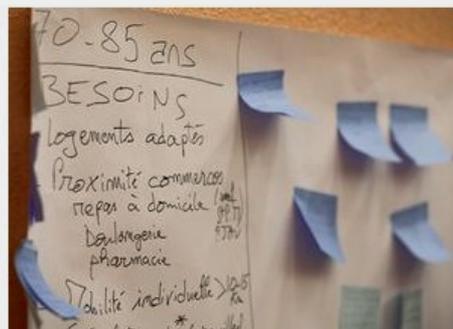
Comme il le rappelait en introduction, cette réunion n'avait pas pour but de faire de grandes phrases, mais d'engager une réflexion sur la vie au quotidien sur le

territoire. Qu'est-ce qui plaît ? Qu'est-ce qu'il faudrait faire ? Autant de questions, et surtout de réponses, qui alimenteront le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).



Pour rentrer dans ce dossier réputé complexe, les participants ont été répartis en quatre groupes de paroles où ils étaient invités à se mettre à la place de personnages pour exprimer leurs besoins.

Pour la jeune mère de famille qui reprend le travail et cherche un mode de garde, les questions de proximité, flexibilité et du coût des structures d'accueil se posent.



Pour chaque question-portrait, les participants notaient leurs réponses sur un post-it, avant un débriefing avec le groupe.

Pour une personne âgée encore autonome (70-85 ans), les problématiques de l'habitat adapté et de la proximité des commerces apparaissent primordiales. La vitalité des bourgs avec la survie des commerces a été un besoin largement exprimé, quelque soit la question de départ. Le thème de la mobilité a également été récurrent.



Un référent de chaque groupe est venu présenter une synthèse des échanges. Beaucoup de problématiques similaires ont émergé des différentes discussions.

Ces différentes problématiques serviront de base au débat de la prochaine réunion, le mardi 7 octobre à la salle du Souchay à Saint-Rémy-en-Mauges. Pas besoin d'avoir participé à la première réunion. Tous les habitants sont les bienvenus à ce 2^e temps fort. Les randos PLUi, organisées en demi-journée, suivront.

2014 - La concertation active : d'abord 2 réunions publiques

4/ WEB

13/10/2014 : 515 clics

PLUi : Les habitants à la place des élus

Mardi 07 octobre, les 90 participants à la concertation publique sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) ont été invités à se glisser dans la peau des décideurs. Répartis dans quatre groupes, ils ont réagi face à des clichés qui leur présentaient des situations concrètes.



Les photos ont servi de base à la discussion.

Le cas d'une boulangerie en centre bourg a permis d'aborder le problème du commerce et des modalités pour faciliter son existence : accessibilité, visibilité, stationnement.

La question du devenir des habitats vétustes s'est posée. Faut-il les réhabiliter ? En logement ou en commerce ? Ou faut-il les raser pour de nouvelles opérations ? Des questions qui se posent aussi pour de vieilles granges avec plus ou moins de cachet, ou des friches industrielles. Autant de choix complexes auxquels les participants ont été confrontés, comme le sont les élus dans l'élaboration du PLUi et de ses règles. Surtout que ces choix s'opèrent sur des hypothèses et du moyen, voire long terme. "Ce n'est pas facile de se projeter" a reconnu une habitante.



La photo sur des potagers en centre bourg a fait réagir. Faut-il les supprimer pour densifier l'habitat dans les zones déjà urbanisées ? Un vrai débat a ainsi pris place car les participants ont évoqué les jardins cultivés qui donnent un aspect convivial à ces espaces. Toutefois, les parties en friche pourraient être valorisées. Tout est une question d'équilibre.



90 personnes ont participé aux ateliers.

Pour mieux appréhender ces problématiques, les habitants sont désormais conviés aux randos PLUi. Consulter le [programme ici](#).

2014 - La concertation active : ensuite les randos PLUi

1/ PRESSE

Ouest France - 02/10/2014

Montrevault

Les randos PLUi désormais possibles à la demi-journée

Montrevault-Communauté poursuit sa concertation sur le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). Elle a initié des rendez-vous originaux : les randos PLUi, étalées sur trois samedis de ce mois d'octobre. Il s'agira d'arpenter les communes du territoire, en car, pour mieux visualiser sur le terrain, les enjeux identifiés lors des réunions publiques (lire Ouest-France du 20 septembre). Comment peut se concrétiser la densification ? Comment rendre attractif un centre-bourg ? Des questions qui pourront ainsi être étudiées sur les différents lieux.

* Initialement prévues sur une journée, nous avons décidé d'en changer l'organisation, pour permettre à un maximum d'habitants d'y participer. Elles sont maintenant possibles à la demi-journée », vient d'annoncer Montrevault-Communauté dans un communiqué.

Il n'y aura qu'un seul point de rendez-vous : le siège de Montrevault-Communauté, à Montrevault, pour tous les départs, à 9 h 30 et 13 h 30, et les retours. Les participants seront pris en charge pour le transport et la restauration. Ces randonnées sont gratuites et ouvertes à tous. Le territoire a été découpé en plusieurs



Suite à la réunion publique mi-septembre, les habitants vont pouvoir visualiser et comprendre l'urbanisme sur le terrain, par le biais de ces randos PLUi.

zones selon le programme suivant :
Samedi 11 octobre. 9 h 30 : Saint-Pierre-Montmart ; 13 h 30 : Montrevault.

Samedi 18 octobre. 9 h 30 : Le Fief-Sauvin et La Salle-et-Chapelle-Aubry ; 13 h 30 : Saint-Quentin-en-Mauges et Chaudron-en-Mauges.

Samedi 25 octobre. 9 h 30 : La Chaussaire et Le Puiset-Doré ; 13 h 30 : Le Fuiet, La Boissière-sur-Èvre et Saint-Rémy-en-Mauges.

Inscription à la journée ou demi-

journée au 02 41 30 02 65 (Montrevault-Communauté) ; accueil@cc-montrevault.fr

Courrier de l'Ouest - 03/10/2014

► Montrevault

Urbanisme : randonnées PLUi. Organisées sur une journée, les randonnées PLUi sont aussi ouvertes à la demi-journée. La prochaine aura lieu samedi 11 octobre, de 9 h 30 à 11 h 30, au départ du siège de la Communauté de communes, 2, rue Arthur-Gibouin. Direction Saint-Pierre-Montmart le matin puis Montrevault l'après-midi. Déplacements en car et à pied pour identifier les enjeux du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) sur le terrain. Restauration offerte. Gratuit. Inscription avant mercredi 8 octobre. Contact : 02 41 30 02 65, plui@cc-montrevault.fr, www.montrevaultcommunaute.fr

■ Urbanisme : rando PLUi

Samedi 11 octobre, 9 h 30 à 11 h 30, siège de la communauté de communes, 2, rue Arthur-Gibouin. Organisées sur une journée, les randonnées PLUi sont ouvertes à la demi-journée. Départs du siège de Montrevault communauté pour Saint-Pierre-Montmart le matin puis Montrevault l'après-midi. Déplacements en car et à pied pour identifier les enjeux du PLUi sur le terrain. Restauration offerte. Gratuit. Inscription avant le 8 octobre. Contact : 02 41 30 02 65, plui@cc-montrevault.fr, www.montrevaultcommunaute.fr

MONTREVAULT 03/10

Courrier de l'Ouest - 09/10/2014

Rando PLUi. Organisées sur une journée, les randonnées PLUi sont ouvertes à la demi-journée. Samedi 18 octobre, à 13 h 30, à la mairie. Départ à 13 h 30 du siège de Montrevault Communauté pour Saint-Quentin puis Chaudron-en-Mauges. Déplacements en car et à pied pour identifier les enjeux du PLUi sur le terrain. Gratuit. Inscription avant le 15 octobre. Contact : 02 41 30 02 65, plui@cc-montrevault.fr, www.montrevaultcommunaute.fr

► Le Fief-Sauvin

Rando PLUi. Organisées sur une journée, les randonnées PLUi sont ouvertes à la demi-journée. Samedi 18 octobre, à 9 h 30, à la mairie, 1, place Notre-Dame. Départ à 9 h 30 du siège de Montrevault Communauté pour Le Fief-Sauvin et La Salle-et-Chapelle-Aubry. Déplacements en car et à pied pour identifier les enjeux du PLUi sur le terrain. Restauration offerte. Gratuit. Inscription avant le 15 octobre. Contact : 02 41 30 02 65, plui@cc-montrevault.fr, www.montrevaultcommunaute.fr

Ouest France 06/10/2014

Saint-Rémy-en-Mauges

■ Urbanisme : pour comprendre le PLUi
Réunion publique mardi 7 octobre, 19 h, salle du Souchay. Organisateur : Montrevault communauté. Échanges sur le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) par petits groupes, autour de photomontages, pour identifier les problématiques comme la densification, la mobilité, les commerces. Chacun pourra donner son avis et proposer des solutions sur des situations concrètes. Gratuit. Contact : 02 41 30 02 65, www.montrevaultcommunaute.fr

Ouest France 09/10/2014

Chaudron-en-Mauges

■ Urbanisme : rando PLUi
Samedi 18 octobre, 13 h 30, mairie. Organisées sur une journée, les randonnées PLUi sont ouvertes à la demi-journée. Départ à 13 h 30 du siège de Montrevault communauté pour Saint-Quentin puis Chaudron-en-Mauges. Déplacements en car et à pied pour identifier les enjeux du PLUi sur le terrain. Restauration offerte. Gratuit. Inscription avant le 15 octobre. Contact : 02 41 30 02 65, plui@cc-montrevault.fr, www.montrevaultcommunaute.fr

LE FIEF OF 09/10 + 07/10

■ Urbanisme : rando PLUi
Samedi 18 octobre, 9 h 30, mairie, 1, place Notre-Dame. Organisées sur une journée, les randonnées PLUi sont ouvertes à la demi-journée. Départ à 9 h 30 du siège de Montrevault communauté pour Le Fief-Sauvin et La Salle-et-Chapelle-Aubry. Déplacements en car et à pied pour identifier les enjeux du PLUi sur le terrain. Restauration offerte. Gratuit. Inscription avant le 15 octobre. Contact : 02 41 30 02 65, plui@cc-montrevault.fr, www.montrevaultcommunaute.fr

2014 - La concertation active : ensuite les randos PLUi

1/ PRESSE

Courrier de l'Ouest -
08/10/2014

Courrier de l'Ouest -
05/10/2014

► Montrevault communauté

PLUi : des randonnées à la demi-journée

Dans le cadre de la concertation engagée au sujet du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), Montrevault communauté a modifié le programme des visites organisées sur le terrain. Elles auront lieu à la demi-journée, et non à la journée. Tous les départs se feront du siège de la Communauté de communes, à des horaires différents.

Samedi 11 octobre : à 9 h 30, direction Saint-Pierre-Montlimart ; à 13 h 30, direction Montrevault.

Samedi 18 octobre : à 9 h 30, direction Le Fief-Sauvin et La Salle-et-Chapelle-Aubry ; à 13 h 30, direction Saint-Quentin-en-Mauges et Chaudron-en-Mauges.

Samedi 25 octobre : à 9 h 30, départ pour La Chaussaire et Le Puiset-Doré ; à 13 h 30, départ pour Le Fulel, La Boissière-sur-Evre et Saint-Rémy-en-Mauges. Ces visites de terrain visent à permettre aux habitants de mieux comprendre les aménagements et les décisions prises pour rendre attractifs les bourgs des communes du territoire.

Participation sur inscription au
02 41 30 02 65.

► Saint-Rémy-en-Mauges

Urbanisme : pour comprendre le PLUi. Montrevault communauté organise une réunion publique mardi 7 octobre à 19 heures, salle du Souchay. Échanges sur le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) par petits groupes, autour de photographies, pour identifier les problématiques comme la densification, la mobilité, les commerces. Chacun pourra donner son avis et proposer des solutions sur des situations concrètes. Gratuit. Contact : 02 41 30 02 65, www.montrevaultcommunaute.fr

Le Puiset-Doré

Urbanisme rando PLUi

Samedi 25 octobre, 9 h 30, mairie. Organisées sur une journée, les randonnées PLUi sont ouvertes à la demi-journée. Départ à 9 h 30 du siège de Montrevault communauté pour

of 16/10
La Chaussaire puis Le Puiset-Doré. Déplacements en car et à pied pour identifier les enjeux du PLUi sur le terrain. Restauration offerte. Gratuit. Inscription avant le 22 octobre. Contact : 02 41 30 02 65, plui@cc-montrevault.fr

► Le Puiset-Doré

Urbanisme : rando PLUi. Samedi 25 octobre, à 9 h 30, mairie. Organisées sur une journée, les randonnées PLUi sont ouvertes à la demi-journée. Départ à 9 h 30 du siège de Montrevault communauté par La Chaussaire puis Le Puiset-Doré. Déplacements en car et à pied pour identifier les enjeux du PLUi sur le terrain. Restauration offerte. Gratuit. Inscription avant le 22 octobre. Contact : 02 41 30 02 65, plui@cc-montrevault.fr, www.montrevaultcommunaute.fr

Montrevault

Des randos pour mieux comprendre l'urbanisme intercommunal

L'initiative

La première journée randos PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal) organisée par Montrevault-Communauté, a eu lieu samedi.

« Toute la matinée à Saint-Pierre-Montlimart, et l'après-midi à Montrevault, les échanges avec une cinquantaine de participants ont été très constructifs », ont apprécié les maires Joseph Marsault et Serge Piou, au terme de la journée.

« Tout en se rendant sur des lieux stratégiques, comme les centres-bourgs ou les espaces verts de détente, il était très intéressant d'être à l'écoute des élus et de se projeter avec eux dans les quinze ans et trouver des solutions d'avenir », estime Joël.

« Et de prendre aussi en considération les réflexions de Bruno Duquoc, architecte, et de François Tavernier, paysagiste, qui ont donné des pistes pour préserver l'existant, le mettre en valeur, comme ce quartier en limite de commune, à Raz-Gué », poursuit André.

Le mot qui revient le plus au sujet du PLUi, c'est bien « complémentarité ». Comme le souligne Claude, « il y a eu d'abord toutes les réunions, puis aujourd'hui ces randonnées. Si, effectivement, il y a des possibilités de rendre plus attractifs les lieux que nous traversons, il faut les analyser, pour ne pas faire n'importe quoi. »

Laurence, très à l'écoute aussi, a trouvé tous ces échanges de points de vue, bien utiles. « Je reconnais également avoir traversé les sites différemment, en imaginant leur devenir. »

Les prochaines randos PLUi. Samedi 18 octobre : 9 h 30, Le Fief-Sauvin et La Salle-et-Chapelle-Aubry ; 13 h 30, Saint-Quentin et Chaudron-en-Mauges. Samedi 25 octobre : 9 h 30, La Chaussaire et Le Puiset-Doré ; 13 h 30, Le Fulel, La Boissière-sur-Evre et Saint-Rémy-en-Mauges. Déplacement en car à partir du siège de Montrevault-Communauté, 2, rue Arthur-Giboquin, à Montrevault. Randos possibles à la demi-journée ou la journée. Contact au 02 41 30 02 65.



Le matin, à Saint-Pierre-Montlimart, la rando PLUi a stationné près de l'ancien commerce Boum 2 000 ou à la mairie, face à l'ancienne usine de fabrication de chaussures. Des lieux qui pourraient être exploités différemment dans le futur.

Précision : le numéro des secours, c'est le 15

Dans l'article sur les premiers secours, paru dans notre édition de vendredi 10 octobre, il fallait lire que la secouriste appelle les secours en

composant le 15 (Samu) et non pas le 17, comme indiqué par erreur ; le 17 étant l'appel d'urgence de la gendarmerie.

Ouest France
14/10/2014

2014 - La concertation active : ensuite les randos PLUi

1/ PRESSE

Courrier de l'Ouest - 27/10/2014

Le Fuilet

Le futur cadre de vie découvert en randonnée

Tout un chacun n'est pas mis à l'écart des futurs aménagements du territoire. Une randonnée « PLUi », ouverte à tous, a permis samedi de se faire une idée des projets de la Comcom.

Samedi, une quarantaine de personnes, a suivi la randonnée « PLUi ». Cette randonnée permet d'expliquer à la population les futurs aménagements du territoire au public. Cheminant de la Chaussaire à Saint-Rémy-en-Mauges en passant par le Puisset-doré, le Fuilet et la Boissière-sur-Evre. Les différents instigateurs du PLUi de Montrevault Communauté, (élus et prestataires chargés de l'élaboration) ont au cours de cette randonnée, expliqué concrètement, les enjeux des aménagements futurs.

Au Fuilet, la visite s'est concentrée autour de l'aménagement du quartier de la Gâtine. « Un projet global pour redensifier le cœur du bourg. D'ailleurs l'élaboration du projet de la nouvelle école publique, s'intègre dans une réflexion globale avec le nouveau lotissement et les accès » indique Alain Vincent, maire du Fuilet et président de Montrevault Communauté.

« Imaginer le territoire »

Le plan local d'urbanisme intercommunal est un document administratif



Sur le terrain, et avec les explications des élus et des professionnels, les participants peuvent maintenant mieux imaginer les transformations futures.

qui régleme les zones à construire, celles protégées ainsi que les secteurs préservés pour une activité. Loin d'être simple, il transcrit la vision du futur cadre de vie. Une vision à imaginer en amont, avec les habitants et les acteurs locaux.

Après les différentes réunions publiques qui avaient pour objectif de permettre à la population de mieux comprendre le territoire, la deuxième

phase d'informations s'est déroulée sur le terrain avec un concept original, « les randos PLUi ». L'idée était d'emmenner la population sur les lieux des projets d'aménagement pour montrer le territoire et ses différentes thématiques.

Après ces deux premières étapes d'informations, reste la 3^e phase : « Imaginer le territoire ».

Ouest France - 27/10/2014

La Chaussaire

Quel visage pour le bourg dans 15 ans ?



La randonnée du Plui dans le centre bourg sur la place de l'église.

« Grâce au plan local d'urbanisme intercommunal, la municipalité est aidée pour faire des aménagements dans le bourg. » C'est ce qu'indique Sylvie Marné, maire, aux participants de la randonnée du plan local d'urbanisme intercommunal (Plui), samedi matin, dans le bourg. Une initiative de Montrevault communauté (lire aussi ci-contre) qui a décidé de donner la parole aux habitants du canton.

Une réflexion a été engagée sur les équipements publics de service : accueil périscolaire, mairie, cantine, bibliothèque, foyer des jeunes, local technique, salle de sport. Le premier équipement sera la garderie périscolaire derrière l'église. « Les enfants pourront aller à pied de l'école à cette garderie dont la construction

devrait commencer en décembre. » Jusqu'ici la garderie était à la mairie. « Ça va libérer de l'espace dans la mairie, c'est l'effet domino. » Le prochain aménagement pourrait concerner ce bâtiment dont les locaux sont petits et peu fonctionnels. Le foyer des jeunes et la bibliothèque - trop petite - pourraient se déplacer derrière la mairie. Ainsi, la cantine s'agrandirait dans la bibliothèque actuelle. Le local technique serait construit dans la zone artisanale. À sa place, des locaux par exemple pour les personnes âgées. « Pour la réalisation de ce genre de projet, il faut compter 15 ans. » Le but est de garder les services pour le public dans le centre bourg pour qu'il reste attractif.

Le Puisset-Doré Ouest France - 27/10/2014

Une randonnée à la découverte du plan d'urbanisme

L'initiative

Samedi matin, la cinquantaine de personnes, partie près de la mairie, a commencé par s'arrêter sur la place de l'église. Puis, direction le nouveau lotissement rue de Leppo, pour terminer, enfin, sur le chemin, acheté, il y a quelques mois, par l'ancienne municipalité, non loin de la Jubarderie.

C'était la randonnée organisée par Montrevault communauté (lire aussi ci-contre). Le but ? Donner la parole aux habitants du canton dans le cadre du plan local d'urbanisme intercommunal (Plui). L'occasion aussi de connaître les problèmes d'aménagement du cœur de bourg.

Les explications de Joseph Bourget, ancien maire : « Il faut réaménager le commerce, ainsi que l'habitat. On a des maisons qui sont inhabitées depuis longtemps. » François Tavemier, paysagiste, met en garde. « Détruire certaines maisons pour de nouvelles constructions risque

de changer le visage du bourg, donc il faudra en tenir compte. »

Tout cela nécessitera un accord avec les propriétaires, sans oublier les financements. Le point fort du nouveau lotissement, c'est sa proximité du centre bourg qui devra être attractif pour les futurs habitants de ce lotissement. La municipalité réfléchit à un commerce bien situé.

Les jardins du bourg

Dernier sujet étudié, les jardins. Il faut densifier le bourg pour éviter de prendre trop de terres agricoles. Alors un groupe de jardins pourrait être intéressant. « Pas question d'aller prendre les jardins. Par contre, un réaménagement pourrait permettre d'avoir des jardins plus proches de l'utilisateur. Cela s'est fait dans d'autres communes ». Tous ces projets se feraient dans quel délai ? Réponse de Joseph Bourget : « Il faudra donner du temps au temps. »



Joseph Bourget, ancien maire, (à droite) explique les problèmes du centre bourg.

2014 - La concertation active : ensuite les randos PLUi

1/ PRESSE

Echo d'Ancenis et
du Vignoble -
06/11/2014

LE FUILET

PLUI : rando sur le terrain pour comprendre les enjeux

Le plan local d'urbanisme intercommunal est un document administratif qui réglemente les zones à construire, celles qui sont protégées ainsi que les secteurs préservés pour une activité. Loin d'être simple, il transcrit la vision du futur cadre de vie. Une vision à imaginer en amont, avec les habitants et les acteurs locaux.

Après les différentes réunions publiques qui avaient pour objectif de permettre à la population de mieux comprendre le territoire, la deuxième phase d'information s'est déroulée sur le terrain avec un concept original : les randos PLUI. L'idée consiste à emmener la population sur les lieux des projets d'aménagements afin de montrer le territoire et ses différentes thématiques. Le samedi 25 octobre, une quarantaine de personnes ont suivi la randonnée. Celle-ci les a emmenées de La Chaussaire à Saint-Rémy-en-Mauges en passant par Le



Grâce aux explications des élus et des professionnels de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, les participants imaginent mieux les transformations futures.

Puiset-Doré, Le Fuilet et La Boissière-sur-Evre. Les différents instigateurs du PLUI de Montrevault Communauté (élus et prestataires chargés de l'élaboration) en ont profité pour expliquer concrètement les enjeux, les problématiques. Ils ont aussi donné un aperçu visuel des amé-

nements futurs. Par exemple au Fuilet, la visite s'est concentrée autour de l'aménagement du quartier de la Gâtine. « Ce projet global vise à redensifier le cœur du bourg », a présenté le maire Alain Vincent, qui a rappelé que l'élaboration du projet de la nouvelle école publique

« s'intègre dans une réflexion globale avec le nouveau lotissement et les accès ».

Après ces deux premières étapes d'information, la troisième et dernière phase s'intitulera "Imaginer le territoire". Tout un programme que la population pourra découvrir ultérieurement.

La population découvre de futurs aménagements



Alain Vincent, maire du Fuilet et président de Montrevault-Communauté, a pris la parole pour expliquer ce qu'est la réflexion globale sur l'urbanisme.

Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) est un document administratif qui réglemente les zones à construire. Celles protégées et celles préservées pour de futurs aménagements. Loin d'être simple, il transcrit ainsi la vision du prochain cadre de vie. Une vision à imaginer en amont, avec les habitants et les acteurs locaux.

Après différentes réunions publiques, afin de permettre à chacun une meilleure compréhension du territoire, la deuxième phase d'information s'est déroulée sur le terrain, avec le concept original des randos PLUI. L'idée ? Emmener la population sur les lieux des projets d'aménagement.

Ainsi, samedi dernier, une quarantaine de personnes a suivi une balade cheminant de La Chaussaire

à Saint-Rémy-en-Mauges, en passant par Le Puiset-doré, Le Fuilet et La Boissière-sur-Evre. Les différents instigateurs du plan de Montrevault-Communauté, élus et prestataires chargés de l'élaboration, ont pu ainsi en expliquer concrètement les enjeux, tout en donnant un aperçu visuel des équipements à venir.

Au Fuilet par exemple, la visite s'est concentrée autour de l'aménagement du quartier de la Gâtine. « Un projet global pour redensifier le cœur du bourg. D'ailleurs, l'élaboration de la nouvelle école publique s'intègre dans une réflexion globale autour du nouveau lotissement et des accès », a expliqué le maire Alain Vincent, président de Montrevault-Communauté.

► Le Fuilet 06 21/10

Urbanisme : rando PLUI. Organisées sur une journée, les randonnées proposées dans le cadre de l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) sont aussi ouvertes à la demi-journée. Samedi 25 octobre, un départ est proposé à 13 h 30 du siège de Montrevault communauté, direction Le Fuilet, La Boissière-sur-Evre et Saint-Rémy-en-Mauges. Déplacements en car et à pied pour identifier les enjeux du PLUI sur le terrain. Gratuit. Inscription avant le 22 octobre. Contact : 02 41 30 02 65, plui@cc-montrevault.fr

► Le Puiset-Doré

Evasion loisirs. L'association tiendra son assemblée générale vendredi 24 octobre à 20 h 30, à la Maison de la culture. Présentation des activités, projets, bilan financier.

Urbanisme : rando PLUI. Organisées sur une journée, les randonnées PLUI sont aussi ouvertes à la demi-journée. Samedi 25 octobre, un départ est proposé à 9 h 30 du siège de Montrevault communauté pour La Chaussaire puis Le Puiset-Doré. Déplacements en car et à pied pour identifier les enjeux du PLUI sur le terrain. Restauration offerte. Gratuit. Inscription avant le 22 octobre. Contact : 02 41 30 02 65, plui@cc-montrevault.fr, www.montrevaultcommunaute.fr

2014 - La concertation active : ensuite les randos PLUi

2/ WEB

A LA UNE

Randos PLUi pour découvrir et imaginer le territoire



Publié le mercredi 15 octobre 2014 07:59

Saint-Pierre-Montlimart et Montrevault ont été les premières communes parcourues lors de la rando PLUi du 11 octobre. Une quarantaine de personnes ont témoigné leur satisfaction d'y avoir participé.

"J'ai découvert des coins de la commune où je n'étais jamais allée" confiait l'une des participantes. Comme la vue sur Montrevault depuis le parking des anciennes usines Peigné.

Plus qu'une randonnée touristique, cette balade a permis d'évoquer différentes problématiques du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).



Le parcours a débuté à la place de la gare, offrant de beaux panoramas sur Montrevault.

La question de la mixité des usages a été posée avec l'exemple de l'avenue Bon Air où des commerces et des industries côtoient des habitations de style différent ou des terrains vides. "Ce n'est pas un problème tant qu'on visualise un ensemble, observe le paysagiste François Tavernier, mais on est arrivé à un tel niveau de complexité qu'il n'y a plus de cohérence".

Article de retour en complément des articles d'annonce dans l'agenda web: 885 clics



La randonnée a été l'occasion pour les élus d'échanger avec les habitants sur les projets.

L'élaboration du premier PLUi est l'occasion de réfléchir sur un projet global à 25 ans qui guide le contenu de ce document d'urbanisme, et des suivants, conçus pour dix ans. " Il ne s'agit pas de dire demain qu'un bulldozer va passer ici ou là, mais d'anticiper les ventes ou successions pour permettre à la commune de réaliser les évolutions souhaitées" détaille François Tavernier.



La place et la viabilité des commerces de proximité a été abordée.

Il aura ainsi fallu sept ans à la commune de Saint-Pierre-Montlimart pour acquérir l'ancienne usine et les logements face à la mairie. De quoi imaginer désormais un nouvel aménagement, dynamisant le bourg et symbolisant la centralité voulue pour Saint-Pierre-Montlimart. C'est la première pierre vers un projet plus global de requalification du centre bourg.



L'ancienne usine face à la mairie va laisser place à un projet d'aménagement pour dynamiser le centre bourg.

A Montrevault, la problématique tourne davantage autour de la valorisation du patrimoine. "J'ai toujours pensé que sommeillait ici un petit Clisson, comme un habitant, mais il manque une dynamique collective pour le faire surgir". La réflexion autour du PLUi contribue à faire naître ce mouvement.

Les deux prochaines randos PLUi des 18 et 25 octobre, dans les autres communes, permettront d'aborder d'autres sujets, comme la densification ou la place de l'agriculture.

Consultez le [programme](#).

2014 - La concertation active : enfin 1 réunion publique

1/ PRESSE

Courrier de l'Ouest
21/11/2014

► Saint-Pierre-Montlimart

Urbanisme : comprendre le PLUI
Montrevault Communauté organise une réunion publique vendredi 21 novembre, à 19 heures, au Centre des loisirs. Réunion publique participative pour que les habitants contribuent au PLUI. Témoignages de communes environnantes sur des réalisations concrètes d'urbanisme en lien avec les questions soulevées par le PLUI (revitalisation des bourgs, gestion des potagers...). Contact : 02 41 30 02 65, www.montrevaulcommunaute.fr

CF SPM 21/11

Urbanisme : comprendre le PLUI
Réunion publique vendredi 21 novembre, 19 h, centre des loisirs. Organisateur : Montrevault communauté. Réunion publique participative pour que les habitants contribuent au PLUI. Témoignages de communes environnantes sur des réalisations concrètes d'urbanisme en lien avec les questions soulevées par le PLUI (revitalisation des bourgs, gestion des potagers...). Contact : 02 41 30 02 65.

Ouest France - 19/11/2014

Urbanisme : dernière réunion publique vendredi



La première concertation publique a eu lieu le 18 septembre dernier, une séance ludique pour explorer le territoire et échanger librement sur ses atouts et ses faiblesses.

Montrevault-communauté poursuit sa concertation sur le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI). La dernière réunion publique est programmée le vendredi 21 novembre. « La phase qui s'achève s'est révélée très positive en terme de participation. Chacune des deux réunions publiques précédentes a réuni une centaine de personnes et les randonnées ont attiré chaque samedi, une quarantaine de participants. Afin de clore ce cycle, nous invitons tous les habitants du territoire, même s'ils n'ont pas suivi les autres rendez-vous, à assister à cette dernière réunion publique », annoncent les responsables de Montrevault-Communauté et d'ajouter « comme les autres, cette rencontre se déroulera sur un mode participatif. »

Quatre groupes, correspondant aux quartiers communautaires, travailleront en atelier sur les points forts et faibles de leur secteur et le rôle envisageable au sein du territoire. Ensuite, une session plénière laissera la parole à deux témoins sur la résolution de problèmes concrets d'urbanisme. « Le maire du Longeron évoquera la revitalisation exemplaire du centre-bourg. Le cas de Saint-Lambert-du-Lattay, qui a travaillé sur les liaisons bourg-campagne, sera également au programme. »

La réunion se terminera par la synthèse des ateliers.

Vendredi 21 novembre, à 19 h, au Centre de loisirs de Saint-Pierre-Montlimart. Entrée libre et gratuite : Durée : 2 h.

Ouest France - 24/11/2014

Saint-Pierre-Montlimart

Urbanisme : une centaine de personnes à la soirée de bilan

La réunion de vendredi soir, au Centre des loisirs, portant sur le PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal) a permis, dans un premier temps, à la centaine de participants venus des quatre quartiers du territoire communautaire, de bien ressortir les grandes problématiques relevées lors des trois randos PLUI des 11, 18 et 25 octobre. Dans un second temps, dispatchés en quatre ateliers participatifs, ils ont été invités à travailler de manière active sur 2 ou 3 exemplaires rencontrés sur le terrain, afin de les confronter concrètement à la réalité des choix à effectuer et de leurs implications.

Enfin, le troisième temps de la réunion, a été l'occasion de confronter les travaux réalisés avec les réflexions des élus sur les mêmes sujets, à partir des documents et des éléments du projet de territoire. Ces derniers, insistants sur le pôle central : Saint-Pierre-Montrevault, font ressortir entre autres quelques points négatifs touchant par exemple au commerce, quelques autres positifs, liés aux sports, tout en reconnaissant par ailleurs, dicit Alain Vincent, président de Montrevault-communauté : « Que rien n'attire vraiment les jeunes dans ce quartier. Il y a là, une vie publique qui manque ». Imaginer son territoire dans les quinze ans à venir n'est pas simple, tous en sont conscients. « C'est étape après



Une bonne centaine de personnes a participé à cette soirée de bilan.

étape que notre bassin de vie s'organise. Pour autant, il faudra faire les bons choix d'aménagement et d'équipement, tout en préservant l'identité du territoire et de ses onze communes », concluent les élus qui annoncent : « La prochaine phase portera sur le zonage des parcelles avant de rentrer dans la phase d'approbation, d'ici un an. »

Après 3 h de réflexion, deux citoyens témoignent. Jean-Marc, de Montrevault : « Une soirée intéressante où, je regrette, que l'aspect touristique n'a pas été assez évoqué. À mon sens, on n'a pas rappelé suffisamment l'importance de l'accès public à l'Èvre sur toutes ses rives. Nous appartenons tous à ce bassin, qui nous relie à la Loire. »

Yves, du Filet : « J'ai beaucoup

apprécié la synthèse faite quartier par quartier. Les plus et les moins ont bien été exprimés mettant en avant nos atouts à condition de regrouper nos compétences. »

■ L'illusion conjugale

Théâtre. Après Saint-Quentin-en-Mauges, la Compagnie Sidonie revient pour une séance exceptionnelle à la Boissière-sur-Èvre, avec cette comédie qui tente de répondre à la question : « toute vérité est-elle bonne à dire ? » Avec Ludivine Colineau, Olivier Jolivet et Silvin Réthoré. Samedi 29 novembre, 20 h 30, salle polyvalente, La Boissière-sur-Èvre. Tarif : 7 €. Contact et réservation : 06 71 60 99 41.

Annonce

2014 - La concertation active : enfin 1 réunion publique

2/ LE MAG' de décembre 2014



Une concertation productive autour du PLUi

LA CONCERTATION AUTOUR DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) A SU MOBILISER AU-DELÀ DES ÉLUS. DES DIZAINES D'HABITANTS ONT PARTICIPÉ AUX RÉUNIONS PUBLIQUES ET RANDONNÉES PLUi ORGANISÉES CET AUTOMNE. LE BILAN DES RÉFLEXIONS SE CONSTRUIT AUTOUR DE TROIS AXES.



Les randos PLUi ont permis d'évoquer les projets comme l'ancienne usine face à la mairie de Saint-Pierre, où une opération de requalification va être menée pour imaginer un nouvel espace de vie.

UN PÔLE CENTRAL À AFFIRMER

Les communes de Montrevault et Saint-Pierre-Montlimart forment aujourd'hui un tout qui manque de visibilité. Les commerces sont diversifiés, mais éparpillés. Le patrimoine de Montrevault constitue toutefois un atout à valoriser. Si les jeunes ont le choix pour pratiquer du sport, ils ont par contre besoin de structures pour se divertir, aujourd'hui peu développées ; un constat valable pour l'ensemble du territoire. Pour attirer davantage, la centralité Montrevault/St-Pierre a besoin de coeurs de bourgs avec des espaces publics et des commerces favorisant les rencontres et la convivialité.

COMPLÉMENTARITÉ DANS LES PÔLES SECONDAIRES

La proximité reste un enjeu fort pour

les neuf autres communes. Dans les changements qui s'annoncent, conserver une mairie annexe et une bibliothèque dans chaque commune paraît indispensable aux participants de la concertation. La pérennité des commerces dépend du comportement des consommateurs. Les activités agricoles et industrielles se complètent. L'Èvre est un élément à valoriser, en développant notamment les liaisons douces.

Sur tout le territoire, la volonté de vivre ensemble est affirmée avec un tissu associatif très dynamique.

UNE COOPÉRATION SOUTENUE AVEC LES VOISINS

Selon leur situation, certains habitants se tournent vers Vallet, La Pommeraye ou Beaupréau pour répondre à des

besoins identifiés : piscine, lycée, sorties culturelles. Face à ces habitudes, faut-il à tout prix se battre pour investir localement dans le même type de structures ? Les participants à la concertation ont plutôt tendance à privilégier la coopération avec les territoires voisins, en travaillant sur la mobilité. Dans cette configuration, la centralité Montrevault/St-Pierre reste un pôle fort d'activités qui pourrait développer des services comme la restauration le midi pour capter les salariés.

Ces réflexions vont alimenter le travail des élus qui étudient actuellement le zonage. L'arrêt du PLUi est prévu pour la fin d'année 2015. Une phase d'approbation suivra avec une enquête publique en 2016. ●

L'actualité du PLUi sur www.montrevaultcommunaute.fr

DES ARCHITECTES CONSEillent LES PROPRIÉTAIRES

Que faire d'un grand terrain ? Dans les grandes villes, de plus en plus de propriétaires vendent une partie de leur parcelle pour des constructions. Sous l'impulsion du Grenelle qui pousse à la densification, la tendance arrive aussi dans les campagnes. Pour accompagner les propriétaires face à ces nouvelles perspectives, Montrevault communauté a mandaté une équipe d'architectes. Début 2015, les personnes intéressées pourront prendre rendez-vous pour un entretien individuel d'une heure. Les rencontres seront échelonnées sur cinq journées et dans différents lieux.

Les volontaires verront leurs souhaits étudiés selon la réglementation en vigueur et pourront recevoir une modélisation en 3D. Les participants seront incités à regarder au-delà de leur propre parcelle pour envisager des opérations plus globales avec des voisins quand cela se justifie.

2015 - La concertation Bimby

1/ PRESSE

Ouest France - 14/02/2015

Montrevault

Opération Bimby, ou pouvoir construire dans les jardins

Build in my back yard, ou Bimby, c'est l'opération lancée par Montrevault-Communauté pour savoir si de nouvelles maisons ne peuvent pas voir le jour sur le terrain de propriétaires.

L'initiative

Dans le cadre de la réalisation de son plan local d'urbanisme intercommunal, la communauté de communes de Montrevault lance une opération nommée Bimby, ou « build in my back yard », acronyme anglo-saxon qui signifie « construire dans mon jardin ».

Elle pose question aux propriétaires. Et s'il était possible de construire de nouvelles maisons dans nos jardins ? « La faisabilité est réelle. Cette nouvelle démarche d'urbanisation, si elle était développée, permettrait de limiter l'étalement urbain. Elle viserait à créer du logement en agglomération, tout en optimisant le foncier et en densifiant le bâti existant », souligne, persuadé, l'architecte-urbaniste David Miet.

Différents exemples relevés sur d'autres territoires montrent que cela permet de valoriser au mieux un patrimoine. Certains des propriétaires ont donné une part de leur terrain à leurs enfants pour y construire leur maison. D'autres ont vendu une partie de leur parcelle pour financer un projet. D'autres encore y ont construit un autre logement pour le mettre en location...

Une démarche volontaire

Les personnes intéressées par cette opération, initiée par Montrevault-Communauté, vont pouvoir profiter de consultations individuelles et gratuites avec une équipe d'architectes.



Les représentants de Montrevault-Communauté, lors de la préparation de cette opération, avec à droite Anaëlle Sorignet, urbaniste chargée de projet, et David Miet, architecte-urbaniste pour Villes vivantes.

Elle sera en mesure de faire des simulations en 3D, à partir de plans, et proposera des scénarios sur différentes alternatives.

« Pour cela, quatre journées ont été programmées, de 9 h à 19 h », annonce Denis Raimbault, vice-président de Montrevault-Communauté. La première aura lieu le vendredi 27 février, salle Figulina au Fuiet.

La seconde le samedi 28 février, à l'espace intergénérationnel du Fief-Sauvin. Puis, le vendredi 6 mars, en mairie de Montrevault, et le lendemain, samedi 7 mars, en mairie de La Salle-et-Chapelle-Aubry.

« Ces entretiens, motivés par une démarche volontaire, nous permettront de mieux connaître les besoins et les projets. D'accompagner

les habitants dans leur réflexion et d'ajuster les règles d'urbanisme du plan local en cours de réalisation », précise Denis Raimbault, par ailleurs maire du Fief-Sauvin.

Pratique. Inscription gratuite mais nécessaire auprès du secrétariat de Montrevault-Communauté au 02 41 30 02 65, ou par courriel à : plui@cc-montrevault.fr

La Salle-et-Chapelle-Aubry cf 03/03

■ Aménagement du territoire

Samedi 7 mars, 9 h à 19 h, mairie. Bimby, une heure gratuite avec un architecte pour réfléchir aux projets permettant de valoriser au mieux le patrimoine bâti, agrandir son logement, céder une partie de son terrain pour une nouvelle construction, envisager un projet dans le cadre du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). Gratuit. Réservation : 02 41 30 02 65, plui@cc-montrevault.fr

2015 - La concertation Bimby

1/ PRESSE

Montrevault

« Valoriser les secteurs bâtis en centre-bourg »

Anaëlle Sorignet, chargée de projet ; David Miet architecte de Villes Vivantes et les représentants de Montrevault communauté sont unis dans la nouvelle étape du PLUI. Opération Bimby : un nouveau concept. Rencontre.

Que représente l'opération Bimby ?

« C'est un concept, lancé par Montrevault communauté qui est une nouvelle étape de la continuité du PLUI.

La démarche consiste à valoriser les secteurs déjà bâtis en centre-bourg. Elle a pour but d'utiliser des parcelles de terrain en plein milieu de l'agglomération pour de nouvelles constructions. Elle est basée sur le volontariat avec des consultations individuelles ».

Qui est concerné par ce nouveau projet et pourquoi ?

« Les propriétaires qui ont construit il y a plusieurs années sur des parcelles

de terrain importantes sont concernés. À l'époque, ils avaient des enfants qui ont quitté le nid familial et qui se retrouvent dans de grands logements avec un terrain souvent difficile à entretenir ».

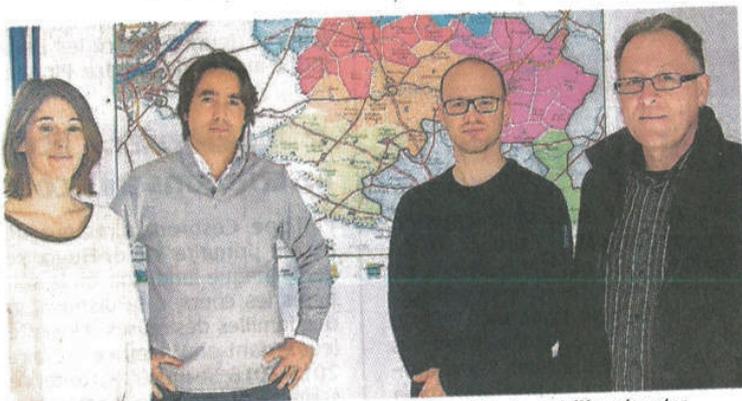
Que va leur apporter ce projet ?

« Ce projet va leur donner la possibilité de donner du terrain à leurs enfants afin de construire ; d'accueillir dans un logement adapté un parent ; de louer l'étage qu'il n'utilise plus et de revendre une partie constructible pour avoir un apport financier pour améliorer l'habitation principale ».

Il y aura des journées d'informations ?

« Oui. Pour une meilleure compréhension du projet, quatre journées seront consacrées à l'information avec un architecte de Villes vivantes. De 9 heures à 19 heures, le vendredi 27 février salle Figulina au Fuleil ; le samedi 28 à l'espace intergénérationnel du Fief-Sauvin, le vendredi 6 mars en mairie de Montrevault et le samedi 7 mars à la mairie de La Salle-et-Chapelle-Aubry ».

Inscriptions gratuite
au 02 41 30 02 65.



Anaëlle Sorignet, chargée de projet, David Miet, architecte de Villes vivantes, et les représentants de Montrevault communauté unis dans cette étape du PLUI.

VENDREDI 20 FÉVRIER 2015

Le Fuleil

L'opération Bimby séduit les propriétaires

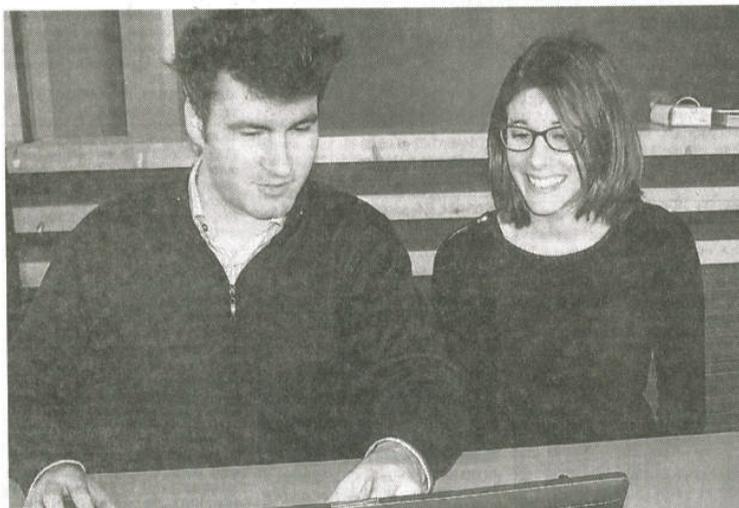
Vendredi, Anaëlle Sorignet, chargée de projet d'urbanisme, a accueilli les premiers propriétaires intéressés par l'opération Bimby, salle Figulina.

Quatre architectes de Villes vivantes ont reçu individuellement les 26 propriétaires qui sont venus avec les plans de leur propriété, des actes notariaux et des idées bien définies. Chaque projet a été projeté sur écran en 3D, permettant à chacun d'en avoir un visuel.

Ces contacts ont prouvé que les propriétaires des centres-bourgs étaient prêts à revoir la superficie de leur terrain, l'aménagement de dépendances ou la réduction de leur maison pour du locatif.

Samedi, pour la deuxième rencontre, 22 propriétaires étaient attendus à l'espace intergénérationnel du Fief-Sauvin.

Les deux dernières rencontres auront lieu de 9 heures à 19 heures, vendredi



Anaëlle Sorignet et Thomas Hanss, lors de la visualisation d'un projet.

à la mairie de Montrevault et samedi à celle de La Salle-et-Chapelle-Aubry.

2015 - La concertation Bimby

2/ Articles dans les bulletins municipaux

Voir les 2 exemples en annexe

3/ Affichage et distribution de flyers

Voir les exemplaires en annexe

4/ WEB

Publié le 18/02/2015 : 706 clics

BIMBY : des rendez-vous gratuits pour faire évoluer sa propriété

Et s'il était possible de construire une nouvelle maison dans votre jardin ? C'est la question posée par l'opération BIMBY, « Build in my backyard », littéralement « construire dans mon jardin ».

Cette démarche consiste à valoriser les secteurs déjà bâtis afin de mieux optimiser l'espace et de limiter l'étalement urbain. En France les surfaces agricoles diminuent au rythme d'un département tous les sept ans.

Lors des rendez-vous avec l'équipe d'architectes, chaque propriétaire pourra réaliser une rapide modélisation en trois dimensions des possibilités offertes sur sa parcelle. Ces démarches volontaires permettront aux élus de mieux connaître les ambitions et projets des habitants, et donc d'écrire des règles d'urbanisme adaptées.

Céder une partie de sa parcelle pour construire un nouveau logement peut répondre à de nombreux besoins. Par exemple l'accueil d'un parent âgé dans un habitat proche et adapté ou la réalisation d'un investissement locatif.

L'accompagnement par des professionnels permettra à chacun de comprendre au mieux la faisabilité de son projet et son intégration dans l'environnement. Le propriétaire pourra ensuite décider de poursuivre ou non la réflexion engagée.

Rendez-vous de 9h à 19h :

- vendredi 27 février salle Figulina au Fuleit
- samedi 28 février à l'Espace intergénérationnel du Fief-Sauvin
- vendredi 6 mars en mairie à Montrevault
- samedi 7 mars en mairie à La -Salle-et-Chapelle-Aubry

Chacun peut se présenter sur le site de son choix, en fonction de son agenda.
Inscriptions gratuites et nécessaires au 02 41 30 02 65 ou plui@cc-montrevault.fr

5/ Article dans le Mag' de septembre 2015



BIMBY : UNE CENTAINE D'HABITANTS IMAGINENT LE FUTUR DE LEUR TERRAIN

Début mars, les premiers rendez-vous BIMBY ont eu lieu pendant quatre jours.

Quatre architectes ont reçu une centaine de ménages pour imaginer ensemble le devenir de leurs terrains. Il s'agissait avant tout de penser à l'avenir.

L'opération BIMBY, littéralement Build in my backyard, « construire dans mon jardin », consiste à étudier les possibilités d'évolution d'une parcelle de terrain déjà construite.

94 propriétaires ont été reçus gratuitement par les architectes du cabinet Villes vivantes qui les ont aidés à se projeter sur un aménagement différent de leur terrain. 70 % d'entre eux ont imaginé y construire de nouveaux logements. Ces projections n'avaient pas valeur d'engagement, mais ont permis d'amorcer des démarches en démontrant la faisabilité des projets.

Selon les études du Schéma de cohérence territoriale, le territoire aura besoin de 1800 nouveaux logements dans les vingt prochaines années. La moitié des propriétaires ayant participé à l'opération BIMBY envisage des travaux sous cinq ans.



Les participants sont repartis avec une modélisation en 3 dimensions des possibilités évoquées. Libre à eux de poursuivre ou non jusqu'à la réalisation des travaux.

2015 - Les dernières réunions publiques de concertation

1/ PRESSE

Courrier de l'Ouest - 04/11/2015

Montrevault Communauté

Commune nouvelle : du concret

Fabien LEDUC

fabien.leduc@courrier-ouest.com

Le 15 décembre approche à grand pas. Ce jour-là, les 177 élus des 11 communes de Montrevault-sur-Evre éliront le maire et ses adjoints. Sept des 35 conseillers communautaires rejoindront par ailleurs le conseil intercommunal du Pays des Mauges aux 48 sièges. Cette date officialisera aussi la création de la commune nouvelle, validée en juillet dernier par les 11 conseils municipaux. Depuis plusieurs mois, ces élus expliquent inlassablement leur démarche. Ils le feront à nouveau lors de quatre réunions publiques programmées dans chacun des quatre « quartiers » de Montrevault-sur-Evre (lire ci-dessous).

« La porte d'entrée reste les mairies déléguées »

« Cette fois, nous allons détailler la Charte, expliquer que les services de proximité ne changeront pas et rappeler que la porte d'entrée reste les mairies déléguées », insiste Alain Vincent, président et maire du Fullet. Par exemple, si l'accueil en mairie ne se fera pas partout à temps complet, comme c'est déjà le cas actuellement, les administrés pourront toujours joindre par téléphone un interlocuteur en composant le numéro de leur mairie déléguée.

« Nous avons créé des services pour une commune de 16 000 habitants et ces services sont renforcés par un regroupement de la masse salariale et non pas par une augmentation de la masse salariale », ajoute Alain Vincent. Les changements concernent finalement davantage les élus et les agents municipaux. Pour ces derniers, « des opportunités d'évolution » s'offrent même à eux, par le jeu des regroupements par compétence. Concrètement, dès début 2016, les services techniques fusionneront et circuleront avec des véhicules siglés



Saint-Pierre-Montlimart, hier. Alain Vincent, président, entouré d'une partie des maires de Montrevault Communauté.

• Montrevault-sur-Evre •. Les panneaux d'entrée de ville • Montrevault-sur-Evre • devraient fleurir au printemps aux côtés des panneaux actuels. « Il nous faut d'abord des services qui fonctionnent avant d'accrocher les panneaux », glisse Alain Vincent.

Un autre dossier, engagé depuis mai 2011, fera lui aussi l'objet de quatre réunions publiques : le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). Il s'agit là de la 5^e et dernière phase de concertation avant l'enquête publique finale prévue début 2016. Issu de la loi Grenelle 2, le futur

PLUi entrera en vigueur fin 2016 et vise à densifier les bourgs et à délaissier les projets de lotissements extérieurs au centre des communes. Les élus ne maîtrisent donc pas le zonage imposé par ces contraintes urbanistiques.

Des zones agricoles devenues zones constructibles dans le précédent PLU sont susceptibles de redevenir agricoles dans le futur PLUi !

Les projets de règlements et de zonages seront donc scrutés à la loupe par certains propriétaires fonciers lors des prochaines réunions publiques.

Commune nouvelle et PLUi : huit réunions publiques

Montrevault-sur-Evre

Mardi 10 novembre, à 20 heures, à Chaudron-en-Mauges, salle de la Crémaillère.

Mardi 17 novembre, à 20 heures au Fullet, Espace Figulina.

Jeudi 19 novembre, à 20 heures, au Fief-Sauvin, Maison commune des loisirs.

Lundi 23 novembre, à 20 heures, à Saint-Pierre-Montlimart, Espace du Vallon d'or.

PLUi

Samedi 14 novembre, à 9 h 30, à Saint-Rémy-en-Mauges, salle du Souchay.

Samedi 14 novembre, à 11 heures, Espace plurivalent au Puset-Doré.

Samedi 21 novembre, à 9 h 30, à La Salle-et-Chapelle-Aubry, salle de l'Escale.

Samedi 21 novembre, à 11 heures, à Saint-Pierre-Montlimart, en mairie.

2015 - Les dernières réunions publiques de concertation

1/ PRESSE

Ouest France - 05/11/2015

Montrevault

Des réponses au casse-tête de la commune nouvelle



Lundi 6 juillet, les élus onze communes du territoire de Montrevault communauté étaient l'adoption du projet d'une commune nouvelle.

Les habitants des communes vont-ils percevoir des changements mardi 15 décembre, date de l'application de la commune nouvelle et de l'installation du nouveau maire et de ses adjoints ? Pour le moment, il n'y a pas beaucoup de signes de ce changement. Seuls les véhicules des services techniques, sur lesquels sont inscrits « Montrevault-sur-Èvre » et l'annonce que les panneaux de la nouvelle agglomération seront posés, au printemps 2016, donnent le ton.

Les élus communautaires souhaitent tout de même informer la population sur la commune nouvelle, votée le 6 juillet dernier. Ils organisent quatre réunions publiques pour répondre aux inquiétudes. « Il s'agit d'échanger et de répondre aux interrogations », explique le président de Montrevault communauté, Alain Vincent.

« Si l'organisation change d'échelle, les modifications éventuelles visent à offrir les mêmes services aux habitants, quel que soit leur lieu de résidence. La mairie déléguée dans chaque commune restera ouverte aux heures et jours habituels », assure-t-il.

Autre sujet qui suscite des interrogations. Les élus souhaitent expliquer en profondeur le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). De quoi s'agit-il ? « Ce document d'ur-

banisme établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire [...] Il doit permettre l'émergence d'un projet de territoire partagé prenant en compte à la fois les politiques nationales et territoriales d'aménagement et les spécificités d'un territoire. Il détermine les conditions d'un aménagement du territoire respectueux des principes du développement durable et répond aux besoins de développement local », peut-on lire sur le site du ministère du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité. Là encore, quatre réunions sont organisées.

Mardi 10 novembre, 20 h, première réunion sur la commune nouvelle : Chaudron-en-Mauges, la Crémaillère ; **mardi 17 novembre**, Espace Figuluna, Le Fuillet ; **jeudi 19 novembre**, maison commune de loisirs, Fief-Sauvin ; **lundi 23 novembre**, espace Le Vallon d'or, Saint-Pierre-Montlimart.

Samedi 14 novembre, première réunion sur le PLUi, à 9 h 30, salle du Souchay, à Saint-Rémy-en-Mauge, puis, à 11 h, à l'Espace Plurivalent, au Puiset-Doré. **Samedi 21 novembre**, à 9 h 30, salle l'Escale, à La Salle-et-Chapelle-Aubry et à 11 h, en mairie, Saint-Pierre-Montlimart.

► La Salle-et-Chapelle-Aubry

PLUi : le zonage. Montrevault Communauté invite les habitants du territoire à participer à l'une des quatre réunions publiques sur le Plan local d'urbanisme intercommunal, samedi 21 novembre, à 9 h 30, salle l'Escale. Contact : 02 41 30 02 65, www.montrevaultcommunaute.fr

Saint-Pierre-Montlimart

■ Football

Dimanche 22 novembre, 15 h, complexe de l'Écusson, allée de l'Écusson. En championnat DRH l'équipe senior A reçoit Mors-Érigné.

OF 20/11/15

■ PLUi : le zonage

Réunion publique samedi 21 novembre, 11 h, mairie, 11, avenue du Parc. Organisateur : Montrevault-Communauté. Les habitants du territoire sont invités à participer à l'une des quatre réunions publiques sur le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). Les grandes lignes de ce document d'urbanisme et les cartes de zonage seront présentées. Contact : 02 41 30 02 65, www.montrevaultcommunaute.fr

■ Bibliothèque

Vendredi 20 novembre, 17 h à 19 h, espace Tristan-Martin. Contact : 02 41 70 76 02, biblio-stpierre@cc-montrevault.fr, www.montrevaultcommunaute.fr

■ Commune nouvelle

Réunion publique lundi 23 novembre, 20 h, espace du Vallon-d'or. Organisateur : Montrevault communauté. « Montrevault-sur-Èvre, demain » : les habitants sont invités à venir poser leurs questions et échanger avec les élus sur la commune nouvelle. Cette institution, opérationnelle le 15 décembre, remplacera Montrevault-Communauté. Contact : 02 41 30 02 65, www.montrevaultcommunaute.fr

OF 13/11/15 Le Puiset-Doré

■ PLUi : le zonage

Réunion publique samedi 14, 11 h, espace plurivalent. Les habitants sont invités à participer à l'une des quatre réunions publiques sur le Plan local d'urbanisme intercommunal. Les grandes lignes du document d'urbanisme et les cartes de zonage seront présentées. Contact : 02 41 30 02 65, www.montrevaultcommunaute.fr

► Le Puiset-Doré

PLUi : le zonage. Les habitants du territoire sont invités à participer à l'une des quatre réunions publiques sur le Plan local d'urbanisme intercommunal. Les grandes lignes de ce document d'urbanisme et les cartes de zonage y seront présentées. Prochaine réunion samedi, à 11 heures à l'espace plurivalent, organisée par Montrevault communauté. Contact : 02 41 30 02 65, www.montrevaultcommunaute.fr

► Saint-Pierre-Montlimart

Bibliothèque. Aujourd'hui permanence de 17 heures à 19 heures, espace Tristan-Martin. Contact : 02 41 70 76 02 ou biblio-stpierre@cc-montrevault.fr ou www.montrevaultcommunaute.fr

PLUi : le zonage. Réunion publique organisée par Montrevault communauté demain, à 11 heures, à la mairie, sur le Plan local d'urbanisme intercommunal. Les grandes lignes de ce document d'urbanisme et les cartes de zonage seront présentées aux habitants. Contact : 02 41 30 02 65 ou www.montrevaultcommunaute.fr

Commune nouvelle. Réunion publique lundi 23 novembre, à 20 heures, à l'espace du Vallon-d'or, sur la commune nouvelle qui sera opérationnelle le 15 décembre et remplacera Montrevault communauté. Contact : 02 41 30 02 65 ou www.montrevaultcommunaute.fr

Ouest France - 19/11/2015

La Salle-et-Chapelle-Aubry

■ PLUi : le zonage

Réunion publique samedi 21 novembre, 9 h 30, salle l'Escale. Organisateur : Montrevault communauté. Les habitants du territoire sont invités à participer à l'une des quatre réunions publiques sur le Plan local d'urbanisme intercommunal. Les grandes lignes de ce document d'urbanisme et les cartes de zonage seront présentées. Contact : 02 41 30 02 65, www.montrevaultcommunaute.fr

► Saint-Rémy-en-Mauges

PLUi : le zonage. Montrevault communauté organise une réunion publique samedi 14 novembre à 9 h 30, à la salle du Souchay. Les habitants du territoire sont invités à participer à l'une des quatre réunions publiques sur le Plan local d'urbanisme intercommunal. Les grandes lignes de ce document d'urbanisme et les cartes de zonage seront présentées. Contact : 02 41 30 02 65.

Saint-Rémy-en-Mauges

■ PLUi : le zonage

Réunion publique samedi 14 novembre, 9 h 30, salle du Souchay. Organisateur : Montrevault communauté. Les habitants du territoire sont invités à participer à l'une des quatre réunions publiques sur le Plan local d'urbanisme intercommunal. Les grandes lignes de ce document d'urbanisme et les cartes de zonage seront présentées. Contact : 02 41 30 02 65, www.montrevaultcommunaute.fr

2015 - Les dernières réunions publiques de concertation

2/ WEB

PLUi : nouveau cycle de concertation

Publié le mardi 27 octobre 2015 15:28

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) sera arrêté en début d'année 2016. Avant cette étape finale, les grandes lignes du projet avec les cartes de zonage, le règlement et les orientations d'aménagement et de programmation seront présentées à la population.



Quatre réunions publiques sont organisées sur le territoire pour poursuivre la concertation :

- Samedi 14 novembre à 9h30 à la salle du Souchay à Saint-Rémy-en-Mauges
- Samedi 14 novembre à 11h00 à l'espace plurivalent du Puiset-Doré
- Samedi 21 novembre à 9h30 à la salle L'escale de La Salle-et-Chapelle-Aubry
- Samedi 21 novembre à 11h00 à la mairie de Saint-Pierre-Montlimart.

394 clics

3/ Distribution de tracts

Voir l'exemple en annexe.

2015 - Les dernières réunions publiques de concertation

4/ LE MAG' de janvier 2016



Le PLU bientôt en application

D'ICI LA FIN DE L'ANNÉE, LE PLAN LOCAL D'URBANISME DE MONTREVAULT-SUR-ÈVRE ENTRERA EN VIGUEUR DANS LES ONZE COMMUNES DÉLÉGUÉES. IL SERA MIS EN PRATIQUE POUR LES DIX PROCHAINES ANNÉES.

L'arrivée de Montrevault-sur-Èvre ne chamboule pas l'élaboration du PLUi (PLU intercommunal), mais simplifie son nom. Lancé sous l'intercommunalité, le PLUi devient le PLU de la commune nouvelle, renforçant la logique collective initiale. Les onze communes déléguées s'appuieront sur ce document pour les autorisations d'urbanisme.

Une ligne directrice a guidé l'élaboration du PLU : modérer la consommation d'espaces agricoles en densifiant l'habitat dans les bourgs. *"C'est plus simple d'acheter un hectare de terrain pour faire un lotissement que de réaménager un bourg, mais nous devons respecter la loi"* a expliqué Alain Vincent, maire de Montrevault-sur-Èvre, lors des réunions publiques de novembre.

Résultat : des terrains classés constructibles à l'aube des années 2000 repassent en agricole. D'un autre côté, les propriétaires de grandes parcelles dans le bourg sont invités à réfléchir à des divisions optimales. *"On n'est pas là pour empêcher, mais pour réglementer*

dans l'intérêt général" a souligné Denis Raimbault, adjoint à l'aménagement, maire délégué du Fief-Sauvin.

Les zonages du PLU traduisent surtout la vision globale du territoire que les élus ont travaillée.

Ils veulent renforcer la centralité St-Pierre-Montrevault en s'appuyant notamment sur les nombreux actifs qui pourraient dynamiser le commerce.

La valorisation de l'Èvre reste un objectif commun majeur. Dans toutes les communes déléguées, la question des liaisons douces et de l'attractivité des bourgs est pensée à travers la réservation d'emplacements pour des aménagements à plus ou moins long terme.

Chacun pourra examiner en détail le projet de zonage et de règlement lors de l'enquête publique qui devrait se dérouler avant l'automne. ●

Suivez l'actualité du PLU sur www.montrevaultcommunaute.fr



Une nouvelle série de réunions publiques s'est déroulée en novembre dernier pour présenter le projet de zonage.

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE D'URBANISME ?

- 1 Définir votre projet (construction, extension, rénovation, aménagement de terrain...) situé sur la commune de Montrevault-sur-Èvre.
- 2 Récupérer le formulaire adéquat dans votre mairie déléguée ou le télécharger sur www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319
- 3 À tout moment, vous pouvez solliciter le service urbanisme de Montrevault-sur-Èvre, situé à la mairie déléguée de Saint-Pierre-Montlimart, pour vous aider dans vos démarches administratives. Le service ADS (application du droit des sols), mutualisé au niveau de Mauges communauté et situé à la cour de création de Beaupréau, vous reçoit sur rendez-vous pour vous guider dans la constitution de votre dossier. Une permanence ADS de conseil est assurée à la mairie déléguée de Saint-Pierre-Montlimart le mercredi de 14h à 17h sur rendez-vous.
- 4 Déposer votre dossier à la mairie déléguée de Saint-Pierre-Montlimart au service urbanisme. Un agent vérifie s'il est complet et vous délivre un récépissé indiquant le délai d'instruction. Il le transmet au service ADS de Mauges communauté.
- 5 Instruction du dossier par le service ADS qui transmet un projet de décision en mairie.
- 6 La mairie de Montrevault-sur-Èvre vous délivre une autorisation (sous forme d'arrêté) signée par le maire.

Toutes les infos pratiques sur www.paysdesmauges.fr dans la rubrique ses missions > urbanisme

Communication permanente sur le site Internet

Page dédiée dans la rubrique aménager

avec récapitulatif de tous les articles et documents en téléchargement.

6619 clics au 21 avril 2016



Recherche...

ok

PRÉSENTER
CONNAÎTRE

HABITER
VIVRE

TRAVAILLER
ENTREPRENDRE

AMÉNAGER
PROTEGER

SE DIVERTIR
SE PROMENER

ACCUEIL > AMENAGER PROTEGER > Aménagement du territoire > PLUI

PLUI

SCoT

PLUI

Poursuivant la logique de mutualisation, Montrevault communauté s'est lancée dans une démarche de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI). Elle est l'une des premières collectivités françaises à élaborer ce document à cet échelon-là.

1 PLUI : un outil pour un aménagement responsable et raisonné

Jusqu'à présent, les communes disposaient de plan local d'urbanisme (PLU) ou de plan d'occupation des sols (POS). Ces documents commencent à dater et couvrent un territoire limité. Pour avoir une vision globale, les élus de Montrevault communauté ont prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal sur les 11 communes le 30 mai 2011.

L'objectif est triple :

- rendre les documents de planification compatibles avec le SCoT du pays des Mauges
- mettre en cohérence les documents de planification avec le projet de territoire en cours de réflexion et permettant de définir une politique en matière d'habitat et de consommation de l'espace, de développement économique et social, de déplacement sur le territoire et de protection de l'environnement
- renouveler, mettre à jour et harmoniser les documents d'urbanisme locaux des communes.

Le PLUI est issu de la loi Grenelle 2 pour renforcer le code de l'urbanisme en tant qu'outil au service du développement et de l'aménagement durable des territoires.

En 2011, le ministère de l'Environnement a lancé un appel à projets pour soutenir le développement de ces PLUI. Montrevault communauté a décidé de s'inscrire dans cette démarche novatrice. Elle a fait partie des 31 collectivités sélectionnées, lui permettant de toucher une aide forfaitaire de l'Etat de 50 000 € pour les travaux d'ingénierie.

CONTACTS

Montrevault-sur-Èvre

02 41 30 02 65
accueil@cc-montrevault.fr

Accueil ouvert

du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00
et de 13h30 à 17h30

ACTU AGENDA

PLUI : nouveau cycle de concertation

Randos PLUI pour découvrir et imaginer le territoire

PLUI : les habitants à la place des élus

Des débuts prometteurs pour la concertation (sept. 2014)

PLUI : prenez la parole !

Une exposition pour comprendre le PLUI

Penser notre territoire dans dix ans (fév. 2014)

PLUI : 4 réunions publiques sur le PADD (janv. 2014)

Dessiner l'avenir du territoire (oct. 2013)

Le projet expliqué aux habitants (mars 2013)

Le PLUI en phase diagnostic (juillet 2012)

Communication permanente sur le site Internet

Suite de la page dédiée dans la rubrique aménager

Sur un coût global estimé à 337 000 €, Montrevault communauté en supporte 20% tandis qu'une subvention de la région (160 000 €) et une autre de l'Etat (70 000 €) bouclent le budget.

Le groupement Futuroouest-Ouest Am'-Tavernier paysages-Terre urbaine a été retenu par la communauté de communes pour réaliser le PLUi. Une commission communautaire a été spécialement créée pour suivre le dossier.

2 Un projet rythmé par les consultations publiques

Le lancement officiel du PLUi a eu lieu le 24 avril 2012. Loin d'être un simple document administratif abstrait, le PLUi fixera les règles d'urbanisme sur le territoire pour les 15 ans à venir. Il traduit les orientations définies par les élus dans la charte de territoire. Concrètement, il délimitera les zones constructibles, les zones d'activité, les règles de construction, les parcelles à réserver pour une infrastructure... d'où la nécessité pour la collectivité de recueillir un large spectre d'avis durant la concertation publique.

Un registre est mis à disposition dans chaque mairie pour que les habitants et les acteurs locaux notent leurs observations, suggestions et souhaits. Par ailleurs, les personnes intéressées peuvent demander à la Communauté de communes à consulter le « porter à connaissance », un état des lieux du territoire fourni par les services de l'Etat. Cette concertation permanente se double d'actions ponctuelles.

PHASE 1 : le PADD

En 2012, les équipes du bureau d'études s'attellent au diagnostic avec des réunions de terrain dans chaque commune. Cette première étape a alimenté les premières orientations d'aménagement et de programmation, rassemblées dans le PADD, projet d'aménagement et de développement durable.

En 2013, une réunion publique a été organisée dans chaque « quartier » pour présenter le diagnostic et les enjeux du PLUi.

Cette première étape a alimenté les premières orientations d'aménagement et de programmation, rassemblées dans le PADD, projet d'aménagement et de développement durable. Ce document présente les grands axes d'organisation du territoire.

En février 2014, les habitants du territoire prennent connaissance du PADD. Quatre nouvelles réunions publiques sont organisées. Une exposition publique itinérante avec ouverture d'un registre destiné à recevoir les observations du public complètera la consultation.

TELECHARGEMENT

[Exposition sur le PADD](#)

[Le PADD](#)

[Note d'information 2 sur le PADD](#) (déc. 2013)

[Dossier de presse sur la consultation publique sur le PADD](#) (fév. 2014)

[Note d'information 1 sur le PLUi](#) (mars 2013)

[Dossier de presse](#) (sept. 2012)

LIENS